



Le sergent d'armes expulse Gabias de la Chambre

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC. — A cinq heures et vingt minutes hier soir, le sergent d'armes, obéissant à un ordre de l'Assemblée législative et de son président, expulsait M. Yves Gabias, député de Trois-Rivières.

Cette sortie spectaculaire de M. Gabias, que l'Assemblée législative avait, le 27 janvier dernier, privé de son droit de siéger durant la présente session, mettait fin à un incident qui avait débuté à 10 heures hier matin au Comité des bills privés pour se poursuivre durant toute la journée.

Hier soir, M. Gabias a annoncé qu'il prendrait dès aujourd'hui des procédures contre le président de la Chambre et le sergent d'armes.

Le leader ministériel de la Chambre, M. Pierre Laporte, a déclaré que, par la faute du député de Trois-Rivières, l'Assemblée venait de donner à la population du Québec et du Canada tout entier un bien triste spectacle.

M. Gabias avait bien choisi son moment. Le plus chevronné des agents de publicité n'aurait pas fait mieux.

Le Comité des bills privés devait entamer hier matin l'étude du très important projet de loi de la cité de Québec. Tenant compte des recommandations de la Commission

royale d'enquête qu'avait présidé feu le juge Charles-Auguste Sylvestre, le projet révolutionnaire du mode administratif de la Ville capitale. Photographes, cinéastes, chroniqueurs municipaux et courriéristes parlementaires s'étaient donc donné rendez-vous à cette importante réunion.

Ils ont eu la surprise de leur vie quand ils ont constaté la présence de M. Gabias parmi ses collègues autour de la grande table du comité.

Dès le début de la séance, le premier ministre a signalé la présence "illégitime" du député de Trois-Rivières et présenté une motion demandant au président du Comité, M. Henri Beaudry, député de Québec-Centre, de prier M. Gabias de se retirer, et de faire rapport de l'incident au président de l'Assemblée législative, M. Richard Hyde, au cours de la réunion de l'après-midi.

Le député de Trois-Rivières a soutenu qu'avant son expulsion de l'Assemblée législative il avait été légalement nommé membre de ce comité, qu'il avait droit de siéger, sa suspension ne s'appliquant qu'à l'Assemblée législative.

D'ailleurs, au cours du débat en Chambre, quelques heures plus tard, on apprenait que, le matin même, le député de Trois-Rivières remettait à M. Hyde un document de 38 pages dans lequel il insistait particulièrement



sur son droit de siéger au Comité des bills privés et déclarer illégale la motion d'expulsion, adoptée le 27 janvier dernier.

Le député de Trois-Rivières y cite un règlement des Communes britanniques permettant à un député expulsé de la Chambre de siéger aux comités dont il était membre avant l'imposition de la sanction.

M. Hyde devait, en Chambre, soutenir que ce règlement ne s'appliquait pas à l'Assemblée législative du Québec et que si certains auteurs, comme Beauchesne, le citaient c'était comme exception et non comme une règle générale.

Le président a déposé à l'Assemblée législative la plaidoirie que lui avait remise M. Gabias.

Au Comité des bills privés, le leader du gouvernement, M. Laporte, a affirmé que les séances des comités étaient soumises aux mêmes règlements qu'à celles de la Chambre et que le député expulsé ne pouvait donc pas y siéger.

De son côté, Me Jean-Jacques Bertrand (signifions que M. Daniel Johnson était absent, parce que, a-t-il expliqué plus tard, il laisse au député de Missisquoi et à M. Paul Dozois le soin de le remplacer) — a soutenu que M. Beaudry n'avait pas le droit d'accepter la motion du premier ministre et que le seul gardien des libertés parlementaires

était le président de l'Assemblée législative. Le premier ministre répéta alors le texte de sa motion et demanda l'ajournement du comité, à 3h30 de l'après-midi.

M. Bertrand a déclaré que M. Lesage ne pouvait pas se permettre de paralyser ainsi les activités de toute une ville.

M. Laporte a répliqué que c'est le député de Trois-Rivières qui devait porter tout l'odieux de ce retard.

Il a ajouté : "Puisque le spectacle que le député de Trois-Rivières voulait donner est terminé qu'il aille de l'autre côté de la barre et nous siégeons".

"C'était pour sa publicité personnelle, a dit le premier ministre avant de quitter la salle. La séance est ajournée à 3h30, est après-midi".

Comme il franchissait la porte, les députés présents ont poussé des cris. C'était un véritable chaos. On entendait à peine le député de Missisquoi, qui frappait la table de son poing, s'exclamant : "C'est la dictature! C'est la dictature!"

Profitant d'un bref moment de répit, le président a demandé le vote à mains levées : onze libéraux ont appuyé la motion Lesage et quatre membres de l'Union nationale s'y sont opposés.

Voir page 8 : M. Gabias est expulsé...

St-Domingue: les marines ouvrent le feu Plusieurs pays de l'OEA critiquent les États-Unis

Tandis que la situation à St-Domingue s'aggrave d'heure en heure, que les "marines" ouvrent le feu contre les insurgés et que les combats se poursuivent avec rage dans plusieurs quartiers de la capitale, Washington laisse entendre qu'il s'apprête à prendre de nouvelles mesures pour protéger les biens et les citoyens américains. Aussi, devant cette aggravaation de la situation, plusieurs pays de l'Organisation des États américains manifestent leur vive préoccupation devant cette ingérence américaine à St-Domingue, le Venezuela en particulier. A Moscou, enfin, les Izvestia condamnent en termes vifs l'intervention américaine dans cette île des Caraïbes.

Les "marines" américains débarqués mercredi soir à Saint-Domingue ont ouvert le feu contre des rebelles dans l'après-midi de jeudi. Le porte-parole du département d'Etat a annoncé que les "marines" assurant la sécurité de l'ambassade des États-Unis avaient riposté à des tirs "assez nourris" d'éléments rebelles.

C'est le premier incident violent dans lequel sont impliquées les forces américaines que le président Johnson a envoyées à Saint-Domingue pour assurer la sécurité et l'évacuation des ressortissants des États-Unis.

Les instructions données à ces troupes étaient de ne ouvrir le feu que si elles étaient attaquées.

Le porte-parole du département d'Etat a indiqué de plus que l'ambassade du Salvador à Saint-Domingue a également essuyé des coups de feu des rebelles qui y avaient peut-être même pénétré.

Les combats semblaient avoir cessé dans la capitale après que les forces du brigadier général Elias Wessin y Wessin eurent occupé le palais présidentiel. Le palais a été enlevé aux civils armés et aux soldats qui avaient pris part au coup d'Etat qui a renversé dimanche la junte civile appuyée par les États-Unis. Wessin a déclaré qu'il avait remporté la victoire sur les forces du coup d'Etat, qui veulent le retour de l'ancien président Juan Bosch, en exil à Porto-Rico.

Mais la radio de St-Domingue favorable à Bosch a repris ses émissions, après s'être tu pendant 24 heures, et déclare que le moral des forces favorables à l'ancien président est excellent. Le colonel Francisco Caamaño Dengo, qui commande ces forces, a déclaré que deux chars d'assaut de Wessin ont été endommagés et que quatre autres ont été capturés. La nouvelle n'a pas été confirmée.

Selon les informations qui parviennent au département d'Etat, il y aurait déjà au moins 400 morts et 1,200 blessés à Saint-Domingue où les actes de violence se poursuivent.

Selon ces informations américaines, des bandes armées fortes de plusieurs centaines d'hommes, envahissent et pillent les quartiers résidentiels.

Le débarquement de "marines" américains à Saint-Domingue "est un nouvel acte d'agression de l'impérialisme américain" écrivent les "Izvestia". C'est une preuve nouvelle que les États-Unis se sont attribués les fonctions de "gendarme mondial", un rôle criminel et dangereux.

Le journal estime qu'il est "difficile de se montrer plus hypocrite" en alléguant que ce débarquement vise à protéger les citoyens américains de Saint-Domingue.

"En mettant en branle une nouvelle fois ses "marines" dans un continent qu'ils considèrent comme leur chasse gardée, les États-Unis commettent une intervention armée directe" conclut le journal.

A Caracas, M. Ignacio Iribarren Borges, ministre vénézuélien des affaires étrangères, a remis hier à M. Maurice M. Bernbaum, ambassadeur des États-Unis à Caracas, une note de protestation contre l'ingérence de son pays dans les affaires de la République dominicaine.

Cinq pays d'Amérique latine auraient d'ailleurs exprimé la crainte que la décision des États-Unis de débarquer des troupes marines en République dominicaine ne porte atteinte au principe de la non-intervention, apprenant-on de bonne source. Ce problème a été évoqué au cours de la réunion extraordinaire du conseil de l'Organisation des États américains consacrée à l'examen de la crise dominicaine par les représentants d'Argentine, de Colombie, de Costa Rica, du Mexique et du Venezuela.

L'intervention de ces représentants a fait suite à un exposé de M. Ellsworth Bunker, représentant des États-Unis, sur les événements qui ont motivé l'entrée des troupes marines à Saint-Domingue.

Le Conseil de l'Organisation des États américains a donné suite de jeudi soir à la requête vénézuélienne d'une réunion consultative en se constituant immédiatement en organisme consultatif provisoire, affirmant-on dans les milieux de l'OEA.

La demande du gouvernement vénézuélien de réunir l'organisme consultatif pour examiner les moyens de mettre fin à la crise dominicaine a été officiellement présentée dans la matinée de jeudi au conseil de l'OEA réuni en séance extraordinaire à huis-clos.

La défense soumettra ses arguments écrits d'ici trois semaines Dupuis: la Couronne termine sa preuve

par Gilles LESAGE

ST-JEAN. — Les avocats de M. Yvon Dupuis ont obtenu hier soir de l'instruction préparatoire de l'ex-ministre d'Etat soit ajournée au 20 mai, en vue de leur permettre de soumettre par écrit au magistrat André Régimier des arguments à l'encontre de la preuve soumise par la Couronne. Le juge fera savoir à ce moment-là si les plaintes sont renvoyées ou si le député de St-Jean est cité à son examen volontaire.

La preuve de la Couronne a nécessité dix jours d'audience et le témoignage d'une vingtaine de personnes, dont le principal fut le chiropraticien Roch Deslauriers de St-Jean. Ce dernier, qui a passé six jours dans le box, soutient que, en mai 1961, il a remis une somme de \$10,000 en billets de banque à M. Dupuis, à son bureau d'Ottawa, dans le but d'accélérer l'obtention d'un permis d'hypodrome à St-Luc, près de St-Jean.

L'ex-ministre d'Etat est sous le coup de trois plaintes de la Gendarmerie royale en rapport avec cette affaire de trafic d'influence.

Les deux derniers témoins du ministère public furent les inspecteurs de la Gendarmerie

qui, au début de janvier dernier, furent chargés de l'enquête policière.

L'inspecteur Jos Gorman a affirmé que, le 12 février dernier, M. Dupuis avait rejeté une offre d'utiliser un avion de la RCMP en vue de se rendre à Québec pour visiter les bureaux du ministère du revenu, pour tenter d'y reconnaître le mystérieux messageur inconnu auquel M. Dupuis aurait remis \$10,000, à la demande de M. Earl. Le prévenu aurait expliqué qu'il y avait déjà eu beaucoup de publicité autour de cette affaire, et qu'une telle randonnée des bureaux du département de M. Kierans ne serait qu'un autre spectacle.

L'autre enquêteur interrogé par Me Jean Bienvenue, l'inspecteur Maurice-Jean Nadon, a produit deux déclarations faites par M. Dupuis, les 9 et 20 janvier dernier (cette dernière date, incidemment, est celle où M. Pearson a demandé la démission de son ministre d'Etat).

Dans la première, il rappelle qu'il s'est occupé de l'affaire de l'hypodrome de St-Luc, en 1961, à la demande des promoteurs. Puis il ajoute :

"J'ai vu à l'époque M. Jean Lesage qui m'a dit : 'Je vois d'un bon oeil le fait que tu

l'occupes de promouvoir ce terrain de courses, car je veux mettre un terme au monopole de Louis Lévesque'". M. Dupuis ajoute qu'en toutes choses il a suivi les directives de M. Earl (ex-ministre du revenu, décédé en mai 1963).

Il termine cette première déclaration en disant que, dans cette affaire, il n'a "jamais reçu d'argent en aucune circonstance et on ne m'a jamais promis quoi que ce soit pour mon travail". Dans la deuxième, il devait préciser qu'il n'avait pas été question de dépôt d'argent lors de ses discussions avec les différents ministres provinciaux, mais qu'il avait été question de solvabilité (non en argent) à quelques reprises avec M. Earl.

Le député a aussi déclaré aux officiers de la RCMP qu'au printemps de 1961 M. Roch Deslauriers lui avait livré deux enveloppes (contenant présumément des documents) à son bureau d'Ottawa, et que lui-même les avait remises à un messager de M. Earl, dans un corridor du Château Laurier. L'inconnu se serait identifié en lui présentant une carte d'affaires du ministre provincial.

Selon le policier, M. Dupuis a aussi affirmé que la déclara-

tion signée par M. Deslauriers, le 26 décembre dernier, et assermentée par M. Maurice d'Ont, en présence de M. Réal Roussau, avait été préparée par lui-même, à son bureau de St-Jean, en présence du promoteur, auquel il aurait demandé d'apporter les corrections nécessaires et de se rendre la faire assermenter à Montréal.

En décembre également, il aurait demandé à M. Deslauriers de récrire à la machine des copies de lettres censées avoir été postées au printemps de 1961, dans le but de remettre un dossier "propre" à M. Pearson; le premier ministre lui avait demandé des explications concernant sa participation dans cette affaire. Il n'a pas parlé aux gendarmes d'un dactylo qui, selon M. Deslauriers et sa femme, aurait été emprunté le 16 décembre pour forger de toutes pièces les dites lettres.

M. Nadon a d'autre part, au cours de son enquête, fouillé quatre caisses de documents personnels ayant appartenu à feu M. Earl, de même qu'un dossier sur la succession de ce dernier, au bureau de Me Richard Hyde, à Montréal. Nulle part n'a-t-il vu mention ou allusion à une somme de \$10,000.

Voir page 8 : L'affaire Dupuis

Accord Paris-Moscou sur le Vietnam, les armes "H" et l'ONU

PARIS. — M. Andre Gromyko et M. Couve de Murville se sont déclarés d'accord pour estimer que la solution des problèmes relatifs à l'Asie du Sud-Est ne peut être trouvée que dans un retour aux accords de Genève de 1954 sur le Vietnam, le Cambodge et le Laos, et à l'accord de 1962 sur le Laos, accords qui sont fondés sur la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de ces États et sur la non-intervention dans leurs affaires intérieures, déclare notamment le communiqué publié hier soir à Paris à l'issue des conversations franco-soviétiques.

— Les deux ministres ont constaté que la situation dans la péninsule indochinoise et en particulier au Vietnam s'est aggravée à la suite des récents événements et créait des dangers pour la paix.

— Les deux ministres des affaires étrangères prennent note de l'accord des États-Unis et de la Grande-Bretagne à la réunion d'une conférence internationale sur le Cambodge et rappellent que la France et l'URSS s'étaient déjà déclarées en faveur de la convocation d'une telle conférence.

Le communiqué ne comporte en fait aucune surprise. Il reflète l'atmosphère de compréhension et de bonne volonté dans laquelle les deux ministres des affaires étrangères ont confronté leurs vues sur les problèmes de l'actualité internationale. Il ne s'agissait pas d'une négociation, mais d'un échange d'opinions. On a constaté que sur un certain nombre de points les conceptions de Moscou et de Paris coïncident, que sur d'autres points elles divergent. Le communiqué dresse objectivement le bilan de cette confrontation. Il conclut en mettant l'accent sur les zones d'entente qui existent entre les deux gouvernements, et sur l'intérêt de ces consultations utiles, qui seront poursuivies.

Du côté français et du côté soviétique on se montre satisfait, ce soir, et on insiste sur le caractère de clarté des conversations qui s'achèvent.

Les points d'accord ou de concordance, ils étaient déjà connus, et le communiqué les énumère :

A) — L'INDOCHINE
Les deux gouvernements s'inquiètent ensemble de l'aggravation de la situation. Ils pensent ensemble qu'il faut revenir aux accords de Ge-

nève de 1954. Ils souhaitent ensemble une conférence sur le Cambodge et prennent acte que Washington et Londres sont d'accord pour une telle conférence.

B) — L'O.N.U.
Les deux gouvernements sont d'accord pour estimer qu'il convient de revenir au respect des principes de la charte de San Francisco, et notamment qu'il convient de ne pas confondre les attributions du Conseil de sécurité avec celles de l'Assemblée générale.

C) — UNE CONFÉRENCE DES PUISSANCES NUCLEAIRES
Moscou approuve la proposition française d'une conférence des cinq grandes puissances nucléaires pour examiner le problème du désarmement nucléaire.

D) — RELATIONS BILATÉRALES FRANCO-SOVIÉTIQUES
Les deux gouvernements sont d'accord pour souhaiter un développement des rapports entre les deux pays dans tous les domaines.

Non moins objectivement, le communiqué cite les sujets sur lesquels chacun a exposé son point de vue sans que s'en dégage un terrain d'entente :

a) Les différents problèmes relatifs à la sécurité européenne, et particulièrement dans le problème allemand. Il apparaît, à la lecture du communiqué, que chacun est resté sur ses positions. On est d'accord pour souhaiter "qu'un accord intervienne entre tous les intéressés". On est d'accord, aussi, pour continuer à échanger des vues à ce sujet.

b) Le désarmement dans son ensemble, et les méthodes pour y parvenir. Le gouvernement français ne s'est pas laissé convaincre de participer à la conférence des 17 à Genève.

Le dilemme des libéraux — III

Les griefs du parti contre Maurice Sauvé

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Quoique M. Maurice Sauvé n'ait pas scrupule à lancer la première pierre, il est loin d'être sans péché. Il en confesse volontiers quelques-uns, en fait davantage et personne ne se fait faute de lui en prêter beaucoup d'autres de sorte que la litane des griefs que nourrissent contre lui le cabinet, le parti et ses collègues du Québec égale bien celle qu'il a dressée, avant son départ outre-mer, pour l'édification du premier ministre.

Avant tout, ils ne prennent pas son tempérament, ni ses manières. Le ministre est fier, arrogant et présomptueux. Il a certes du talent, mais il en doute trop peu : suivant une anecdote qu'il a cependant toujours nie, la première fois qu'il a brigué les suffrages dans les Iles-de-la-Madeleine en juin 1962, il a assuré les Madelinots qu'il serait placé à la droite du chef s'il était élu; quand les siens ont pris le pouvoir en avril 1963, il était si convaincu que M. Lester Pearson ne pouvait lui dénier un poste dans le ministère que, dans les marchandages de coulisse qui précèdent toujours la formation d'un nouveau cabinet, il a réclamé le portefeuille des transports, second des portefeuilles du groupe économique; exclu du cabinet par suite de l'odieuse intervention d'une poignée de députés de la vieille garde, il a boudé le poste de secrétaire parlementaire du ministre du commerce qui lui était offert en revanche parce qu'il le jugeait indigne de lui.

En outre d'être perspicace et intelligent, son savoir est fort étendu, particulièrement dans les sciences de l'économie où la députation canadienne-française est la plus faible, mais il est avare de ses lumières. Beaucoup de députés respectent ses connaissances sa vive compréhension des affaires du Québec et souhaiteraient qu'il leur en fit profiter davantage, ainsi que le gouvernement. Souvent, il ne daigne pas participer aux réunions des comités de la députation. Même lorsqu'il était député sans portefeuille et ne pouvait prétexter un horaire excessif, il négligeait de s'y rendre.

Dans ses rapports avec les députés de langue française, il est hautain et frondeur. Le tact et l'étiquette sont le moindre de ses tourments. S'il lui faut donner son appréciation d'un homme ou d'une chose, il pousse la franchise et l'exactitude jusqu'à la brutalité.

Aussi a-t-il peu d'amis. Outre quelques favoris, il les recruta surtout parmi les députés de langue anglaise, les hommes d'affaires ou les intellectuels du Canada anglais. Dans le ministère, on lui prête M. Walter Gordon, ministre des finances avec qui il a collaboré de 1955 à 1957 dans la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, M. Mitchell Sharp, ministre du commerce, et M. Harry Hays, ministre de l'agriculture, encore que tous trois fassent sur lui



des réserves. Hors du ministère, il entretient des relations d'amitié avec plusieurs hauts fonctionnaires de l'administration et du parti, notamment MM. Tom Kent, premier conseiller du pouvoir, et Keith Davey, directeur général de l'organisation libérale.

LE GENIE OU LA GLOIRE ?

Ses pires ennemis l'accusent d'être vantard de ne rechercher que la gloire et les sous-pensements la presse de donner dans son jeu, voire d'être complaisant : quelques mois avant la campagne électorale de 1960 dans la province de Québec, il est devenu secrétaire de presse de M. Jean Lesage et il a mis la main à l'organisation du parti; un an plus tard, à travers le Canada, il était proclamé vainqueur du régime de l'Union

nationale; à peine avait-il franchi le seuil de la Chambre des communes, en 1962, que déjà il passait pour le sage de la députation québécoise et l'interprète de la révolution tranquille; suivant son entrée dans le cabinet, il lui a suffi de quelques bons discours et d'une intervention heureuse dans les affaires fédérales-provinciales pour être acclamé comme "le salut de la Confédération".

"Il n'est quand même pas saint Jean-Baptiste, grommelent-ils.

"Et pour qui donc se prend-il? Sans le parti libéral, il serait trois fois rien. Le parti l'a toujours repêché : des syndicats ouvriers d'abord, de la commission Gordon ensuite, et de la rogne de Jean Lesage.

"Il s'attribue des mérites qu'il n'a pas (naguère, on prétendait même qu'il paraissait avec de faux titres universitaires); ainsi de ces supposées intelligences avec le pouvoir du Québec".

Pourtant, c'est faire trop d'honneur au ministre des forêts — et trop peu à la presse — que d'insinuer qu'il a le pouvoir de dicter toutes les manchettes qui le célèbrent. Il possède incontestablement le génie de l'opportunité : il flairé les occasions de se mettre en vedette.

Mais ce sixième sens ne suffirait pas encore à lui attirer toutes sortes de glorieuses épithètes, du genre "James Bond de la confédération", s'il n'avait, en outre, le don d'imprimer à chacune de ses actions un caractère sublime de cache et de courroux qui frise l'héroïsme.

En avril 1964, M. Maurice Lamontagne, Walter Gordon et Mme Judy LaMarsh sont rentrés de la conférence fédérale-provinciale de Québec persuadés que la nation touchait à l'heure de l'agonie : les pourparlers avaient tourné à l'impasse. Ottawa refusait tout accommodement fiscal et Québec se tenait à l'écart du régime de retraite, en en compromettant la mise en oeuvre dans le reste du Canada. Tout paraissait avoir été dit quand M. Maurice Sauvé a plongé dans la mêlée en compagnie de M. Tom Kent. Au bout de neuf jours de négociations in extremis, dont la presse a suivi avec passion toutes les péripéties, MM. Pearson et Lesage prononcèrent solennellement le rétablissement de la Confédération : Québec conformait son

Voir page 8 : Le dilemme des libéraux

La semaine du laïc dans six diocèses de la région

Du 9 au 16 mai, l'Action catholique se penche sur "nos responsabilités" à l'égard de l'école

Du 9 au 16 mai se tiendra une Semaine du laïc dans six diocèses de la région de Montréal, soit : Joliette, Montréal, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Jérôme et Valleyfield. C'est la première fois qu'une initiative de cette envergure se réalise. En organisant cette Semaine, les comités diocésains de l'Action catholique veulent aider les laïcs à prendre davantage conscience de leur rôle dans l'Eglise et dans la société. Cette réalisation se situe parfaitement dans l'esprit de la constitution sur l'Eglise promulguée par le pape Paul VI et les pères du concile.

Le thème de la prochaine Semaine — "Nos responsabilités à l'égard de l'école" — s'est imposé de lui-même, disent les organisateurs. "Les transformations profondes de notre système scolaire posent un défi qu'il importe de relever. L'enseignement est considéré comme une fonction sociale et l'école tend à devenir l'affaire de tous. L'enfant qui appartient à lui-même et à Dieu, demande à la famille, à la société religieuse dont il est membre et à la société politique de lui fournir les meilleurs moyens de s'épanouir à tous les plans et de se préparer à réaliser sa mission au plan civique et religieux."

"Dans cette perspective, chacun doit assumer ses responsabilités à l'égard de l'école. Les laïcs ont un rôle irremplaçable

pour incarner l'esprit chrétien dans le monde de l'éducation. La Semaine du laïc veut aider des laïcs à réfléchir sur leurs responsabilités de chrétiens à l'égard de l'école et à prendre un engagement éclairé et continu dans le domaine de l'éducation. L'Action catholique s'intéresse à ces questions, non pas à la manière d'une concurrence jalouse des organismes temporels qui ont leur mission propre, mais à la manière d'une collaboratrice lucide et désintéressée qui veut servir le bien commun.

Tout au cours de la Semaine diverses initiatives permettront de rejoindre un large secteur de la population : assemblées diocésaines ou régionales des responsables de l'éducation, réunions paroissiales à l'intention des parents, conférences et forums, articles dans les journaux, émissions de radio et de télévision, etc. De nombreux comités sont déjà à l'œuvre depuis plusieurs semaines, afin de mener à bien cette vaste entreprise d'éducation populaire.

Deux volumes d'importance

A l'occasion de la conférence de presse annonçant la tenue de la semaine du laïc, l'Action catholique a lancé deux ou-

Loisirs et esprit chrétien

M. l'abbé Alfred Leblond, aumônier général de la Confédération des loisirs du Québec, vient d'annoncer la création d'une commission permanente d'études de la pastorale des loisirs. Se réunissant une fois par mois, les membres de cette commission tenteront de dégager une pastorale des loisirs en cherchant à définir la mission de l'Eglise en matière de loisirs dans les diocèses, les paroisses,

pour le prêtre et le laïc. Le comité se propose enfin de soumettre un mémoire sur le sujet à la Confédération des Loisirs du Québec.

Les membres de cette commission sont le R. P. Gilles-M. Belanger, o.p., président; le R. P. Gaston Pontbriand, s.v., vice-président; M. l'abbé Maurice Laforest, de Saint-Jean; M. l'abbé Jean-Paul Tremblay de Chicoutimi; le R. P. Jean-Paul

Dallaire, s.j. de Québec; M. Arsène Turcotte de Québec; et M. l'abbé Maurice Lebel de Québec. M. l'abbé Alfred Leblond, aumônier général ainsi que M. Jean-Marie Lachance, secrétaire général de la Confédération des Loisirs, assisteront aux réunions de cette commission.

Au point de départ, on admet qu'il n'y a pas de loisirs chrétiens à proprement parler, pas plus que de loisirs ouvriers, de loisirs étudiants, de loisirs ruraux, etc. C'est en somme une façon de parler pour dire "esprit chrétien dans le loisir" comme de loisirs propres au milieu ouvrier, au milieu étudiant, au milieu rural.

Quand on parle de loisirs, dans cette commission, on veut tout aussi bien parler du temps libre du temps qui reste à la disposition des gens une fois le travail de subsistance accompli et les tâches d'obligations faites que des activités poursuivies durant ce temps libre et des institutions permettant de poursuivre ces activités. Celles-ci peuvent s'exercer par un individu seul ou en groupe. Les institutions sont à la fois les services, les immeubles et les groupements qui s'offrent comme autant de moyens de promouvoir certaines activités de loisirs.

Donner un sens chrétien aux loisirs, c'est y faire régner un esprit authentiquement chrétien, s'inspirer des principes chrétiens dans leur orientation. Demander que le temps des loisirs soit imprégné d'esprit chrétien c'est dire qu'il doit constituer, pour l'individu, une nouvelle occasion de se sanctifier et d'assurer la gloire de Dieu en pratiquant la charité chrétienne à base de toute vie authentiquement chrétienne. Le temps du loisir devient ainsi, comme le temps du travail du culte ou de l'épreuve, une occasion d'épanouissement de sa personnalité chrétienne.

Mettre de l'esprit chrétien dans les activités de loisirs, c'est s'appliquer à subordonner ces activités aux exigences de la morale évangélique de façon à ce qu'elles concourent à accroître, tout comme les autres activités de l'homme, la ressemblance du chrétien avec le Christ.

Enfin, faire régner l'esprit chrétien dans les institutions de loisirs: centres, services, comités, agents, etc. c'est travailler à obtenir que les cadres sociaux voués à la promotion des œuvres récréatives chez le peuple s'organisent sur la base de la justice et de la charité, en fonction du bien commun, selon les données fournies par la doctrine sociale de l'Eglise.

C'est tout cela qui fera la préoccupation de la commission permanente d'études de la pastorale des loisirs qui vient d'être fondée.

Informations religieuses

Expérience-pilote de télé-clubs dans le diocèse de Joliette

Le Père Léo Beaudoin de l'Office catholique des techniques de diffusion, a souligné hier le rôle des télé-clubs qui fonctionnent actuellement dans le diocèse de Joliette à titre d'expérience-pilote.

Il s'agit d'une initiative visant à former le sens critique des téléspectateurs. Des groupes d'adultes se réunissent périodiquement pour regarder une émission de télévision et pour en discuter.

Si l'expérience est concluante, a dit le Père Beaudoin, cette initiative sera étendue à d'autres régions de la province. Parlant du rôle de l'Eglise dans le secteur des moyens de communication sociale, le Père Beaudoin, qui s'adressait aux convives du déjeuner-causerie du club Richelieu-Maison-neuve, a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle intrusion de l'Eglise dans un domaine qui ne la concernait pas.

Il s'agit plutôt, selon la ligne de conduite tracée dans la charte de l'Office catholique, de former la conscience chrétienne, de développer le sens critique et d'encourager des initiatives.

Le Père Beaudoin a aussi mis en lumière le travail des quelque 350 télé-clubs qui permettent à plus de 40,000 étudiants de recevoir une certaine initiation au septième art.

Ces télé-clubs ont beaucoup fait depuis 15 ans pour élargir le public des films de qualité au Québec, a-t-il dit.

Grand ralliement de travailleurs dans la nuit du premier mai

Un grand ralliement de travailleurs marquera la fête de saint Joseph ouvrier, samedi premier mai, à l'Oratoire du Mont-Royal. Dans la nuit de samedi à dimanche, S. E. le cardinal Léger célébrera la messe de minuit et donnera l'homélie. Ce jour-là, quelque 500 délégués de la J.O.C., venus de toutes les provinces canadiennes, feront la montée au sanctuaire portant des torches allumées. Ils seront accompagnés de membres de la L.O.C. et de plusieurs autres mouvements ouvriers. Le rassemblement se fera à 11 heures 30 sur le terrain de stationnement de l'Oratoire.

Souper paroissial

Le conseil paroissial de St-Pierre-Apôtre, à Montréal, organise un souper au profit du refinancement de l'église, dimanche soir 2 mai, à 7 heures. Le prix du couvert a été fixé à \$1.50. Entrée, 1160, rue Paré. Renseignements: LA 4-1183 ou 525-7783.

AVIS DE DÉCÈS

MATHIEU — A St-Henri de Mascouche, le 28 avril 1965 à l'âge de 74 ans, est décédé le Dr J. Gérard Mathieu, époux en premières noces de feu Antoinette Payette et en deuxième de Yvonne Payette. Les funérailles auront lieu samedi après-midi. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, No 101 boul. Ste-Marie à 3h30, pour se rendre à l'église paroissiale St-Henri de Mascouche où le service sera célébré à 4 heures. Et de là au cimetière de Lachenaie, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

POISSON — A Montréal, le 29 avril 1965 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Henri Poisson, époux de Cécile Léger, père de Mme Clément Harel, Denise, l'abbé Bernard, André et Monique. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Rolland Bisson Inc., No 1415, rue Fleury Est à 8 heures 45 pour se rendre à l'église

St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs. En de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE LONGUEUIL

requiert pour septembre 65, les services de professeurs de culture physique féminins et masculins.

Prière de s'adresser à :

Joseph Desrosiers

Directeur général des études,

677-6324

PROFESSEUR EDUCATION PHYSIQUE filles

cours élémentaire

Veillez soumettre âge, qualifications et expérience à :

Directrice,

ÉCOLE STE-MADELEINE,

655 Outremont, Outremont

HY ROAD FORD MOTORS LTD.

DEMANDE POUR LES EMPLOIS PERMANENTS SUIVANTS :

1 MECANICIENS GÉNÉRAUX

1 MECANICIEN (transmission automatique)

1 MECANICIEN (électricité et mise au point)

DE L'EXPERIENCE DANS LES PRODUITS FORD SERAIT UN AVANTAGE. EXCELLENTE CONDITION DE TRAVAIL. TRÈS BON SALAIRE. TOUS LES BÉNÉFICES USUELS. PLAN HOSPITALISATION, ETC.

ÉCRIRE À :

M. GORDON MADDISS

(Gérant de service)

4901 OUEST, JEAN-TALON

LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE GRANBY

requiert les services

de principaux pour la direction d'écoles élémentaires

Qualifications : Brevet d'enseignement
Qualifications universitaires
Personne dynamique et souple

Veillez adresser votre correspondance à :

Wilfrid Bibeau,

Directeur général des Écoles,

385, rue Principale, C.P. 325, Granby.

INGÉNIEURS DEMANDÉS

Pour participer à l'élaboration d'importants projets de génie civil. Occasion offerte dans tous les champs d'action de l'exercice de la profession pour des candidats ayant de 0 à 15 ans d'expérience.

Bénéfices d'assurance-groupe non-contributaires pour accidents, santé, frais onéreux, vie et d'un régime de retraite attrayant. Ambiance professionnelle.

Prière de s'adresser par écrit sous pli confidentiel en donnant toutes informations et précisions à :

GEO. DEMERS

Ingénieur-conseil,
1425, rue de la Montagne
Montréal.

Directeur d'un laboratoire de langues, détenteur d'un baccalauréat en arts et d'une maîtrise en arts, parfait bilingue, brevet supérieur d'école normale et autres qualifications universitaires, nombreuses années d'expérience, très bonnes références, accepterait un poste de directeur d'étude ou un principal d'école secondaire ou pour une compagnie solidement établie.

Ecrire à : CASE 1245, LE DEVOIR

LA COMMISSION SCOLAIRE DE PORT-CARTIER DEMANDE

Un professeur de culture physique qualifié en cette matière.

Une institutrice pour enseigner dans une classe maternelle avec brevet spécialisé en enseignement préscolaire.

Toute demande doit être adressée à :

LA COMMISSION SCOLAIRE DE PORT-CARTIER

Monsieur Yvon Tremblay, sec.-trés.

Case Postale 148

Port-Cartier, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE D'OKA

DEMANDE

pour septembre un instituteur masculin pour une 5ième année, garçons. Minimum Brevet "B". Echelle de salaires.

S'adresser à :

Romain Proulx, sec.-trés.

Tél. : Oka — 479-8487

ou au Principal d'écoles.

Tél. : Montréal — LA. 5-7750

RELATIONS INDUSTRIELLES

Un important manufacturier de Montréal demande un homme intelligent, bilingue et à l'esprit créateur pour occuper le poste de directeur au service des relations industrielles.

Nous cherchons un homme progressif, convaincu qu'un service des relations industrielles dynamique est un facteur essentiel au développement d'une compagnie.

Salaire : \$12,000.

Soumettre curriculum vitae à :

S. GERALD SHANE & CO.

CONSEILLERS PSYCHOLOGISTES,

5845 CHEMIN COTE-DES-NEIGES,

SUITE 575,

MONTRÉAL, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE MEILLEUR

demande :

- Un conseiller pédagogique pour la supervision des classes de cours élémentaire.
- Exigences : Minimum : 10 années d'expérience et qualifications professionnelles et académiques. Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 15 mai. Conditions de travail et de salaire à discuter.
- Deux conseillers qualifiés en orientation avec ou sans expérience.
- Un documentaliste et une documentaliste avec ou sans expérience.
- Une directrice pour une école secondaire (8e année : filles)
- Un professeur masculin qualifié pour l'enseignement de l'anglais au niveau secondaire.
- Trois professeurs masculins avec brevet d'enseignement pour le cours secondaire.
- Un professeur masculin d'éducation physique qualifié (à temps partiel) pour une école anglaise.

Excellentes conditions de travail et de salaire

S'adresser dès maintenant à :

LUCIEN LAMBERT,

Directeur général des écoles,

140, rue Dufferin,

Granby, Qué — Tél. 372-5873

PHARMACIEN LICENCIÉ OU ASSISTANT PHARMACIEN

Références exigées.

Une Terre des hommes qui jette cinquante familles sur le pavé

par Solange CHALVIN

C'est une "Terre des hommes" bien peu hospitalière pour les résidents de la paroisse Ste-Hélène de Montréal qui nous a été présentée hier soir, à l'occasion d'une réunion d'urgence convoquée par les Chantiers de Montréal.

Cinquante familles dont trois sont propriétaires et le reste locataires devront quitter d'ici un mois leurs logements, sans recevoir aucune compensation de démenagement, ni de loyer, parce que ce secteur servira à la construction de l'autoroute servant de voie d'accès à l'Expo 67, à la sortie nord du pont Champlain.

La moyenne des loyers payés par ces gens est de \$35.75 par mois pour des logements de cinq à six pièces. La moyenne des salaires s'établit à \$61.25 par semaine, environ seulement les 2/3 des pères de familles sont en emploi. Une bonne partie de ces citoyens vivent d'allocation du bien-être social et de différents services sociaux. Il est par conséquent absolument impossible pour eux de trouver des logements — surtout en l'espace d'un mois — à des loyers aussi bas. Aussi demandent-ils que la ville de Montréal accepte tout au moins d'une part de les aider à se loger, d'autre part de leur fournir une compensation qui serait équivalente à au moins un mois de loyer, plus les frais occasionnés par le déménagement. Ces propositions ont été soumises à plusieurs reprises depuis quelques semaines à M. Saulnier qui, jusqu'ici, leur a toujours opposé un refus aimable mais catégorique, dit-on.

Bureau de logement
Il existe depuis quelques années

Affaire Lahaie : la CECM crée un comité spécial

La Commission des écoles catholiques de Montréal a annoncé hier, dans un communiqué aux journaux, qu'elle a formé un comité spécial qui est chargé d'étudier les événements survenus à l'école de la-Mennais et les sanctions imposées.

Ce comité spécial fera rapport à la CECM.

Il est composé des quatre personnes suivantes: MM. Maurice Chartrand, adjoint au directeur général de la Chambre de commerce de Montréal; Richard Joly, professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'université de Sherbrooke; l'abbé Jean-Marie Lafontaine, professeur à l'université de Montréal; et Lucien Piché, vice-recteur de l'université de Montréal.

C'est à l'école de la-Mennais que le frère René Lahaie, titulaire d'une classe de 7e année, a mis au point un système d'évaluation dans lequel il opposait Hitler (le mal) au Christ (le bien) à l'aide de portraits de ces deux hommes qu'il avait affichés en avant de la classe; il utilisait des grades de l'armée allemande, notamment "SS", dans un "tableau d'honneur", ainsi que le slogan "Heil Christ".

La CECM avait décidé de suspendre le frère Lahaie jusqu'à la fin de l'année de rétroaction de leurs fonctions le directeur de l'école et le directeur du district scolaire en cause. Devant les protestations, elle a décidé récemment de réexaminer l'affaire.

maines un Bureau de relogement dont M. Alarie, fonctionnaire de l'hôtel de ville, assure le fonctionnement. Ce bureau situé rue Workman, au cœur du secteur qui sera touché par la rénovation urbaine, est ouvert à toute personne qui reçoit un avis d'éviction. De l'avis des locataires en colère que nous avons rencontrés hier soir, ce bureau fournit tout au plus des listes de logements — dans plusieurs cas minables — à des loyers très souvent inaccessibles pour ces gens.

Dans la majorité des familles que nous avons interrogées, il semble toutefois que ce déménagement s'effectuera demain, le 1er mai, car après cette date, il sera impossible de trouver des logements à des taux aussi bas. Ces familles comptent toutefois poursuivre leurs démarches auprès des autorités municipales afin que de telles mesures ne soient pas appliquées de nouveau quand il sera question de la démolition du secteur de rénovation urbaine de Ste-Cunégonde.

Québec va multiplier au maximum les échanges de toutes sortes avec Paris

"Le gouvernement du Québec est déterminé à favoriser au maximum, par la création d'instruments appropriés, la multiplication des échanges à tous les niveaux" entre la France et le Québec, a affirmé hier à Montréal le ministre de l'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, devant les membres de la Chambre de commerce française au Québec.

L'entente France-Québec qui a été conclue le 27 février dernier, a-t-il souligné, "nous donne désormais les moyens de jeter les bases d'une politique de collaboration étroite et de créer un vaste réseau d'échanges dans des domaines aussi essentiels à la vie économique que la recherche scientifique et la formation technique des cadres supérieurs et moyens. Nous espérons avoir ainsi posé la pierre angulaire d'une infrastructure solide des relations économiques, autant que culturelles, entre la France et le Québec".

Par suite de cette entente, a continué le ministre, "l'accélération du mouvement des hommes et des idées entre nos deux pays se produira donc dans des secteurs vitaux pour le développement industriel et économique".

Ces transfusions réciproques en particulier au plan de la technique, vont aider les investisseurs français qui cherchent à participer au développement économique du Québec. Elles vont surtout aider les Québécois "à diversifier leurs sources de pensée, tout autant que leurs sources de capitaux, à se différencier du monde anglo-saxon qui les entoure et à se développer conformément à leur personnalité propre".

Dans sa causerie, M. Gérin-Lajoie n'a pas parlé du droit du Québec à négocier et signer seul des traités avec d'autres pays, problème qui a été soulevé à la suite de la conclusion de l'entente France-Québec du 27 février dernier. Cette "entente-cadre", on le sait, prévoit l'échange de professeurs, d'étudiants et de chercheurs dans des domaines comme la formation technique et la recherche (recherche pure et appliquée).

M. Gérin-Lajoie a souligné que, dans le passé, les liens économiques entre le Québec et

la France ont été restreints. L'une des principales raisons de cet état de chose, c'est que le foyer principal de notre culture est en Europe tandis que l'axe de notre culture technique est en Amérique du Nord. "Nous parlons toujours en français, mais l'univers auquel nous participons, économiquement, pense et parle anglais".

De plus, ces échanges ont été jusqu'à ces dernières années l'effet d'initiatives individuelles, isolées et clairsemées; aucun effort planifié et continu n'a été tenté pour les développer de façon systématique et soutenue. Mais, depuis quelques années, grâce à "une action gouvernementale énergique", les échanges France-Québec se sont accrus. La création d'une délégation générale du Québec à Paris, en 1961, a constitué un premier pas dans cette voie. Le premier programme d'échanges important a été conclu il y a un an avec l'ASTEP (Association pour l'organisation des stages en France).

Ce programme vise à permettre une étroite collaboration et à créer une parenté d'esprit entre les élites techniques des deux pays, a précisé le ministre. Cet accord a donné lieu à plus de 50 opérations d'échange en un an et a permis à une centaine de Québécois de se familiariser avec les techniques françaises.

Enfin, l'étape de beaucoup la plus importante et la plus spectaculaire a été franchie le 27 février dernier. A cet égard, M. Gérin-Lajoie a indiqué qu'un programme important et soutenu de coopération technique et d'échanges en éducation constitue une condition préalable à tout programme d'investissement. Il est difficile d'évaluer avec précision l'influence économique de cette entente, a-t-il ajouté, mais il ne fait aucun doute qu'elle exercera une influence appréciable sur la collaboration France-Québec.

En terminant, M. Gérin-Lajoie a affirmé qu'il n'est plus suffisant aujourd'hui de dresser des cloisons étanches entre les différents secteurs de l'activité humaine. Culture, éducation, développement économique et industriel, progrès social, tout se compénètre et se tient étroitement. Il est de moins en moins possible de déterminer avec précision ce qui appartient à l'éducation et ce qui appartient à l'économie, ce qui est du domaine de la spéculation intellectuelle et ce qui est du domaine strictement pratique.

"Le mot culture, si on accepte de lui donner son sens anthropologique, c'est-à-dire l'ensemble des attitudes et des activités d'un groupe social à un moment donné, me semble le mieux recouvrir le vaste domaine dont le gouvernement du Québec doit assumer la responsabilité pour l'épanouissement complet de ceux qui ont fait de lui leur instrument politique, l'instrument de leur émancipation et de leur progrès".



CLICHE: Négocier un accord de réciprocité avec l'Ontario

ST-JOSEPH DE BEAUCHE — Le leader du Nouveau parti démocratique du Québec, Me Robert Cliche, a exprimé l'avis qu'au lieu de perdre son temps dans une querelle de mots avec Ottawa sur sa capacité juridique de conclure des ententes avec des pays étrangers, le Québec ferait mieux d'entamer des pourparlers avec l'Ontario en vue de la signature d'un accord de réciprocité aux termes duquel les deux Etats provinciaux s'engageraient à accorder le même traitement à leur minorité linguistique.

Commentant le débat qui se poursuit depuis quelques jours entre MM. Lesage et Gérin-Lajoie, d'une part, et MM. Pearson et Martin, d'autre part, M. Cliche y voit surtout une querelle de mots en ce sens que le Québec réclame le droit de conclure d'autres ententes du genre de celles que le ministre de l'Education a récemment signées à Paris, et que le Ministre fédéral des Affaires extérieures trouve cette façon de procéder conforme au droit international et à la Constitution canadienne.

Le leader du NPD-Québec soutient qu'Ottawa devrait mieux comprendre le désir du Québec d'assurer une personnalité internationale au sein de la communauté francophone, puisqu'il a gravement négligé lui-même de présenter au monde un visage bilingue et biculturel. Il suffit pour s'en convaincre, dit-il, de lire le mémoire soumis à la Commission Laurendeau-Dunton par le Conseil de la vie française en Amérique, qui dénonce éloquentement le maillage anglo-saxon que le Canada continue d'afficher à l'étranger.

Ceci dit, M. Cliche n'en trouve pas moins que la tâche prioritaire qui s'impose actuellement au Québec n'est pas de promener des plénipotentiaires en Cadillac ou en Mercedes dans les grandes capitales étrangères, mais d'exploiter nos talents diplomatiques en vue d'améliorer le sort des minorités françaises dans les provinces canadiennes ou un progrès semble réalisable dans un avenir prévisible. "Même s'il est évident moins agréable d'aller à Toronto qu'à Paris, dit-il, même si la signature d'un accord avec l'Ontario a manifestement moins de panache que celle d'une entente avec la France, je suis convaincu que la population attacherait plus de prix à un traité de réciprocité interprovincial qui synchroniserait les régimes scolaires que celui dont bénéficient les Québécois de langue anglaise".

Le porte-parole québécois du NPD est d'avis que le moment est venu de réclamer de l'Ontario un régime d'équité scolaire absolument symétrique qui traiterait vraiment le privilège que le Québec a toujours accordé à sa minorité anglophone. Selon lui, les récentes réformes scolaires annoncées à Toronto, le ton de certains mémoires ontariens soumis à la Commission Laurendeau-Dunton, les revendications du NPD-Ontario en faveur du bilinguisme officiel de cette province, "tout indique qu'il n'est pas irréaliste d'engager avec la province voisine des pourparlers visant à rien de moins qu'à la réciprocité intégrale".

Selon le leader politique, un semblable accord de réciprocité, qui court-circuiterait complètement Ottawa, devrait comporter un échange d'enseignants. "Il y a trop longtemps, dit-il, qu'en raison de barrières confessionnelles, les provinces anglo-saxonnes doivent importer d'Europe des instituteurs parlant le "Parisien Français" qui ont fait croire à des générations d'étudiants de langue anglaise que tous les Canadiens français sans exception parlaient un patois incompréhensible hors des frontières du Québec".

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI 30 AVRIL 1965

Page 3



L'UCC proteste auprès de trois ministres contre les conditions de la vie en forêt

QUEBEC. — Le bureau de direction de la Fédération des travailleurs forestiers de l'Union catholique des cultivateurs a envoyé des télégrammes

de protestation, sur les conditions de vie en forêt, à trois ministres du cabinet provincial.

Un des télégrammes, protes-

tant contre l'attitude de la Consolidated Paper, a été adressé à M. Lucien Cliche, ministre des Terres et Forêts et à M. Carrier Fortin, ministre du

Travail. L'autre, demandant des conditions de vie plus hygiéniques des travailleurs forestiers, a été adressé au ministre de la Santé, le Dr Alphonse Couturier.

Les travailleurs forestiers de l'UCC tiennent présentement les assises de leur quatrième congrès annuel dans la Vieille capitale.

Le télégramme envoyé à MM. Cliche et Fortin proteste contre l'attitude de la Consolidated Paper et demande aux ministres d'intervenir auprès de cette compagnie. Il laisse savoir également que "l'UCC engage immédiatement une campagne publique dans le but d'empêcher la compagnie de bafouer, dans le Québec, le syndicalisme forestier. Cette campagne durera tant et aussi longtemps que le problème ne sera pas réglé, fût-il nécessaire pour les travailleurs de sortir de la forêt pour protester".

Le thème du congrès des travailleurs forestiers de l'UCC pour cette année est "Vivre de la forêt... ou en sortir".

Dans le télégramme adressé au Dr Couturier, les travailleurs forestiers "dénoncent les abus qui existent dans un très grand nombre de camps forestiers, en autant que les conditions de santé et d'hygiène sont concernées".

La note demande que le ministère exige que chaque camp forestier soit muni de toilettes à l'eau courante, de réfrigérateurs et de chambres individuelles.

"Nous ne voudrions pas que le ministère soit celui qui provoque l'application du thème du congrès: "Vivre de la forêt... ou en sortir".

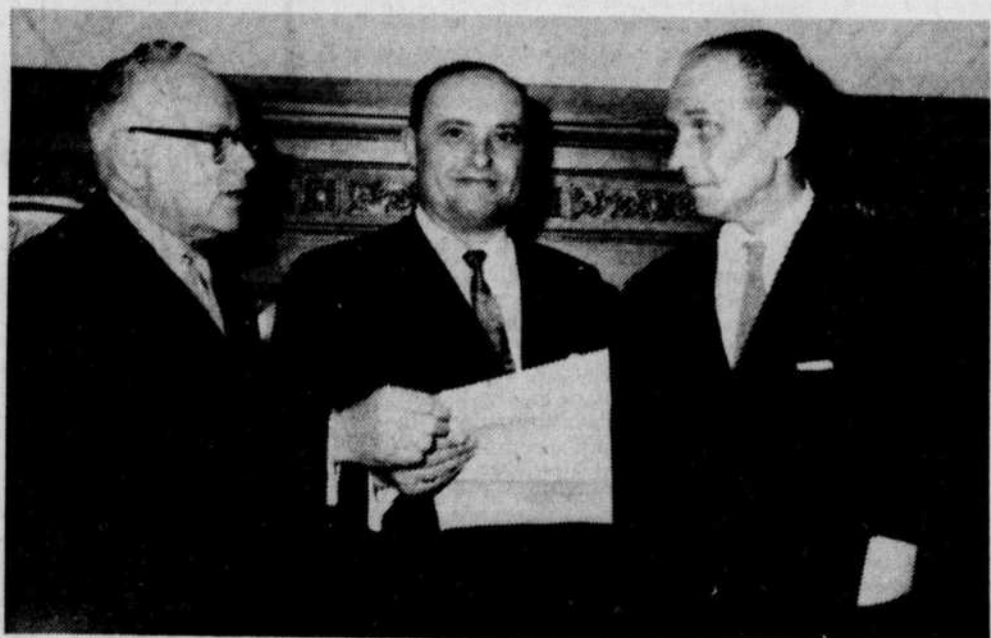
Par ailleurs, l'UCC est revenue à la charge en adoptant une résolution demandant une enquête royale sur la forêt.

On a également formulé le vœu que les salaires des travailleurs forestiers soient plus élevés que ceux des travailleurs de l'usine. On demande en fait que le salaire minimum du travailleur forestier soit de \$5.500 par année, toutes dépenses payées.

Plusieurs résolutions, demandant l'amélioration de certains bénéfices marginaux, ont également été adoptées.

ASSURANCE AUTOMOBILE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
Québec 872-7186
St-Hilaire 467-5636

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES
GALVANISÉES • ALUMINIUM
CUIVRE
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.



Le maire suppléant, M. Arthur A. Gagnon, a accueilli au nom de M. Drapeau hier les représentants du Service national de placement et ceux du comité consultatif de Montréal pour le placement des handicapés, à l'occasion de la 13e campagne annuelle "Embauchez les handicapés" qui se tient du 2 au 8 mai. M. G.P. Reid, gérant du bureau métropolitain de Montréal du Service national de placement, (à gauche sur la photo) a fait remarquer à cette occasion qu'au cours de 1964, 41,838 entrevues avaient été accordées à des travailleurs handicapés pour fin d'orientation et de placement et que de ce nombre 3,400 avaient obtenu des emplois appropriés et convenant à leur état de santé. MM. Reid et Gagnon sont ici accompagnés (à droite) de M. H. Hicks, président du Conseil consultatif de Montréal pour le placement des handicapés.

(Photo Le Devoir)

La FTQ: un service de placement ne doit pas devenir une "prison" pour les travailleurs

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, trouve "inquiétants" les propos tenus par le ministre du Travail, M. Carrier Fortin, sur le Service

fédéral de placement, car, à son avis, le Service provincial de placement ne devra jamais constituer un frein à la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre, ni devenir un camp de travail forcé pour les travailleurs de notre province.

Le porte-parole de la FTQ commentait ainsi le projet annoncé par le ministre au 20e congrès des relations industrielles de l'université Laval de fusionner sous l'autorité provinciale les deux services actuels de placement.

"Loin de nous, déclare M. Laberge, l'idée de contester la juridiction du Québec en matière de travail, mais nous ne pouvons accepter les raisons invoquées par M. Fortin pour justifier pareille mesure, soit le fait que l'Ontario constitue, pour une main-d'œuvre mobile, un pôle d'attraction qui l'emporte sur le Québec".

Plutôt que de chercher à contenir la main-d'œuvre qualifiée à l'intérieur de nos frontières en expulsant le Service fédéral de placement, de poursuivre le président de la FTQ, le ministre du Travail ferait mieux de prendre les moyens démocratiques de la garder ici. Pour cela, selon lui, il faudrait s'occuper d'abord de lui créer des emplois, en pratiquant la planification économique, puis de rendre ces emplois attractifs au moyen d'un relèvement général des salaires par la double voie d'une hausse du salaire minimum et d'un encouragement tangible à la syndicalisation des travailleurs et à la négociation collective.

On a également formulé le vœu que les salaires des travailleurs forestiers soient plus élevés que ceux des travailleurs de l'usine. On demande en fait que le salaire minimum du travailleur forestier soit de \$5.500 par année, toutes dépenses payées.

Plusieurs résolutions, demandant l'amélioration de certains bénéfices marginaux, ont également été adoptées.

Par ailleurs, l'UCC est revenue à la charge en adoptant une résolution demandant une enquête royale sur la forêt.

On a également formulé le vœu que les salaires des travailleurs forestiers soient plus élevés que ceux des travailleurs de l'usine. On demande en fait que le salaire minimum du travailleur forestier soit de \$5.500 par année, toutes dépenses payées.

Plutôt que de chercher à contenir la main-d'œuvre qualifiée à l'intérieur de nos frontières en expulsant le Service fédéral de placement, de poursuivre le président de la FTQ, le ministre du Travail ferait mieux de prendre les moyens démocratiques de la garder ici. Pour cela, selon lui, il faudrait s'occuper d'abord de lui créer des emplois, en pratiquant la planification économique, puis de rendre ces emplois attractifs au moyen d'un relèvement général des salaires par la double voie d'une hausse du salaire minimum et d'un encouragement tangible à la syndicalisation des travailleurs et à la négociation collective.

Plutôt que de chercher à contenir la main-d'œuvre qualifiée à l'intérieur de nos frontières en expulsant le Service fédéral de placement, de poursuivre le président de la FTQ, le ministre du Travail ferait mieux de prendre les moyens démocratiques de la garder ici. Pour cela, selon lui, il faudrait s'occuper d'abord de lui créer des emplois, en pratiquant la planification économique, puis de rendre ces emplois attractifs au moyen d'un relèvement général des salaires par la double voie d'une hausse du salaire minimum et d'un encouragement tangible à la syndicalisation des travailleurs et à la négociation collective.

Elections chez les fonctionnaires municipaux aujourd'hui

Quatre candidats briguent les suffrages à la présidence du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Il s'agit, par ordre alphabétique, de MM. Jean-Marc Jodoin, fonctionnaire au Service des finances, André Lanciault, de services publics, Yvon Picard, des permis et inspections, et Jean-Louis Rhéaume, de l'office du tourisme.

A la première vice-présidence, les candidats sont Paul Bélaïr, de la police, Michel Bissonnet, du secrétariat de la ville, Maurice Fauché, des permis et inspections, Fernand Gagné, des travaux publics, Eugène Longpré, du tourisme, et Gérard Simard, des finances.

Tous les fonctionnaires ont droit de vote, le 30 avril, à ces deux postes. Ils devront aussi choisir, le même jour, chacun dans leurs secteurs, les 24 représentants du service qui font partie de l'exécutif. Quelque 80 candidats se présentent à ces postes.

Le Dahomey sera de l'Expo 67

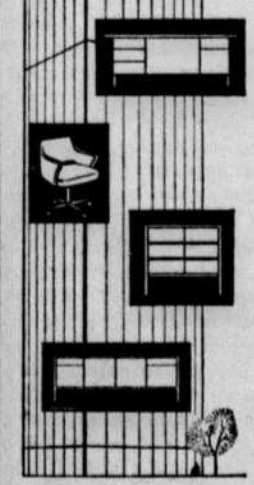
Le Dahomey, république de l'Afrique occidentale, a annoncé son intention de participer à l'Exposition internationale de Montréal en 1967. Il est le 12e pays d'Afrique et le 47e à faire part d'un tel projet. Plusieurs pays africains ont cependant groupé leurs efforts pour la construction de pavillons communs. Le Dahomey, dont la population est de 2,000,000, est une ancienne colonie française.



Le 1er jour de Mai
Que donnerais-je à ma mie?
UN SOUPER, UNE VEILLÉE
A LA CANADIENNE
RESERVEZ
des maintenant 842-3605

Chez Jacques Labrecque
1430 RUE STANLEY

Vous installez vos bureaux dans un immeuble moderne? LOUEZ un ameublement fonctionnel



- conçu selon vos besoins, vos locaux, vos goûts
- La location est économique
- La location est pratique
- La location est la formule des hommes d'affaires

Documentation et devis gratuits

ROGER VIGEANT & CIE Ltée
9350, Esplanade, Montréal 11 Tél. 384-6192

Notre projet est unique, formidable... de plus, il est sérieux!

HOMMES D'AFFAIRES! PROFESSIONNELS!

ELISEZ DOMICILE
DANS UN PANORAMA

VRAIMENT SPLENDIDE

LE DOMAINE

SOMMET TRINITE

SUR LE

MONT BRUNO

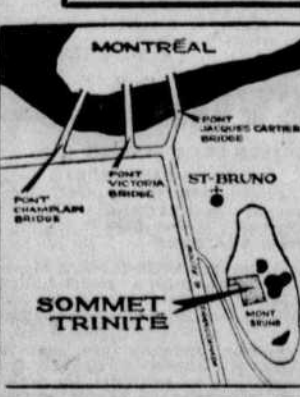
A 20 minutes du cœur de Montréal

FORMIDABLE: C'EST TOUT DIRE... DE CE SITE ENCHANTEUR, EXCEPTIONNEL

PRIX INTERESSANTS
TERMES FACILES

ACHETEZ OU
CONSTRUISEZ LA
MAISON DE
VOS REVES

INFORMATIONS 387-2700



DIRECTIONS:
Suivez les enseignes sur la route 9 (Trans Canada). Le site est voisin du club de golf Mont-Bruno et du monastère des Pères Trinitaires.

BUREAU
OUVERT

SAMEDI ET DIMANCHE
APRES-MIDI
de 1 H. 30 A 6 H.

Les jours de semaine
sur rendez-vous

EDITORIAL

De Gaulle: au-delà des blocs, un nouvel ordre

Qui attendait ou espérait que le général De Gaulle allait, dans son discours de mardi, révéler ses intentions à propos de la prochaine élection présidentielle ou prendre quelque nouvelle et spectaculaire initiative en matière de politique internationale, aura éprouvé une certaine déception. Ce discours — dont plusieurs milieux estiment qu'il annonce le thème dominant de la campagne du chef de l'Etat français — revêt cependant une importance considérable, justement peut-être parce qu'il n'est pas relié à un événement particulier de la conjoncture. Il éclaire le sens profond de la politique fondamentale de De Gaulle et son orientation : ce sens et cette orientation intéressent le monde autant que la France elle-même.

Qu'il y ait eu simultanéité voulue ou, plus probablement, simple coïncidence entre l'allocation du chef de l'Etat français et la visite du ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, le second événement en tout cas conférerait au premier un relief supplémentaire, y donnait toute sa dimension. Il venait en effet à point nommé pour souligner la politique autonome de Paris et le souci de contacts multipliés avec l'Est européen mais il servait à consacrer en même temps le rejet des deux hégémonies, la soviétique comme l'américaine : De Gaulle n'a point hésité en effet à parler des "étranges contraintes" qui pèsent encore sur les pays de l'Est.

Trois idées maîtresses se dégagent de l'exposé volontiers concis, simple et direct dans la formulation, puisqu'il était destiné à la masse des citoyens : l'indépendance nationale dans la solidarité et la coopération internationale; le devoir pour les pays développés d'une assistance fortement accrue aux pays en voie de développement, aide dispensée "sans conditions d'obédience"; enfin, et peut-être surtout, le rejet de la division du monde en grands "blocs" hostiles, avec comme corollaire le refus des prétentions à l'hégémonie des E.-U. et de l'U.R.S.S.

Certes, à plusieurs reprises déjà et en diverses circonstances, De Gaulle a développé l'un ou l'autre de ces thèmes : l'intérêt du discours de mardi tient, d'une part, à ce qu'ils y sont présentés ensemble, comme une synthèse de la pensée gaulliste sur l'évolution et les perspectives du monde actuel, de l'autre à ce que jamais encore le chef de l'Etat français n'avait manifesté à ce point le souci de prendre toutes ses distances à la fois envers les Etats-Unis, l'Alliance Atlantique dans sa conception présente et les formules d'intégration européenne dont il se méfie, comme de tout super-bloc et de toute super-alliance où "se dissolvent les patries". Davantage, jamais encore De Gaulle n'avait lié à ce point l'idée d'indépendance réelle et celle de coopération internationale, considérant que la première est une condition de l'authenticité et de l'efficacité de la seconde.

Peut-être, le passage le plus significatif du discours est-il, à long terme, le suivant parce qu'il a, plus que les autres, une dimension universelle : "Aucune hégémonie exercée par qui que ce soit, aucune intervention étrangère dans les affaires intérieures d'un Etat, aucune interdiction faite à n'importe quel pays d'entretenir des relations pacifiques avec n'importe quel autre, ne sauraient être justifiées. Au contraire, suivant nous, l'intérêt supérieur de l'espèce humaine commande que chaque nation soit responsable d'elle-même, débarrassée des

empiétements, aidée dans son progrès sans conditions d'obédience. De là, notre réprobation devant la guerre qui s'étend en Asie de jour en jour et de plus en plus, notre attitude favorable à l'égard des efforts de libération humaine et d'organisation nationale entrepris par divers pays d'Amérique latine, le concours que nous apportons au développement de bon nombre des nouveaux Etats africains, les rapports que nous nouons avec la Chine, etc."

On peut évidemment contester cette conception de "l'intérêt supérieur de l'humanité" mais il est difficile de lui dénier la noblesse et la validité. Dans le cas précis de la France, en tout cas, c'est justement depuis 1958, avec le retour de De Gaulle, qu'on a pu voir s'exprimer, avec une semblable éloquence, et le souci de l'indépendance nationale et la volonté de coopération internationale, de présence au monde. La France a repris dans les affaires internationales, dans le concert des nations, une place qu'elle n'avait plus occupée depuis l'après-guerre; la Cinquième République a accompli en Afrique noire une décolonisation exemplaire, réglé le moins mal possible le complexe et douloureux problème algérien, rendu à la science et à la technique françaises leur prestige d'antan, développé des formules inédites d'assistance et de coopération qui, au-delà de l'Afrique, ont été étendues à l'Amérique latine et au Proche-Orient, multiplié les entreprises communes avec les voisins européens, ouvert de nouvelles avenues avec le bloc socialiste européen, établi enfin des rapports diplomatiques complets avec la Chine. Et De Gaulle avait bien raison d'affirmer à ce propos : "Certains milieux s'alarment de notre isolement alors qu'il n'y a jamais plus d'empressement autour de nous".

Le mérite principal du "grand dessein" gaulliste réside probablement dans la chance qu'il offre au monde de se libérer de la mortelle division entre les "blocs" et de l'hypothèque redoutable que font peser sur tant de pays les hégémonies russe et américaine. C'est aussi une chance à la paix et, peut-être, en mesurant-t-on mieux le prix dans un proche avenir, à propos de la situation dans le sud-est asiatique. On comprend mieux à la lumière de ce discours des initiatives récentes de Paris où des commentateurs superficiels ou malveillants n'ont voulu voir que des gestes de mauvaise humeur ou des manifestations de boudoirie alors qu'ils s'inscrivaient dans un plan long terme mûri de dégageant, en vue de permettre à la France de jouer le rôle et d'illustrer la conception définies par De Gaulle.

Contre les formes diverses de l'impérialisme, politique et économique, contre les hégémonies venues de l'Est ou de l'Ouest, De Gaulle entend que la France propose et inspire "un autre ordre, un autre équilibre" où "la liberté, l'égalité, la fraternité des peuples trouvent leur compte". Ce nouvel ordre procède de trois principes : l'indépendance nationale, la solidarité attentive et l'aide sans condition aux moins favorisés.

Il est peu probable que dans l'immédiat cette conception recueille l'adhésion des milieux dirigeants de l'Est et surtout de l'Ouest. De Gaulle n'y compte d'ailleurs pas : il parle aux peuples et il pense à demain. Il lui suffit pour l'instant que sa politique et ses propos éveillent dans la plus grande partie du tiers monde, Amérique latine y compris, une nouvelle confiance et un nouvel espoir.

Jean-Marc LEGER



C'est un cadeau de M. Gordon !

La capacité internationale du Québec

Origines historiques et dimensions constitutionnelles du débat en cours

Par Jacques-Yvan MORIN,

professeur de droit international public
membre de la Cour permanente d'arbitrage (LaHaye)
(collaboration spéciale au DEVOIR)

Le Québec, Etat-membre d'une fédération, possède-t-il le droit de conclure des accords ou traités avec les Etats étrangers? Voici trente ans que cette question eût dû être soulevée, mais le gouvernement québécois était si absorbé par la défense de ses compétences internes contre les empiétements du pouvoir central qu'il négligea jusqu'à tout récemment de s'intéresser à cet autre aspect essentiel de son autonomie : les compétences externes ou internationales. Entre-temps, Ottawa s'est imposé dans ce domaine par la voie du précédent, au point de s'y affirmer comme seul maître. Néanmoins, il n'est jamais trop tard pour mettre en question certaine conception anglo-canadienne du fédéralisme et mettre fin aux situations qui menacent l'avenir du Canada français. L'affaire est d'une telle importance que tout citoyen doit l'étudier avec soin et, s'il se convainc du bien-fondé de l'attitude actuelle du Québec, donner son entier appui au gouvernement, indépendamment de toute affiliation politique. La lutte, en effet, s'annonce âpre, car l'établissement et le cabinet fédéraux craignent fort de voir quelques provinces anglophones imiter le Québec et, davantage encore, d'avoir à faire face aux philippiques de l'Opposition et de plusieurs autres provinces, qui pourraient accuser le Gouvernement de faiblesse devant les aspirations du Canada français.

Renvoi au droit constitutionnel

Précisons dès l'abord que le droit international public, dans son état actuel, ne détermine point quels organes gouvernementaux sont habilités, au sein de chaque Etat souverain, à conclure, ratifier et exécuter les traités. C'est le droit interne de chaque Etat, en l'occurrence le droit constitutionnel, qui fixe d'une manière décisive les modalités de l'exercice de ces pouvoirs. Il est donc fallacieux d'affirmer que le droit international ne reconnaît le pouvoir de conclure des traités qu'aux seuls Etats "souverains"; sur ce point, il y a renvoi au droit constitutionnel, lequel peut fort bien stipuler que des entités fédérées autonomes jouissent du droit de s'engager internationalement.

La Commission du Droit International, qui constitue à l'heure actuelle, avec la Cour Internationale de Justice, la plus haute autorité dans le domaine du droit des gens, adoptait récemment un projet d'article de convention très

révélateur : "Il n'y a pas de règle de droit international qui interdise aux Etats-membres d'être dotés de la capacité de conclure des traités avec des Etats tiers". Pour savoir si le Québec possède le pouvoir de conclure des accords avec les pays étrangers, il faut donc se référer en premier lieu au droit constitutionnel canadien. En outre, nous devons nous demander si le droit actuel est satisfaisant ou si ne conviendrait pas que le Québec, dans la perspective d'une nouvelle constitution, prenne l'initiative de le faire évoluer.

L'état du droit

A part l'article 132, tombé en désuétude, nous l'avons vu, depuis une trentaine d'années, le British North America Act ne contient aucune indication qui permette d'assigner le pouvoir de conclure des traités au pouvoir central plutôt qu'aux provinces. Contrairement à la Constitution australienne, qui attribue notamment les "affaires extérieures" au gouvernement fédéral, le

droit écrit canadien, peut-on affirmer avec M. Gauthier-Lajoie, est muet sur ce chapitre. Une politique continue, une série de précédents et un concours de circonstances ont cependant permis à l'Etat central d'affirmer progressivement sa prépondérance dans ce domaine comme dans bien d'autres.

Tout d'abord, le gouvernement fédéral fit en sorte que les prérogatives de la Couronne en matière de relations diplomatiques passent imperceptiblement au Gouverneur Général, qui n'était autrefois qu'un simple relais entre Ottawa et le gouvernement britannique. Devenu le représentant du Souverain à la suite des grandes conférences impériales de l'entre-deux-guerres, il parut opportun aux autorités fédérales de faire du Gouverneur, plutôt que des Lieutenants-Gouverneurs provinciaux, le titulaire de la prérogative royale. Cela se fit sans heurt, avec l'acquiescement tacite des provinces, et le processus fut complété en 1947, lorsque les nouvelles lettres patentes autorisèrent le Gouverneur à

raient actuellement moins aigües.

Un autre point important à considérer dans cette question des dettes, c'est que le loyer de l'argent était relativement faible il y a douze ou quinze ans par rapport aux taux d'aujourd'hui. L'Ontario remboursait maintenant des emprunts qui ont joué un rôle efficace dans l'essor de cette province et qui avaient été obtenus aux taux de l'époque d'environ 3 et 3½ pour cent. Les emprunts massifs que le Québec a dû assumer depuis cinq ans ont été effectués dans un marché plus onéreux à des taux qui sont presque le double de ceux de l'ère Duplessis. L'Union nationale n'a pas de quoi s'en vanter.

Comparaisons contestables

La critique de l'opposition veut corser davantage les comparaisons et ajoute à la dette nette directe la dette indirecte représentée par les emprunts que garantit la province, afin de tirer des comparaisons avec l'Ontario. C'est une indication qui ne manque pas d'intérêt à condition de tenir compte de sa valeur bien relative et de ne pas oublier qu'on additionne ainsi parfois des pommes et des oranges.

Dans ce calcul assez large, M. Dozois fait entrer les emprunts de l'Hydro-Québec pour \$1,481 millions, plus d'autres engagements et ceux du ministère de l'Éducation

pour la construction d'écoles, au total de \$2,385 millions, ce qui porte finalement la dette totale assumée et garantie par le Québec à plus de \$3,156 millions. M. Dozois prend soin de dire que le cas de l'Hydro-Québec est à part, et qu'il est peu probable que le trésor provincial ait à déboursier un seul dollar en vertu de cette garantie. Mais il ajoute que cela peut affecter le coût des emprunts de la province. Or une telle affirmation est fort contestable, parce que les emprunts de l'Hydro-Québec sont garantis non seulement par la forte rentabilité des centrales et services nationalisés, mais aussi par des biens immobiliers qui ont augmenté le pouvoir d'emprunt du trésor provincial, et donc le crédit de la province, au moins autant que le montant des emprunts garantis.

Après ces calculs discutables, M. Dozois établit une comparaison entre la proportion des dettes provinciales totales de l'Ontario et du Québec par rapport au revenu personnel dans les deux provinces, tant pour 1939 que pour 1965. Le résultat c'est que la dette proportionnelle du Québec était plus faible que celle de la province voisine en 1939 tandis qu'elle est plus forte en 1965; pour le Québec, le taux est passé de 32,3 pour cent en 1939 à 35,7 pour cent en 1965, alors que pour l'Ontario il y a eu diminution de 49 pour cent en

1939 à 22,7 pour cent en 1965. Encore une fois, cela prouve peu de chose sauf que le fardeau du Québec est maintenant assez élevé par rapport au revenu personnel de la population. Mais les différences constatées tiennent peut-être dans une certaine mesure au fait que l'Ontario avait nationalisé l'électricité dans les années 1920 et que cela influait sur le fardeau de 1939, tandis que cette dette est maintenant éteinte; par contre, le Québec a nationalisé l'électricité au coût plus élevé des années 1960 et le fardeau n'est évidemment pas encore amorti.

Sur divers sujets précis, M. Dozois formule des critiques plus sérieuses et présente des suggestions plausibles, même si dans certains cas il reprend des idées déjà formulées ailleurs, notamment quant à la fiscalité municipale et scolaire. De même, les inquiétudes qu'il exprime sur la faiblesse et les improvisations de notre planification économique rejoignent des soucis que partagent des membres du gouvernement. Il a eu raison aussi d'évoquer au sujet de la sidérurgie des points d'interrogation qui sont maintenant familiers. Il aurait mieux fait de s'en tenir à ces sujets précis et plus névralgiques au lieu de s'enliser dans les arguments académiques où M. Lesage avait peut-être voulu l'entraîner de propos délibéré.

P. S.

lettres au DEVOIR

L'opinion des parents

En lisant la lettre de Madame Léon Dion dans Le Devoir de samedi dernier, je dis : enfin ! dans l'affaire Lahaie, quelqu'un se décide à discuter au fait de la question : l'utilisation d'une imagerie en effet condamnable. Voici cependant les raisons pour lesquelles je n'accepte pas un diagnostic aussi dur que le sien sur la personne du titulaire.

1. Les "experts" qui n'ont décelé aucune déformation apparente dans le comportement des élèves les ont tout de même interrogés en personnes. Pour porter son verdict étonnamment sévère sur la personne du titulaire, le moins qu'on puisse dire, c'est que Madame Dion... prend ses distances.

2. Après examen des faits, ils n'ont pas retenu un tel verdict puisqu'ils n'ont décidé, pour le titulaire, qu'une suspension de trois mois et que, si le fait avait été jugé sur le plan strictement pédagogique, sans être diffusé dans le public, sans doute n'y aurait-il eu qu'un blâme et une mise en garde.

3. Madame Dion reconnaît à certains symboles une charge de souvenirs douloureux et de réprobation universelle. On serait peut-être étonné, cepen-

dant, de voir qu'en fait, pour la grande majorité de notre population, cette charge s'est singulièrement atténuée, — je constate, je ne juge pas, — abstraction faite des périodes de zèle de nos nouveaux "ministres sans portefeuille" auprès de l'opinion publique.

4. Je considère, sans aimer particulièrement le paradoxe, que la nature humaine est ainsi faite qu'à l'intérieur des limites d'une certaine normalité, il arrive aux hommes de commettre des impairs vraiment incroyables. Madame Dion se rappelle sans doute les brillants débuts du ministre provincial de la Justice cet automne. Tout dernièrement, M. le Premier ministre assimilait le suicide d'un pauvre homme à une question de "chiens égarés". Si Madame Dion tient à sa confusion des valeurs... Je crains fort qu'à vouloir appliquer les mêmes critères partout, la population active du Québec serait plutôt déçue. Peut-être les exemples qu'ils choisissent trop haut. C'est que, pour ma part, je doute des vertus bénéfiques du voyeurisme universel, qui voudrait dénicher tous les tas de pousière que recèle la Province.

(Suite à la page 8)

exercer "tous les pouvoirs et attributions" du Souverain.

Comme ce haut personnage, devenu le chef de l'Etat canadien, n'exerce ses compétences que sur l'avis du Conseil des ministres, la prérogative de conclusion des traités se trouve de la sorte transférée, en fait, à l'Exécutif fédéral. L'exemple d'évolution continue; le gouvernement de Québec n'y vit que du feu.

Pourtant, une jurisprudence de la fin du XIXe siècle reconnaissait que "le lieutenant-gouverneur... est tout autant le représentant de Sa Majesté pour tous les aspects du gouvernement provincial que le gouverneur général lui-même. L'est pour les fins du gouvernement du Dominion" (Liquidators of the Maritime Bank c. Receiver General of N.B., 1892). Mais cette opinion du Conseil privé ne cadrait guère avec la conception anglo-canadienne du fédéralisme, qui tend, depuis John A. Macdonald, à ne voir dans les provinces que de "grosses municipalités". On écarta donc l'arrêt du revers de la main et les constitutionnalistes répétèrent à l'envi que les lieutenants-gouverneurs étaient de simples fonctionnaires fédéraux. A la longue, ce point de vue l'emporta par défaut.

La position actuelle du Gouvernement fédéral n'est donc point fondée sur des textes précis, mais sur une certaine évolution, une certaine pratique et une certaine interprétation de la Constitution, lesquelles s'inspirent d'une certaine idée du fédéralisme canadien.

Les nouvelles tendances

A ce délicat château de cartes, il n'est jamais trop tard pour opposer le souffle d'une nouvelle pratique s'inspirant d'une autre conception du fédéralisme. Il va de soi qu'Ottawa défend l'édifice et invoquera ses droits acquis, c'est de bon sens. Il le fera d'ailleurs avec d'autant plus d'acharnement que certaines autres provinces avaient soulevé la question des traités avec le Québec et que le Gouvernement et l'Établissement étaient parvenus, dans une large mesure, à mater cette première mutinerie. Les revendications du Québec risquent de tout remettre en question.

Les tendances provincialistes firent leur apparition dès 1932, lorsque le Québec conclut quelques ententes avec d'autres pays de l'Empire britannique dans le but d'éviter la double imposition en matière de droits successoraux. A l'heure actuelle, la province demeure partie à trois accords de ce type (avec la Grande-Bretagne, l'Irlande du Nord ainsi que Trinidad et Tobago).

Mais ce n'étaient là que de bien modestes précédents. En 1951, le Nouveau-Brunswick négocia un "pacte" avec l'Etat du Maine dans le but de faciliter la lutte contre les feux de forêt (nous verrons que la Constitution américaine autorise les Etats de l'Union à signer de tels accords avec l'assentiment du Congrès). Cependant, le gouvernement fédéral informé de la chose, s'y opposa et l'entente ne put être complétée. La Nouvelle-Ecosse fut plus astucieuse lorsqu'elle entreprit, vers 1955, de conclure un accord avec les Pays-Bas pour l'établissement d'immigrants hollandais sur de nouvelles terres. S'étant heurtée au refus des autorités fédérales, la province fit signer le document par un organisme gouvernemental subsidiaire, le "Land Settlement Board". Sans doute ne s'agit-il pas d'un accord international au sens strict, mais les effets pratiques en sont les mêmes. Une lettre récente de l'organisme responsable nous apprend en effet que l'accord signé en 1956 n'a jamais été mis en question et produit encore d'heureux résultats, "à la satisfaction de tous les intéressés".

Est-il souhaitable et possible cependant, d'étendre une telle règle à toutes les provinces? Peut-on se passer totalement, dans la perspective d'une nouvelle constitution, d'un contrôle des autorités centrales sur les accords conclus par un Etat-membre?

(A suivre)

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1919

Claude RYAN, Directeur

André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOU

Directeur de l'information : Michel ROY

Trottoir : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame, à Montréal.

L'impression : Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue : \$20. Ailleurs au Canada : \$18.

A l'étranger : \$30. Edition du samedi : \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement et l'envoi comme objet de la classe de la presse publication.

TELEPHONE : 814-3361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

L'OPINION DU LECTEUR

"Le scandale appartient à tout le monde"

par Solange CHAPUT-ROLLAND

La révolution tranquille du Québec ne l'est plus tout à fait ! Depuis quelques mois des événements pénibles viennent contredire la saine envie de notre province d'assumer l'entière responsabilité de poursuivre son destin privilégié.

La liberté se donne en ce moment des airs d'esclave et les tentatives répétées de museler une presse libre, écrite et parlée, ne sont même plus camouflées. L'armée des bien-pensants relève la tête et pousse des hauts cris qui scandalisent les mauvais pensants dont je suis.

Le frère Lahaie et sa tragédie ignorent trouvent de zélés défenseurs. Au nom d'une bizarre conception de la liberté, professeurs, clercs et laïcs, tous excellents catholiques bien sûr, se portent à la défense d'un très jeune homme s'inspirant du pire ennemi de la liberté pour exalter chez l'enfant le goût du Christ.

Je n'arrive pas à comprendre qu'il se recrute dans cette province chrétienne, catholique et thomiste, des êtres pour juger anodine une comparaison entre le Christ et Hitler. Je veux bien mettre sur le dos de l'expérience d'un jeune professeur une aussi odieuse ignorance de la signification du nazisme, mais comment expliquer que des Canadiens-français éclairés, adultes, éducateurs et parents, excusent aussi facilement un rapprochement défiant toutes les normes de la décence et du respect pour les millions d'humains assassinés par les S.S. et les S.A., soumis aveuglément à la gouverne de cet Hitler, dont la seule évocation fait frémir. Et comment, sans perdre le peu de dignité qui semble nous rester, expliquer à nos compatriotes juifs, que toute cette histoire n'est pas grave et que l'innocent jeune frère est une triste victime du complot de journalistes antichrétiens ?

Il ne m'appartient pas de m'immiscer dans les affaires de la C.E.C.M. ni de juger, à mon tour, sans être en possession de tous les faits, des mesures à prendre pour qu'une telle affaire ne se répète plus. Mais avec madame Léon Dion dont la lettre parue samedi 24, dans *Le Devoir*, est étonnante, comme mère je me sens aussi en devoir de dire que si mon fils eût été dans cette classe, je serais aujourd'hui mortellement inquiète. Je n'aurais certes pas exigé le congédiement sans jugement du malheureux commandant de cette armée de néophytes hitlériens, mais j'aurais prié les autorités pédagogiques de lui suggérer une retraite, en Israël par exemple, pour étudier quels ont été sur le monde, sur l'Eglise et sur des hommes libres, les effets mon-

troux du nazisme, de son chef et de ses S.S. Je ne reconnais à aucun homme, Canadien, Européen, clerc ou laïc, le droit de puiser dans une idéologie concentrationnaire, des sources d'inspiration pour spiritualiser l'ardeur de la jeunesse. Le Québec doit sûrement être l'unique lieu sur terre où des catholiques constamment écartés des horreurs de la guerre et de la torture, ne rougissent pas d'entendre d'autres catholiques soutenir qu'il n'y eut pas grand mal à crier devant une croix gammée, Heil Christ. La liberté de se tromper à ce point ne se défend pas : elle se donne la grave, lourde et difficile responsabilité d'instruire ceux qui sans le vouloir peut-être, risquent de la baigner. L'histoire du frère Lahaie est tragique, pénible, car elle révèle en notre société une ignorance des faits et une confusion des valeurs dont nous devrions avoir honte. Vivons-nous donc à ce point hors des dures et meurtrières réalités de l'histoire ? Et vivons-nous également hors du respect du drame des autres.

Où décidément je suis scandalisée ce samedi 24 avril de lire dans *Le Devoir* qui toujours a le courage de sa liberté, le désir de notre premier ministre de consigner dans la chronique des faits divers, l'horrible suicide du jeune Gilles Legault.

Nous portons tous la responsabilité de cette mort solitaire, dans une prison maintes fois décrite comme un des lieux les plus malféconds de notre pourtour si riche société. A la dimension de piété notoire du Premier Ministre, j'ose souhaiter que s'ajoute la note de charité sans laquelle la foi, selon saint Paul, n'est rien. Ici non plus, nous n'avons pas à juger les postulats politiques ou intellectuels de ce jeune homme, ni même à le déclarer innocent ou coupable. Mais nous sommes en conscience le pense, de nous souvenir qu'il est mort désespéré de n'avoir su vivre dans une société dont nous sommes tous plus ou moins responsables. Le moins qu'on puisse demander à cette société, c'est de respecter ses victimes, et de se donner le courage de sévir contre ceux qui portent atteinte à son esprit de solidarité pour ceux qui sont morts au nom de la liberté universelle.

Chacun son scandale : le mien vaut bien celui des autres !

Solange Chaput-Rolland

La création d'un Conseil de presse est devenue un impératif

par Raymond DUBÉ
éditorialiste au SOLEIL

En moins de deux semaines, la scène journalistique canadienne-française a été témoin d'une sortie et d'une rentrée sensationnelle de la part de M. Gérard Pelletier.

Ce fut le 30 mars dernier que M. Pelletier fut congédié de son poste de rédacteur en chef de LA PRESSE, fonction qu'il remplissait depuis près de quatre ans.

Le brouhaha, provoqué par son expulsion d'une entreprise qui avait fait appel à son aide dans un moment de panique, n'avait pas encore pris fin lorsque le 9 avril, LE DEVOIR annonçait qu'il venait de s'assurer les services de M. Pelletier, à la disposition duquel il mettrait, trois fois la semaine, une tribune d'où il pourrait exposer son opinion en toute et entière liberté, tout en conservant le droit de collaborer au STAR de Montréal et à un groupe de journaux de langue anglaise.

M. Pelletier obtenait du fait un statut particulier dans notre profession, un statut qui ressemble à celui dont a bénéficié pendant plusieurs années, à la suite de son départ de l'Action Catholique, M. Eugène L'Heureux, dont l'Opinion Libre fut publiée pendant plusieurs années consécutives dans plusieurs quotidiens de langue française, ceux de la chaîne Nicol, dont faisait partie Le Soleil, et Le Droit d'Ottawa.

Les temps ayant changé et la formule du DEVOIR étant différente, il ne fait pas de doute que M. Pelletier jouira d'une pleine et entière liberté d'expression, que ses articles ne seront soumis à aucune censure, à moins qu'il n'abuse de la liberté mise à sa disposition, tentation contre laquelle nous le savons de taille à se défendre.

On discutera encore longtemps de la validité de la décision de LA PRESSE, décision qui a donné lieu à de si diverses interprétations, les unes sérieuses et les autres trop émotives pour qu'on leur attribue une valeur réelle.

Documents

Argentine : le péronisme reste une force politique considérable

Deux consultations électorales significatives viennent d'avoir lieu dans l'extrême sud de l'Amérique. Le 7 mars, deux millions et demi de Chiliens ont élu leurs nouveaux députés et une vingtaine de sénateurs. Une semaine plus tard, neuf millions d'Argentins renouelaient la moitié de leur Chambre et une partie des assemblées provinciales.

De chaque côté des Andes, les urnes ont été des boîtes à surprises. Sur le versant oriental, la Démocratie chrétienne a remporté une victoire qui fera date dans l'histoire politique du Chili et le Président Eduardo Frei disposera, à partir de mai, d'une majorité parlementaire à toute épreuve pour accomplir, jusqu'en 1970, la "révolution dans la liberté" qu'il a promise à ses compatriotes. Sur l'autre versant, côté Atlantique, une avalanche de bulletins péronistes a démontré la vitalité d'un mouvement qui, bien que privé de son chef, demeure le plus nombreux après neuf ans de proscription.

Le Chili où les forces armées n'ont pas faussé le jeu politique depuis tantôt quarante ans, est un des rares pays d'Amérique où la Constitution est appliquée et où la volonté des citoyens s'exprime librement. C'est le seul aussi où le communisme, associé à un socialisme à forte teneur marxiste, fait sentir son poids dans la vie publique et a pu faire élire par deux fois un gouvernement de Front populaire.

En Argentine, en revanche, le communisme, actif dans quelques syndicats et dans les universités, n'est pas une force électorale pondérable. L'arrêt de justice qui a écarté ses candidats avant le 14 mars, a estimé le comité spatial de l'Académie nationale des sciences.

Aussi, ces experts sont-ils d'avis que les Etats-Unis devraient envoyer une charge utile sans pilote dans cette planète en 1971.

Sans pour autant se prononcer contre la poursuite du programme "humain" des Etats-Unis — d'envoi dans cet astre de deux cosmonautes "Apollo" avant la fin de cette décennie — on estime que la recherche de la vie extra-terrestre doit bénéficier de la "plus haute priorité" du programme spatial tout entier" des Etats-Unis.

C'est à la requête de la NASA que ce groupe de 35 savants, que préside le Dr Colin Pittendrigh, a rédigé le rapport dont les conclusions viennent d'être publiées. Elles font également ressortir les 3 points suivants :

1) Il est opportun d'effectuer en 1969 une mission plus approfondie en direction de Mars que celle du "Mariner-4" qui se bornera, le 14 juillet prochain, à prendre une vingtaine de clichés de la "planète rouge" en passant à proximité de celle-ci ;

2) le comité spatial de l'Académie des sciences est également favorable à de "vigilantes" explorations des possibilités d'explorer Mars qui vont également se présenter en 1971 et 1973. Le comité pense qu'un satellite inhabité devrait alors être envoyé à la surface de Mars ;

3) une enquête approfondie sur les possibilités d'existence de la vie dans Mars pendant les prochaines dix années "constitue une entreprise scientifique de la plus grande validité et signification."

La dispense d'étaler sa faiblesse numérique au jour du scrutin. Quant au socialisme, divisé en trois partis rivaux, son influence est faible. Son unique citadelle, la ville de Mar del Plata, vient de lui être enlevée par le péronisme.

Ce qui différencie surtout l'Argentine du Chili, c'est que la grande république du Rio de la Plata est sortie depuis peu d'une longue série d'aventures politico-militaires. Au général Aramburu, porté au pouvoir par l'armée et la marine qui avaient renversé Peron, succéda M. Frondizi.

Ce radical, élu en 1958 grâce aux voix du justicialisme, interdit, subit durant quatre ans les pressions des états-majors, qui le déposèrent finalement parce qu'il avait autorisé des élections libres. Sous le gouvernement de M. Guido, simple façade civile du pouvoir militaire, les dissensions entre généraux conduisirent à de durs affrontements et l'Argentine donna de nouveau une image caricaturale et autrefois classique de l'Amérique du Sud, l'image des pronunciamientos permanents et des gouvernements balayés comme des châteaux de cartes.

La victoire ayant souri aux soldats de la Loi, insurgés pour restaurer la discipline dans ce qui était devenu "une armée délibérante" ou, comme on l'a dit aussi, dans "un pays occupé par ses propres troupes", des élections aussi régulières que possible dans de telles circonstances donnèrent l'avantage à l'Union civique radicale du Peuple (UCRP) de M. Illia. Empêchés de nouveau d'aspirer à la présidence et aux mandats exécutifs, empêchés même de s'allier à la démocratie chrétienne et aux radicaux frondizistes, les péronistes eurent la consigne de voter en blanc. Une partie d'entre eux désobéirent pour élire des députés néo-péronistes dans quelques provinces, et parfois pour appuyer M. Illia contre le général Aramburu.

La tactique du Président Illia

C'est donc une Argentine convalescente, à l'économie fort malmenée, que le Dr Illia s'est vu confier en octobre 1963. Malgré une crise financière aiguë, doublée d'une inflation croissante, ce médecin de campagne à la physionomie rassurante et aux manières paisibles, n'a cessé de consolider sa position politique assez étroite au départ (moins du quart des suffrages). D'emblée, il a joué d'un préjugé très favorable de la part d'une opinion excédée par le bruit des armes. Puis la chance l'a servi : deux mois battant tous les records connus et une balance commerciale avantageuse pour la première fois depuis longtemps, grâce, il est vrai, à une restriction des importations plus qu'à l'accroissement des exportations. Enfin, la lutte d'influence engagée entre l'Europe et les Etats-Unis a fait affluer, à Buenos Aires aussi, les offres d'aide et les missions de bonne volonté.

Depuis dix-huit mois, M. Illia a guidé sa barque au milieu des récifs avec un sang-froid exemplaire. Assuré au parlement, auprès des conservateurs surtout, des appuis nécessaires, il a su garder l'équilibre entre les syndicats patronaux et ouvriers, entre les foules plus bruyantes que dangereuses qui réclament des changements, et les minorités privilégiées qui n'en veulent aucun.

Placé à la charnière où s'articulent les idées et les forces, l'UCRP renferme les tendances les plus contradictoires, conservatrices ou socialistes en politique, étatistes, dirigistes ou libérales en économie. Si elle n'a pas de doctrine et n'envisage l'avenir

Tout compte fait, cependant, le départ de M. Pelletier est révélateur du malaise qui existe dans le journalisme canadien-français. Dans toutes les opinions exprimées, rares sont celles qui ont nettement mis le doigt sur le mal.

D'aucuns ont cherché à en faire un problème sociologique. Il y avait dans leurs exposés une large part d'exagération. A notre point de vue, il s'agit avant tout d'un problème d'ordre strictement journalistique.

La situation dans le journalisme canadien-français se compare à celle qui existe dans plusieurs autres sphères de la vie québécoise, où une évolution rapide du milieu rend nécessaire plus que jamais une révision des principes et des attitudes.

Elle présente beaucoup d'analogie avec celle qui existe dans les hôpitaux québécois, où les médecins, sans contester à la partie administrative son rôle et ses responsabilités dans la gestion des institutions hospitalières, réclament cependant le contrôle de l'acte médical.

Si cette exigence de la profession médicale est non seulement normale, mais logique, on ne peut nier que le même principe doive s'appliquer dans le journalisme, où le journaliste doit avoir la responsabilité de l'acte professionnel, sans toutefois empiéter sur les droits et sur les responsabilités de la partie administrative.

Il est impossible, aujourd'hui, de conduire une entreprise, quelle qu'elle soit, sans établir un équilibre entre les professionnels à son emploi et les propriétaires ou leurs représentants administratifs. Il n'est pas nécessaire d'être ingénieur pour diriger une entreprise de construction, mais les problèmes techniques relèvent de l'ingénieur, en consultation avec les employeurs.

Ainsi, il n'est pas essentiel d'être journaliste pour posséder ou diriger une entreprise de presse, mais encore faut-il qu'au sein de celle-ci on mette en place les mécanismes indispensables à un partage rationnel des responsabilités de la partie administrative et les journalistes, de sorte qu'ils ne viennent

pas continuellement en conflit sur les questions de nature strictement journalistique.

C'est ce partage des attributions qu'il n'est pas facile d'établir, tout comme dans le cas des médecins et des hôpitaux. Si l'exécution du geste médical engage la responsabilité sociale, civile et parfois même criminelle de l'institution, il en va de même pour le journaliste à l'endroit de son entreprise dans l'exécution de l'acte professionnel qu'il pose.

Ce partage, on en éprouve le besoin, mais on en craint les conséquences chez les patrons. On sent qu'il faut jeter du lest, mais on n'a pas encore réussi à déterminer en quelle quantité. On n'a pas oublié certaines expériences malheureuses dont plusieurs sont autant imputables à la faiblesse de la profession qu'aux journalistes eux-mêmes. En sont résultées, avec les années, une incompréhension et une méfiance, attribuables pour une bonne part à l'absence de définitions, à l'imprécision qui existe au sujet du partage des responsabilités de chacun, imprécision qui a souvent eu pour résultat de faire des journalistes et des patrons des antagonistes quand ils devraient être des associés.

Il y a là un malaise latent. Inutile de penser qu'il disparaîtra de lui-même. Au contraire, il ne fera que s'aggraver si on ne prend pas les moyens de l'éliminer. J'en vois trois : la mise en place au sein des entreprises de presse des mécanismes qui donneront aux journalistes la responsabilité de l'acte professionnel, en collaboration avec les propriétaires ou administrateurs ; une association professionnelle fortement structurée et l'établissement d'un CONSEIL DE PRESSE, où journalistes et patrons pourront étudier d'égal à égal les problèmes professionnels.

Que le public, comme on l'a proposé dans une résolution lors du dernier congrès de l'Association des journalistes de langue française, ait voix au chapitre, cela est dans l'ordre normal des choses. Aux mains de l'entreprise privée, la presse constitue en quelque sorte un service public. La population a un intérêt majeur à s'assurer l'existence d'une presse libre, mais en même temps responsable.

Si le premier remède suggéré relève de chacune des entreprises de presse, le deuxième appartient à la profession, tandis que le troisième est mixte, dépendant de rencontres entre les représentants des deux groupes.

Ce sera, au cours des prochains mois, la tâche de Gérard Pelletier, puisque ses confrères lui ont donné un témoignage de confiance d'une très grande signification en l'élevant à la présidence de leur organisation professionnelle, d'amorcer des réformes d'envergure autant au sein de la profession proprement dite que du journalisme canadien-français.

La nécessité de la création d'un Conseil de presse ne fait aucun doute. Autant à titre personnel qu'au nom de l'entreprise à laquelle j'appartiens, j'en désire l'avènement. A plusieurs reprises, dans le passé, j'ai moi-même, comme l'ont fait d'ailleurs les dirigeants du SOLEIL, préconisé cette mesure. M. Pelletier peut être assuré de notre plus complète collaboration.

RAYMOND DUBÉ

(LE SOLEIL)

BILLET

Candidature "collégiale"...

Avec la désignation de M. Marchalhy comme candidat à la présidence de la République, un des problèmes de la surclasse sans conteste l'actuel le est résolu : celui de la taille, puisque M. Marchalhy, avec ses deux cent trois centimètres surclasse sans conteste l'actuel président. Restent les autres facteurs de supériorité.

Il me vient ici le souvenir d'un hercule de tête foraine que seule pouvait abattre une grappe humaine. Pourquoi la candidature d'opposition ne serait-elle pas collégiale ? A la taille de M. Marchalhy, au sang-froid politique de M. Defferre, à la fougue de M. Tizier-Vignancour, on pourrait joindre d'autres vertus empruntées à des hommes célèbres : l'intransigeance de M. Mendès-France ou la dictature de M. Ducloux. Le nom seul est vraiment irremplaçable. Je propose pourtant celui d'Henri de France, père de la télévision en couleurs. Outre le progrès technique, passer de la Gaule à la France serait un singulier effort de rajeunissement.

Robert Escarpit
(Le Monde)

Après le scrutin du 14 mars : trois politiques

Dès lors, le gouvernement pouvait tenir sa promesse d'ouvrir à tout le monde le chemin des urnes, sans toutefois pervertir l'emploi de l'étiquette péroniste. Cela devait suffire, jugeaient les experts officiels avant le 14 mars, à disperser les voix de cette tendance entre différents partis populaires. Ce fut le cas, en effet, mais dans deux ou trois provinces seulement. Ailleurs, les gros bataillons justicialistes ont été canalisés par l'Union Populaire qui s'est classée en tête un peu partout, battant l'UCRP même dans sa place-forte de Cordoba et obtenant une majorité éclatante dans la province de Buenos-Aires et dans la ceinture industrielle de la capitale.

De son côté, bien qu'il n'ait pas réussi à fragmenter le péronisme, le parti au pouvoir n'a pas fait de mauvaises élections. Il a évité la défaite en polarisant autour de lui un demi-million d'électeurs antipéronistes qui, enlevés aux partis secondaires, ont laissé ceux-ci sans force et sans représentation normale. Cette circonstance, avec le retour au système des deux blocs antagonistes et exclusifs qu'elle pourrait annoncer, n'est pas de bon augure pour la démocratie argentine, si fragile.

De toutes façons, ces récentes élections n'ayant été que partielles, elles n'auront de conséquences parlementaires immédiates ni pour le gouvernement, qui demeure bien en selle, ni dans les assemblées. L'UCRP disposera encore de 70 sièges sur les 192 de la Chambre qui s'ouvrira le 1er mai et le Sénat inchangé lui reste acquis. Les 52 députés péronistes, parmi lesquels plusieurs dirigeants de la CGT et du justicialisme féminin, n'auront pas la tâche facile.

Le radicalisme gouvernant devra choisir entre trois politiques dont aucune n'est aisée : concurrencer le péronisme en faisant d'importantes concessions sociales et économiques, ou trouver avec lui un modus vivendi pour réaliser les réformes possibles, ou encore se poser en champion de l'antipéronisme en comptant sur la force armée, sans se soucier de la Constitution.

La vraie confrontation politique aura lieu plus tard, si les institutions démocratiques y résistent, quand il s'agira d'élire, en 1967, les gouverneurs de province, de renouveler l'autre moitié de la Chambre et de désigner, en 1969, le futur président de la République.

(Henri GILLIERON.
[Preuves-informations])

UN AMOUR D'APERITIF



LE VIN APÉRITIF CHIC, IMPORTÉ DE FRANCE

de nouveau...

ENCAISSABLES AU PAIR...

... EN TOUT TEMPS

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

INTÉRÊT ÉLEVÉ

1er MAI, FÊTE NATIONALE DES TRAVAILLEURS

grande manifestation organisée par le

Comité de coordination des mouvements de gauche

avec le concours des représentants des syndicats et des groupements divers et des artistes :

JACQUES LABRECQUE,
GASTON MIRON,
GILLES VIGNEAULT etc

SAMEDI, 1ER MAI À 3.30 H. P.M.

SALLE ST-STANISLAS
1371 est. rue Laurier

Le Comité de Coordination des Mouvements de gauche comprend :

Caucus de gauche, Club Socialiste Jacques Perrault, Coopérative des Editions Socialiste, Groupe d'Action Populaire, Ligue Socialiste Ouvrière, Parti Communiste du Canada, Parti Pris, Parti Socialiste du Québec, Révolution Québécoise, Socialisme 65.

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

QUILICO
Le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Andre Gromyko, actuellement en visite officielle en France, est allé voir jouer à l'Opéra de Paris "Rigoletto", l'œuvre célèbre de Verdi, dont le rôle principal est tenu par Louis Quilico, le baryton canadien bien connu, membre de la troupe de l'Opéra de Paris. Le ténor José Luccioni lui donna la réplique, entouré d'une brillante distribution. Divers diplomates et de nombreux membres de la colonie canadienne de Paris avaient tenu à venir applaudir leur compatriote, à qui les visiteurs soviétiques et l'élite du Tout-Paris éplaisant l'immense salle firent une ovation méritée.

TRENTE A
Dans le cadre du mois des arts, L'Equipe des Trente A a prévu, pour sa première semaine, le programme suivant: Demain: Ouverture des Trente A. Spectacle de l'Horloge du Nouvel-Age, dirigé par Claude Péloquin, à l'Association espagnole, 495 ouest, rue Sherbrooke, à 21 h. 30. Dimanche: Spectacle de l'Horloge à 20 h. 30. Table ronde des critiques d'art: Claude Jasmin, Laurent Lamy et Yves Robillard. Animateur: Gilles Constantineau à La Boite de Jeunesse Oblige, 840 Cherrier est, à 21 h.

horaires des spectacles

THÉÂTRE
PLACE DES ARTS — Relâche
BOULANGERIE — "Amedée": 8.30; Dim.: 7.30
COMÉDIE-CANADIENNE — Annie Cordy: 8.30
EGREGORE — "Les Maxibules": 8.30
Relâche lundi
THÉÂTRE DE LA PLACE — "Les Portes": 9.00; Sam.: 8.00; "Les Portes": 9.00
LA POUDRIÈRE — "La crécelle": 8.30
Relâche dim. et lun.
"Les Fourberies de Scapin": 8.30; Dim.: 7.30
ESTOC, Québec — "Les fusils de la mière Carrar": 8.30

CINÉMA
CINÉMA THEATRE — "Tonnerre sur le Mexique", d'Eisenstein (1932): 6.30
ALOUETTE — "My Fair Lady": 8.00; merc. sam. dim. 2.00
AVENUE — "Rattle of a Simple Man": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
BIJOU — "Les motorisées": 12.35, 1.45, 3.45, 5.45, 7.45, 9.45
CANADIEN — "Germinal": 12.00, 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CAPITOL — "Rio Conchos": 10.15, 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.35
CHATEAU — "Two on a Guillotine": 1.00, 3.45, 6.35, 9.25; "The Man from Galveston": 2.45, 5.35, 8.25
CINÉMA FESTIVAL — "Peau de Banane": 7.30, 9.30; Dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINÉMA THEATRE IMPERIAL — "Circus World": 8.30 tous les soirs, 2h. merc. et sam., Dim. 1.00, 4.45, 8.30; Enfants 10 ans et plus admis mercredi et samedi 2 h. dim. 1 h.
DAUPHIN — "Le Journal d'une femme de chambre": 7.30, 9.30; Sam. et dim.: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40
ELYSEE — Resnais — "Une femme mariée": du lun. au ven. 7.30, 9.30; Samedi: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30; Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30; Eisenstein: "Les Carabiniers": même horaire
EMPIRE — "8½": 8.15, 10.15; Dim.: 1.00
FRANCAIS — "La chute de l'Empire romain": 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.35
GRANADA — "La chute de l'Empire romain": 12.30, 1.45, 3.50, 5.55, 8.00, 10.05
JEAN-TALON — "Peau de Banane": 7.30, 9.30

RADIO-SELECTION

CBF-FM et CBF
Vendredi, 30 avril
• A CBF-FM, à 1 h. 10, Matinée symphonique. Au programme, le Concerto pour sept instruments à vent, de Frank Martin, dir. Ernest Ansermet; le 4e Concerto de piano, de Rachmaninov, avec Michelangelo et l'Orchestre de la Symphonie no 34 en do majeur, de Mozart, dir. Markewitch; la Symphonie en la mineur, de Dittersdorf, dir. Erich Kloss.
• A 1 h. 30, Une demi-heure avec... Haydn, texte de Jean-Raymond Boudou.
• Aux Chers-d'œuvre de la musique, à 3 heures, le programme comprendra, entre autres œuvres, Iberia, d'Albeniz, dir. Eugene Goossens; Danse fantastique, de Turina, dir. Ernest Ansermet. Con-

HORAIRES DE LA TELEVISION

VENDREDI 30 AVRIL CFTM 2
10.00 Musique
11.00 CINÉMA
11.30 "La révolte des fauves" - aventures - américain
1.00 Long métrage
1.30 "Battalion 999" - guerre - allemand
2.00 Tire l'aiguille
2.30 L'éternel féminin
3.00 Bobine
3.30 La boîte à surprise
4.00 Ti-Jean Caribou
4.30 L'enfant du cirque
5.00 Jeunesse oblige
5.30 Téléjournal
6.00 Dans le vent
6.30 Cinéma international
6.45 "Filles vos leur" - comédie dramatique - américaine
7.15 La politique provinciale
7.30 L'Union nationale
7.45 Supplément régional
8.00 Nouvelles du sport
8.15 Les Couche-lard
8.30 CINÉMA
8.45 "Traffic à Rio" - drame - mexicain
CFTM 10
9.00 Miro
9.30 Bien l'bonjour
10.30 Ciné-matin
11.00 "Trois femmes l'ont aimé" - autrichien
11.30 Branchettes horaire
12.15 En matinée
12.30 Pas de week-end pour notre amour - comédie musicale française
2.00 Bon après-midi
2.00 Delfi au danger
2.30 Zoo du Capitaine Bonhomme
3.30 Au nom de la loi
4.00 Télé-Métro
4.30 Sport-images
5.00 Dernière heure
5.15 Ciné-mag
5.30 En première
5.45 "Une étrange dans la ville" - aventures - américain
6.00 Le cœur sur la main
6.30 La famille Stone
6.45 Toute la ville en parie
7.00 Les quatre heures
7.15 La couleur du temps
7.30 La ronde des sports
7.45 Cinéma
7.55 "Le Purgatoire" - Theatral
8.00 Fermeture
CBMT 6
9.55 Today on CBMT
10.00 Québec School
10.05 Télécast
10.30 Across Canada
10.40 Friendly Giant
11.00 Chez Hélène
11.10 Butternut Square
11.30 News
12.00 Reach for the Top
12.30 Calendar
1.30 Movie matinée
1.45 "The Magic Carpet"
2.00 Moment of Truth
2.30 Take Thirty
3.00 The Exaltation of Matter
4.01 Razzie Dazzle
4.30 The King of the Hill
5.00 Music Hop
5.30 Gilligan's Island
6.30 Across Canada
7.01 CBC Evening News
7.25 Sports
7.45 Doug Smith
8.30 Wendy and Me
8.45 Country Roadways
8.50 The Fugitive
9.30 Telescope
10.00 Ben Casey
11.00 CBC TV News
11.30 Final Edition
11.55 Viewpoint
12.25 Sports Final
12.55 Friday Premiere
1.41 "The Black Hand"
9.30 Meditation
9.35 Coffee Break
10.00 The Liberal Arts
10.30 Remper Remper
11.00 Ed Allen Time
11.30 Abracadabra
12.00 Lunchtime Little Theatre
12.45 Dear Charlotte
1.00 Channel 12 Theatre
1.05 "The Bride Comes Home" - comédie dramatique - américaine
2.30 The James Beard Show
3.00 People in conflict
3.30 It's Your Move
4.00 Four a Kind
4.30 Surprise party
5.00 Family Theater
5.30 "Behave yourself" - mystère - américain
6.30 Pulse - News
7.00 Country Music Hall
7.30 Who Has Seen the Wind
9.00 The Dick Van Dyke Show
9.30 Peppé on Place
10.00 Combat
11.15 Pulse
11.35 Pajama Playhouse
11.55 National News
12.25 Pajama Playhouse
12.55 "East of Eden" - drame - américain
1.00 Meditation

Haydn, Beethoven et Bartok pour le premier concert du quatuor à cordes canadien Gabora

Le premier concert public d'un nouvel ensemble de musique de chambre, le Quatuor à cordes Gabora, aura lieu mardi, le 4 mai prochain, à 8h.30 du soir, dans la salle du Ritz-Carlton. Les membres de ce groupe, Taras Gabora, premier violon, Edward Kudlak, second violon, Robert Verebes, alto et Michael Carpenter, violoncelle, ont choisi le programme suivant: Quatuor en si bémol majeur, Op. 76, no 4; "Lever du soleil" (Haydn); Quatuor no 2, Opus 17 (Bartok); et Quatuor en fa mineur, Op. 95, (Beethoven). L'œuvre de Haydn appartient à sa période mûre. Écrit et joué pour la première fois en Angleterre, en 1799, il suit un autre quatuor célèbre, celui basé sur l'hymne autrichien. Le surnom de "Lever du soleil" a été sans doute donné à l'œuvre à cause de sa clarté et de sa luminosité. Le second Quatuor de Bartok fut écrit durant la première grande guerre. Il montre un compositeur préoccupé à trouver des modes nouveaux d'expression. Quant au Quatuor en fa mineur de Beethoven, il est contemporain de la musique pour "Egmont", du cinquième concerto et de la Septième Symphonie. Le compositeur lui a donné le titre de "serioso", indiquant sans doute par là son caractère dépouillé et profond, dans l'esprit des derniers quatuors.

Folklore russe au Musée des B. A.

Le Comité Féminin du Musée des Beaux-Arts annonce qu'au cours de la Semaine du Musée qui se tiendra du 18 au 23 mai, le samedi soir 22 mai sera consacré au folklore russe. Cette soirée est organisée par les Jeunes Associés du Musée (JAMM) avec le concours du "Goussli Russian Folk Ensemble" et du "Russian Male Choir of Montreal". Pour tous renseignements on est prié de communiquer avec le Comité Féminin du Musée des Beaux-Arts, à 1379, ouest rue Sherbrooke, Montréal 25, Tél.: 844-5704.

3e et dernière semaine CE SOIR... VOUS VIENDREZ VOIR les meilleurs films de François TRUFFAUT "JULES ET JIM" avec JEANNE MOREAU LA PEAU DOUCE 2 films pour le prix d'un seul

VERDI CINÉMA D'ART D'ESSAI 5380 boul. St-Laurent TEL: 277-4800

CE SOIR À 8H.15 Blue Bonnets Le dimanche, 2h. 15 - Pas de courses le jeudi. Cuisine réputée au restaurant "LE CENTAURE", dominant la piste. Réservations: 735-2680. Venez donc!

du 4 au 8 mai DARRY COWL entouré de Jean-Guy Moreau de SONIA

ADMISSION:
Mardi, mercredi, jeudi: 1.50 - 1.75 - 2.00 - 2.50 - 3.00
Vendredi et samedi: 2.00 - 2.25 - 2.50 - 3.00 - 3.50
Réservez maintenant Comédie-Canadienne 861-3338

THEATRE DU RIDEAU VERT CE SOIR, 8 h. 30 Dim.: 2.30 - 7.30

LES FOURBERIES DE SCAPIN de Molière

Mise en scène: Florent Forget
Décor: Guy Rajotte
Costumes: François Barbeau
Avec: Roland Ganamet, Yvon Dufour, Gilbert Chénier, Elizabeth Choudvize, Pierre Dufresne, Jean Faubert, Pascal Rollin, Anne Paucé, Denise Proulx, Marcel Ravary
AU STELLA, 844-1793 4664 rue ST-DENIS

CE SOIR A LA POUDRIÈRE de l'île Ste-Hélène

LA CRECELLE Comédie d'Albert Hussen

avec: Catherine Bégin, François Cartier et Lionel Villeneuve mise en scène de Jean Faucher décors: Pierre Delanoë

Réervations: LA. 6-0821
Tous les soirs à 8h.40
Relâche dimanche et lundi

UN REVE DETRUIT... LA CORRUPTION

avec: JACQUES PERLIN, ROSEANNA SCHIFFINO, ALAIN CUNY
525 STE-CATHERINE, MONTRÉAL

5e SEMAINE "D'UNE AUDACE PLEINE DE DIGNITÉ" une femme mariée

Jeu., Ven. 8h.30

Imaginez... le cirque... à quelques pieds de votre siège...
• John WAYNE
• Claudia CARDINALE
• Rita HAYWORTH
• SIEGES RESERVES EN VENTE... poste au théâtre... Paucher Electric... Jules Jacob Musique... Morgan (magasin) Boulevard, Rockland, Dorval.
• NULLE PART AILLEURS - à Montréal ou dans la province, ni actuellement ni plus tard - EN CINÉMA

SAINT-DENIS et Bijou

1594, ST-DENIS VL. 2-3171 5030, PAPINEAU 524-1983

PETULA CLARK à couteaux tirés

FRANÇOISE ARNOU JEAN MARCHAT

Aujourd'hui dernier jour CAIN - LES MOTORISEES

15 représentations seulement les NOUVEAUX-DIEUX à compter du 7 mai

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE RÉSERVATIONS: 861-6665

Gagnant de 8 PRIX D'ACADEMIE. MEILLEUR FILM DE L'ANNEE.

Meilleur acteur: Rex Harrison

NAT. 2H. MERC. 5H. SAM. DIM. FETES: \$2.50
SOIR A 8H. LUN. A JEU.: \$3.00 VEN. SAM. DIM. ET FETES: \$3.50

ALOUETTE

Enfants de 10 ans et plus admis aux matinées seulement

CE SOIR A 8 P.M. MY FAIR LADY

ANDREY HEPBURN - REX HARRISON

CE SOIR A 8 P.M. MY FAIR LADY

ANDREY HEPBURN - REX HARRISON

CE SOIR A 8 P.M. MY FAIR LADY

ANDREY HEPBURN - REX HARRISON

CE SOIR A 8 P.M. MY FAIR LADY

ANDREY HEPBURN - REX HARRISON

CE SOIR A LA POUDRIÈRE de l'île Ste-Hélène

LA CRECELLE Comédie d'Albert Hussen

avec: Catherine Bégin, François Cartier et Lionel Villeneuve mise en scène de Jean Faucher décors: Pierre Delanoë

Réervations: LA. 6-0821
Tous les soirs à 8h.40
Relâche dimanche et lundi

UN REVE DETRUIT... LA CORRUPTION

avec: JACQUES PERLIN, ROSEANNA SCHIFFINO, ALAIN CUNY
525 STE-CATHERINE, MONTRÉAL

5e SEMAINE "D'UNE AUDACE PLEINE DE DIGNITÉ" une femme mariée

Jeu., Ven. 8h.30

Imaginez... le cirque... à quelques pieds de votre siège...
• John WAYNE
• Claudia CARDINALE
• Rita HAYWORTH
• SIEGES RESERVES EN VENTE... poste au théâtre... Paucher Electric... Jules Jacob Musique... Morgan (magasin) Boulevard, Rockland, Dorval.
• NULLE PART AILLEURS - à Montréal ou dans la province, ni actuellement ni plus tard - EN CINÉMA

SAINT-DENIS et Bijou

1594, ST-DENIS VL. 2-3171 5030, PAPINEAU 524-1983

PETULA CLARK à couteaux tirés

FRANÇOISE ARNOU JEAN MARCHAT

Aujourd'hui dernier jour CAIN - LES MOTORISEES

15 représentations seulement les NOUVEAUX-DIEUX à compter du 7 mai

LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE RÉSERVATIONS: 861-6665

Gagnant de 8 PRIX D'ACADEMIE. MEILLEUR FILM DE L'ANNEE.

Meilleur acteur: Rex Harrison

NAT. 2H. MERC. 5H. SAM. DIM. FETES: \$2.50
SOIR A 8H. LUN. A JEU.: \$3.00 VEN. SAM. DIM. ET FETES: \$3.50

ALOUETTE

Enfants de 10 ans et plus admis aux matinées seulement

CE SOIR A 8 P.M. MY FAIR LADY

ANDREY HEPBURN - REX HARRISON

CE SOIR A 8 P.M. MY FAIR LADY

ANDREY HEPBURN - REX HARRISON

CE SOIR A 8 P.M. MY FAIR LADY

ANDREY HEPBURN - REX HARRISON

CE SOIR A 8 P.M. MY FAIR LADY

ANDREY HEPBURN - REX HARRISON

DU 10 AU 23 MAI PLACE DES ARTS Un Harry Belafonte nouveau style

"Un véritable historien musical de notre temps!" Voilà les termes qu'on utilise, en certains milieux artistiques, pour définir le chanteur Harry Belafonte qui sera en vedette à la Place des Arts, du 10 au 23 mai. La carrière et le succès de Harry Belafonte reposent sur plusieurs bases. "Avant tout, comme il le dit lui-même, il y a certains éléments qui sont la santé, la grandeur, le visage, la jeunesse." Il y a aussi, bien sûr, la voix! Bien que ce chanteur ne connaisse aucunement la musique (il est incapable de déchiffrer une partition), elle est juste et il en fait ce qu'il veut: sa voix peut passer des intonations gutturales de la trompette à la fraîcheur de la flûte. Mais avant tout, il y a la présentation du tour de chant. Chacun des spectacles de Harry Belafonte est brillamment conçu et parfaitement mis au point. En effet, lorsqu'il affronte un auditoire, Harry Belafonte ne considère jamais la partie gagnée d'avance. En arrivant sur la scène, il tente de faire comprendre au public qu'il ne prendra aucune liberté avec lui, et il espère que les spectateurs agiront de même à son égard. Il y a aussi dans sa personnalité, une forte dose d'hostilité. C'est ce qui lui permet de se donner corps et âme à son travail tout en exerçant, sur le public, un magnétisme dramatique. Outre Harry Belafonte qui sera naturellement la grande vedette à la Place des Arts du 10 au 23 mai, on pourra aussi voir Nana Mouskouri, cette chanteuse grecque qui gravit rapidement les échelons du succès au music-hall. Sa popularité soudaine, elle la doit avant tout à sa voix qui réussit à traduire à merveille l'âme des pays dont elle interprète certaines chansons, comme la France, l'Italie, l'Espagne et naturellement la Grèce. Avec la magie vocale de Nana Mouskouri, la fraîcheur de Sonny Terry et Brownie McGhee, la vitalité des Belafonte Singers et Harry Belafonte, on est assuré d'assister à un brillant spectacle merveilleux à la Place des Arts du 10 au 23 mai, un spectacle qui, comme tous ceux qu'a présentés Belafonte par le passé, n'a jamais déçu le public.

LES 2 PLUS GRANDES VEDETTES DE L'HEURE JEANNE MOREAU JEAN-PAUL BELMONDO ALAIN CUNY GUY FOUQUET

Un succès vraiment miraculeux auprès de la presse et du public
PEAU DE BANANE
Sur semaine: 7.30, 9.30 Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
FESTIVAL JEAN-TALON
1206 av. STE. CATHERINE TEL. 523-8400 JEAN-TALON #1119 TEL. 733-7000 CENTRE COMMERCIAL BOULEVARD

LES PRODUCTIONS SAMUEL GESSER PRESENTENT

van cliburn "Un pianiste dans la grande tradition"

SAMEDI SOIR 1er MAI à 8hres 30

BILLETTS: \$6.50 - \$5.50 - \$4.50 - \$3.50 - \$2.50 Taxe incl.

Maintenant en vente au guichet

PLACE DES ARTS MONTREAL 18 (QUEBEC), TEL. 842-2112

"La rencontre de BUNUEL, MIRBEAU et JEANNE MOREAU promettait d'être explosive. Elle l'est..."

4e et DERNIERE SEMAINE

"Il n'y a pas d'actrice qui puisse égaler la profondeur et l'ampleur de son art!" -Time magazine

JEANNE MOREAU dans un film de LUIS BUNUEL

le Journal d'une Femme de Chambre

Sam. et Dim. 1.00 - 3.10 - 5.30 7.30 - 9.40 Sur semaine: 7h.30 - 9.30

Le Dayshin Tél.: 721-4060 Beaubien près Iberville

PEAU DE BANANE

Sur semaine: 7.30, 9.30 Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

FESTIVAL JEAN-TALON

1206 av. STE. CATHERINE TEL. 523-8400 JEAN-TALON #1119 TEL. 733-7000 CENTRE COMMERCIAL BOULEVARD

HELLMAN OMNIA FILM CHER CAROL

TOUS RECORDS BATTUS MALGRE LORD STANLEY ET BEAU TEMPS - STOP - DEPART FOUDROYANT

PEAU DE BANANE - STOP -

ONZE MILLE SIX CENT VINGT DEUX ENTREES

SEPT PREMIERS JOURS - STOP - MOREAU ET BELMONDO SENSATIONNELS FESTIVAL JEAN-TALON

Le Cellier de Bacchus

Goûtez une soirée de Vins, de Musique et de Chansons dans notre Cave à Vins

Présentant l'artiste du disque de renommée internationale

JEAN CARDON

Dansez et chansons à répondre avec

D'ARTAGNAN et ses Trois Mousquetaires

Lundi au Vendredi - 7 h. p.m. - 2 h. a.m.

RAMADA INN pour moins

6110, chemin Côte-de-Liesse - 748-7771

Votre grain de sel

Cuisine en plein air

La cuisine de plein air n'est pas une corvée pour Mme Denise Barré, mère du "campisme 65". On dit généralement que les maîtresses de maison n'ont jamais de vacances. Sans doute y a-t-il un brin de vérité là-dedans mais plusieurs femmes savent fort bien se tirer d'affaires et cuisiner de façon agréable et savoureuse même sans cuisinière à gaz et sans électricité. Voici pour celles qui aiment la vie en plein air, une recette facile à préparer sur un simple réchaud au butane.

Bœuf bouilli à la Canadienne

Un morceau de bœuf d'environ six livres.
Un morceau de lard salé d'environ 1 livre.
Placer ces deux viandes dans un chandron de fonte et couvrir d'eau.
Ajouter oignons, sel, poivre, persil et sarriette.
Faire bouillir le tout durant environ deux heures, à deux heures et demie.
Ajouter carottes, choux, pommes de terre, navet, fèves jaunes, panet et laisser cuire jusqu'à ce que ces légumes soient à point.

Cuire le tout sur un bon feu de bois pour obtenir la véritable saveur du repas en plein air.
Madame Barré sait varier ses menus et partage la corvée de préparation des repas entre tous les membres de sa famille. Les salades rafraîchissantes, le steak cuit sur la broche et les côtelettes de porc rôties de la même façon sont des mets qui obtiennent de retentissants succès chez les petits et les grands Barré en plein air.

Assemblée générale des auxiliaires de l'hôpital Notre-Dame

A l'occasion d'un déjeuner-modes qui avait lieu hier, en l'hôtel Windsor, et qui groupait les quelque 600 bénévoles de l'hôpital Notre-Dame, la présidente des auxiliaires, Mme Réginald Johnson a présenté le 83ème rapport des activités de l'Association réunie en assemblée générale.

Grâce aux diverses activités organisées par les dames bénévoles pour recueillir des fonds et aux bénéfices réalisés par le comptoir des cadeaux de l'hôpital, l'Association des auxiliaires a pu défrayer le transport des

malades au dispensaire et fournir une somme de \$7,000 en médicaments, appareils auditifs, lunettes, etc. A Noël, l'Association a distribué des paniers aux familles indigentes et remis des cadeaux aux enfants hospitalisés, aux malades des salles et à des membres du personnel. Des dons ont été faits à la bibliothèque des malades et à la bibliothèque médicale; une autre somme d'argent a été versée à la Société du Cancer. L'Association a également accordé des bourses d'études à des infirmières diplômées.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- 1- Qui aime à rester chez eux
- 2- Peut être du Nord ou du Sud — Adverbe
- 3- Imitation burlesque — Possède
- 4- La même chose — Opinion
- 5- Léon en tous sens — Efforts douloureux
- 6- Pas moi — Dangereuse en montagne
- 7- Poids de l'emballage — En comptabilité
- 8- Que l'on ne peut empêcher
- 9- Note — Courant en janvier — Négation
- 10- Il oublie les autres — De même valeur
- 11- Les plus nobles — Condition
- 12- Note — Qui contient du sel

VERTICALEMENT

- 1- Relatif à cheveux
- 2- Grand chef en Éthiopie
- 3- Calme et tranquillité — Fleuve sibérien
- 4- Parfum — Son poisson se reproduit aisément
- 5- Sa fabrication demande bien des déplacements — Vient parfois du cœur — Note
- 6- Plus près que là — Ne manque souvent d'intérêt — Consonne doublée
- 7- Voyelles — Cardinal dou-

ble — A l'automne de leur vie

- 8- Participe — Romains — Demi-enfant — Possessif
- 9- Avilit
- 10- S'orne parfois de carreaux — Sans souci
- 11- Contient la recette — Pygmée
- 12- Amène une objection — Ponne de l'éclair

Solution d'hier

- Horizontalement
1- DETERSIERS — LA
2- EMINENCE — PAR
3- LENT — TRIO
4- ATTACHEMENT
5- ITEM — ARENE
6- SERINE — AYEZ
7- SU — TU
8- ER — ACHILLE
9- EST — RETOUCHE
10- RAISONNÉE
11- FAIM — UGE — IL
12- PACTES — ANA

- Verticalement
1- DELAISSEES
2- EMBETTEURS — FA
3- TINTER — TRAC
4- ENTAMERA — AIT
5- RE — CRIME
6- SN — HANCHES
7- ICIERE — ITOU
8- FERME — LONGS
9- IENA — LUNE
10- PONEY — ECE
11- LA — ET — HEIN
12- ART — AZURE — LA

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Quand les consommateurs de langue française élèveront-ils la voix?

80 p.c. des consommateurs de Québec sont de langue française et pourtant à peine 10 p.c. des membres de l'Association des consommateurs du Canada, section du Québec sont d'expression française. Devant cette apathie des consommateurs de langue française est-il besoin de s'étonner que la plupart des rencontres, sessions d'étude, colloques, se déroulent uniquement en langue anglaise. Il en est de même de la revue "Le Consommateur" qui n'assure qu'une partie de la traduction en langue française.

Toutefois, il semble qu'un intérêt croissant commence à naître du côté canadien-français et un colloque groupera probablement l'automne prochain des économistes de langue française. La table ronde organisée hier, à Montréal, par l'Association réunissait mesdames Agnes Higgins, V. G. Stalf et Er Catherine MacPherson qui discutèrent de l'économie domestique. A l'issue de cette rencontre, l'Association émit le souhait que le Ministère de l'Agriculture du Québec institue la classification obligatoire du beurre vendu au détail dans toute la province et mette sur pied un

Le Dr Wilder Penfield est nommé président de l'Institut Vanier

OTTAWA. — C'est l'éminent neurologue et écrivain montréalais, le Dr Wilder Penfield qui sera désigné à la présidence de l'Institut Vanier de la famille à Rideau Hall vendredi.

Cet institut qui a été inauguré à une conférence convoquée par le général Vanier en juin 1964, doit poursuivre des études sur les problèmes de la vie familiale au Canada.

Cet organisme doit recevoir sa charte vendredi. A la suite d'une réunion du nouveau conseil d'administration, le gouverneur général et le nouveau président feront des déclarations sur les objectifs et les fonctions de cet institut.

L'Élégance de l'Heure



Une robe et un manteau dans un même patron; voici une aubaine qui vous intéressera. Pourquoi ne pas marier une robe de ton uni et un manteau en fin quadrillé de toile? Nous vous suggérons une robe bouton d'or et un manteau à quadrillés légers jaune et brun. Un ensemble de soleil, gai et agréable à porter dès le mois de juin.

Le patron imprimé no M-284 est offert pour les tailles, 10, 12, 14, 16 et 18 ans. La grande 16 requiert 3 1/2 verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'enclore un bon de poste.

LE PLUS POPULAIRE
des vins pétillants
importés de France
ROYAL DE NEUVILLE

ANJOU SAUMUR blanc
Code 542-P - bout. 26 oz. \$2.50

ANJOU SAUMUR rosé
Code 542-G - bout. 26 oz. \$2.80
Code 542-R - bout. 13 oz. \$1.60

Taxe non comprise
LE VIN DE TOUTES LES FÊTES

Pour marcher ou naviguer
mieux valent les yeux ouverts

"Ces navires, en fait, vont de l'avant les yeux fermés".

Qui parle ainsi et que signifie cette déclaration rapportée par les journaux? C'est la conclusion à laquelle est arrivé le président du Syndicat international des marins pour le Canada, M. Léonard McLaughlin, à la suite d'une étude sur la navigation dans les eaux canadiennes. Qu'est-ce que ça veut dire? "Que certains navires s'aventurent dans la voie maritime du Saint-Laurent, les yeux fermés, en ne maintenant pas en vigie un personnel suffisant."

Surveillance, contrôle, vigie, préparation, précision, pour notre mentalité canadienne, le minimum ne fait-il pas trop souvent l'affaire? Même l'a-peu-près et le vide ne nous effrayent pas, dans combien de domaines? Nous sommes comme ça. Ça ne veut pas dire que nous ayons raison.

Écoutons plutôt ce que dit ce spécialiste des transports par mer: "Les navires étrangers ont des marins spécialement chargés de la vigie parmi leur équipage et ils tiennent en place au moins deux hommes au poste de veille ou de surveillance dans les périodes de brume ou de visibilité limitée". Quoi de plus naturel, de plus logique quand on tient à éviter les accidents? Mais, "sur certains navires canadiens transportant jusqu'à 26,000 tonnes de marchandises jusqu'aux Grands lacs, il y a seulement l'homme du gouvernail qui surveille la voie" a précisé le président du Syndicat international, qui en a conclu qu'il n'y a pas assez de sécurité sur le Saint-Laurent parce que "ces navires vont de l'avant, les yeux fermés".

Est-ce qu'il n'y a pas des humains qui, dans la vie, marchent aussi, les yeux fermés? Cela se produit d'ailleurs à toutes les époques, et même à la nôtre où l'éclairage général est parfaitement organisé dans tous les domaines... pour ceux qui ont les yeux ouverts naturellement. Mais à quoi bon la qualité de l'éclairage, si l'on garde les yeux fermés ou si la visibilité de l'esprit ne correspond pas à la visibilité physique? Sur le plan intérieur comme sur l'autre, la cécité plus ou moins accentuée est cause de combien de tracas, de mauvais aiguillages, de pauvres directions, de faux calculs? Par exemple, les maniques de la vitesse au volant, les yeux de l'esprit fermés par la légèreté, l'inconscience ou leur manie, n'aperçoivent même plus les dangers de la route, et le sens de leur responsabilité, et deviennent eux-mêmes, des dangers et des causes d'accidents, quand ce n'est pas pour eux, trop souvent pour les autres. Ceux-là, non seulement ils vont de l'avant mais ils foncent les yeux fermés.

Combien d'entre nous ne vont-ils pas ainsi, de l'avant, les yeux fermés? Tout excités de vivre dans un siècle porté par la science au sommet de la connaissance (pour quelques-uns sur certaines sciences) on semble croire trop souvent, que l'être humain est enfin libéré de toutes les corvées, de toutes

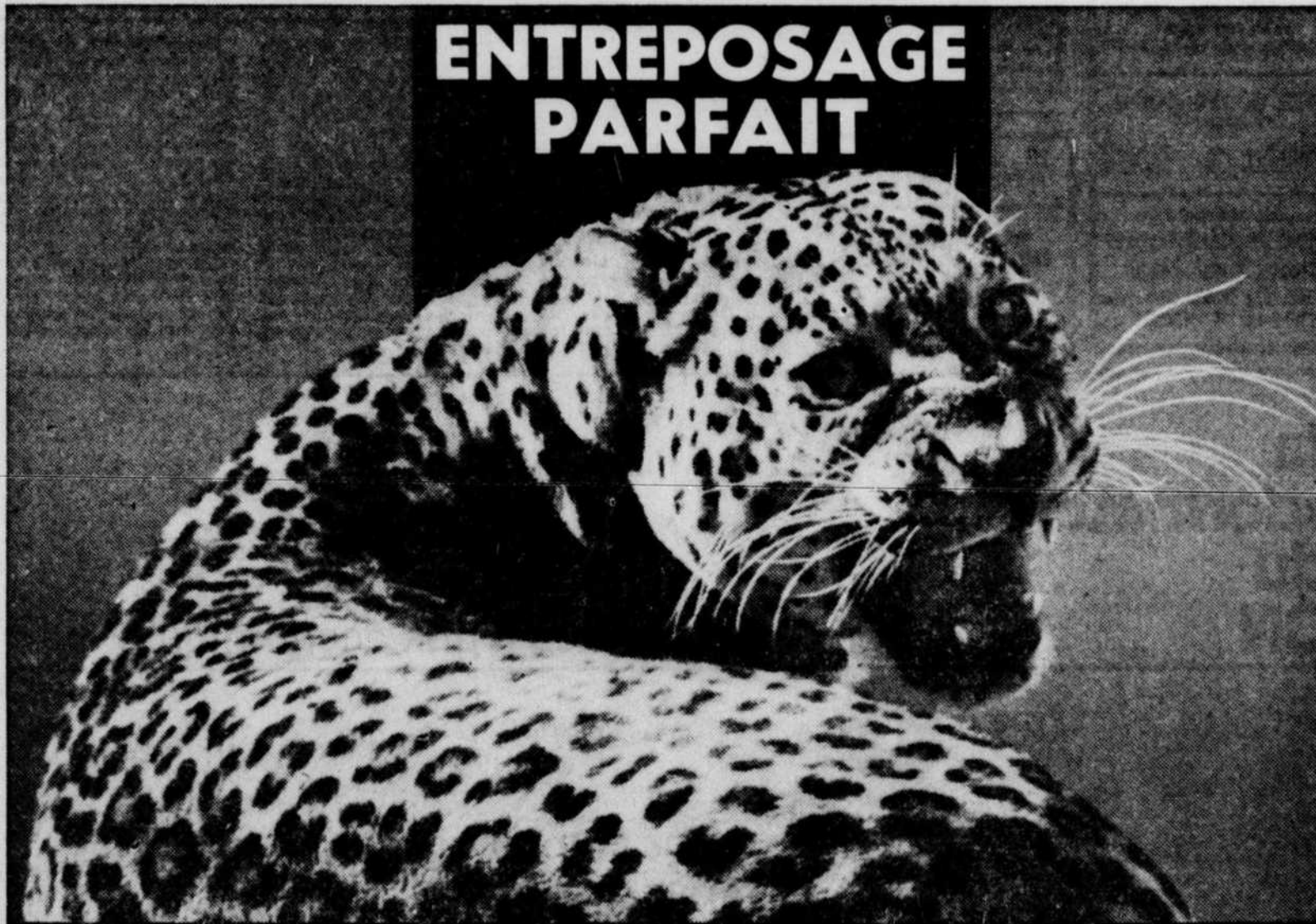
les tâches difficiles, même celles de travailler, d'apprendre, d'étudier, de penser, d'agir et de prendre ses responsabilités. Qu'on trouve la vie plate et vide souvent, avec toutes ces soustractions et ces refus, rien d'étonnant alors. Pour ces emballés, se divertir, dépenser le plus d'argent possible, copier, dépasser le luxe des autres, voilà qui s'appelle réussir dans l'existence. Vivre les exalte moins; vivre par le développement des facultés de l'esprit, pas du tout. Tenter de vivre par la connaissance personnelle, par l'effort intellectuel, par un essai de vie intérieure qui permettrait un agrandissement de ses frontières intimes, un don de soi plus positif dans une tâche librement choisie et suffisamment aimée pour qu'elle rende cent pour un, vivre ainsi sur la brèche et qui leur tiendrait l'intelligence en éveil, ne les intéresse guère, souvent pas du tout. Ils préfèrent "avancer les yeux fermés". "D'abord que ça marche", répondait un écolier à qui ses camarades voulaient faire admettre en vain la déviation de sa roue de bicyclette... On n'a qu'à entendre d'ailleurs ce que tant d'adultes expriment comme opinions, aperçus, connaissances ou compréhensions, devant certains problèmes courants, sur la place publique ou privément pour peser les conséquences personnelles et sociales de ce penchant commode vers l'a-peu-près, penchant qui nous est reproché, au pays, depuis toujours.

Il y a des remèdes à cette cécité de l'esprit: si nous y avons davantage recours!

Nous avons de plus en plus de bibliothèques publiques, de librairies bien pourvues. Si nous lisons davantage! Pas n'importe quoi évidemment, le temps nous est trop mesuré. Mais une lecture ordonnée vers un point précis des connaissances humaines, en commençant peut-être, par l'histoire. L'histoire d'un peuple ou d'une époque, ou d'une science, d'une religion ou d'un art. Tant de solides écrivains signent aujourd'hui des ouvrages captivants, après avoir pris le temps de se documenter, de méditer et d'écrire clairement, même de façon à plaire au lecteur par surcroît...

C'est certain que tout le monde n'a pas le loisir, ne l'aura jamais, de fréquenter les grandes écoles, les universités, les conservatoires ou l'académie des sciences, etc., et ce n'est pas indispensable. C'est par la fréquentation des maîtres à penser et des ouvrages de valeur, même s'ils n'ont pas été imprimés dans les dernières vingt-quatre heures, qu'on arrive à exercer ses facultés de connaître et de comprendre. Un regard lucide, non de somnambule, c'est bien pratique dans la vie. Ça permet de ne pas garder le bec ouvert pour tout gober, tout avaler sans protester, quand c'est le temps; ça permet aussi d'exercer encore ses facultés d'admiration ou d'indignation, sentiments que d'aucuns trouvent fatiguants... Mais ce sont deux bouées sur le fleuve de la vie qui permettent à notre petite embarcation personnelle ou familiale, d'"avancer les yeux ouverts"...

Germaine BERNIER

ENTREPOSAGE
PARFAIT

Gagnez
un manteau de CASTOR
ou de LOUTRE

Chaque vêtement entreposé vous inscrit automatiquement à notre concours et vous donne une chance de gagner l'un ou l'autre de ces 2 grands prix.

DESJARDINS

Vous qui appréciez le confort de vos fourrures et qui en connaissez toute la valeur, cet été, ne les exposez donc pas à la chaleur de votre garde-robe, à l'humidité de votre sous-sol, à la proie des mites ni à l'envie des voleurs. Confiez-les plutôt à nos voûtes climatisées où elles seront manipulées soigneusement par nos experts. Signalez simplement:

861-8331

Livraison
rapide
sur
demande!

CROISIÈRE DE 4 1/2 JOURS
MONTREAL/NEW-YORK

PAR TRANSATLANTIQUE "RYNDAM"
DÉPART MONTREAL SAMEDI, LE 8 MAI
ARRIVÉE NEW YORK JEUDI, LE 13 MAI

TARIFS A PARTIR DE \$95.

Vous pouvez naviguer et être de retour si vous le désirez en dedans d'une semaine. Consultez votre agent de voyages!

Holland-America Line

1245 rue Peel, Montréal — Tél.: 866-1731

M. Gabias est expulsé de la Chambre

(Suite de la première page)
M. Bertrand a continué de protester: "C'est de la dictature. Il n'y a même pas eu de vote. Indépendamment de la présence du député de Trois-Rivières, il y a quand même des libertés à respecter, celle de s'exprimer notamment".

"Qu'il s'en aille", criaient les députés libéraux. Cette scène disgracieuse devait se reproduire, quelques heures plus tard, à l'Assemblée législative où M. Gabias, malgré son expulsion, avait décidé d'occuper son siège.

Dès l'ouverture de la séance, comme il l'avait fait au comité, M. Lesage propose une motion pour que la Chambre autorise le président à ordonner au sergent d'armes d'expulser le député de Trois-Rivières.

Le débat a duré de 2 h. 30 à 5 h. 20 et fut entrecoupé de quatre votes.

M. Gabias a voulu prendre la parole. Le premier ministre a soutenu qu'il n'avait même pas le droit d'être présent en Chambre et encore moins d'y prononcer un discours.

Après une vive discussion, le président a décidé qu'en effet le député de Trois-Rivières n'avait pas droit de parole. Le chef de l'opposition en a appelé de cette décision, que la Chambre a maintenue par un vote de 47 contre 22. M. Gabias avait participé au vote, le président a dit rayé de la liste des votants. M. Johnson en a appelé de nouveau, mais sans succès de cette décision.

Le troisième scrutin est survenu quand le chef de l'opposition a demandé que la Chambre déclare illégale la motion de M. Lesage.

Alors que la parole était au chef de l'opposition, le député libéral de Montréal-Saint-Henri, M. Philippe Lalonde, en colère, a voulu intervenir.

Le premier ministre lui a conseillé de reprendre son siège. Les députés de l'opposition se sont écriés: "La liberté de parole: laissez-le parler!"

M. Johnson, a tourné le fer dans la plaie: "Vous avez été témoin, M. le président, de la liberté de parole qu'a le député de Saint-Henri. C'est une honte au parlementarisme de voir le premier ministre empêcher un de ses députés de parler".

Le député libéral de Matane, M. Jacques Bernier, a lancé: "Vous vous êtes fait assiéger souvent, vous savez ce que c'est!"

Finalement le premier ministre s'est expliqué: "Le chef de l'opposition m'a accusé de museler le député de Saint-Henri, un adjoint parlementaire. Au contraire, je me suis tourné vers lui pour lui faire respecter la liberté de parole du chef de l'opposition puisque c'est ce dernier qui avait la parole".

"Je lui ai dit simplement: 'Phil, c'est le chef de l'opposition qui a le droit de parole'. C'est tout ce que j'ai dit."

M. Lalonde bouillait d'impatience. A un tel point qu'il a lancé, à un certain moment, à l'adresse du député de Trois-Rivières: "Déhors les chiens!"

M. Johnson a vivement répliqué: "Enfin, on a la stratégie du gouvernement clairement exprimée: 'Déhors tous ceux qui ne pensent pas comme le premier ministre. Déhors tous ceux qui ne veulent pas se conformer'."

Le député de Saint-Henri a glissé: "Il a déjà été mis dehors une fois. Pourquoi va-t-on le mettre deux fois dehors? Qu'il s'en aille! Il est déjà condamné, Déhors!"

Ce court passage décrit assez fidèlement le ton du débat qui a duré près de trois heures pour finalement aboutir à l'adoption, par la majorité ministérielle, de la motion Lesage. Le président a alors déclaré: "Avant d'appliquer la motion, je demande au député de Trois-Rivières de bien vouloir quitter l'Assemblée législative."

M. Gabias n'a pas bougé. "Alors, dans ce cas-là, a repris le président, j'ordonne au sergent d'armes de prendre les mesures nécessaires pour expulser le député de Trois-Rivières."

Le sergent d'armes s'approche de M. Gabias, se tient à ses côtés. Le député est demeuré immobile.

Le premier ministre a alors lancé: "Bon, très bien. La Sûreté!"

A ce dernier mot, des agents de la Sûreté provinciale se préparaient à franchir les portes de l'Assemblée législative, quand le député de Trois-Rivières a décidé de se lever et de suivre le sergent d'armes.

M. Jean-Jacques Bédard, s'adressant à l'opposition, s'est écrié: "C'est la honte de votre parti!"

Le député de Matane: "C'est un spectacle que vous voulez?" Le premier ministre, indiquant la porte où de nombreux photographes attendaient le député de Trois-Rivières, dit à ce dernier: "Il y en a plusieurs qui vous attendent de ce côté-là, si vous voulez."

DECORATEUR

LAURENT LAMY

DECORATEUR-ENSEMBLIER

788, Wilder

Montréal 8 — 737-1955

Le dilemme des libéraux

(Suite de la première page)

programme de retraite au projet fédéral en revanche des concessions fiscales qu'elle avait réclamées.

LE BRINKMANSHIP

Le ministre a-t-il vraiment toute l'ambition qu'on lui attribue? "Il en est rongé, est-il commun d'entendre répéter. Et il est sans vergogne: il n'hésitera pas à ruiner tous les hommes qui l'entourent pour la réaliser".

Cependant, dans le différend qui l'oppose aujourd'hui à la direction du parti, il prétend ne rien réclamer pour lui personnellement: il demande simplement qu'on abandonne la responsabilité de la caisse et de l'organisation à M. Bob Giguère, et qu'on dépouille M. Guy Favreau de son autorité, quitte à lui laisser le titre de "leader du Québec", s'il flatte sa vanité. Evidemment, on peut supposer qu'étant ami de M. Giguère, le ministre pense ainsi exercer dans la coulisse une influence qu'il ne saurait revendiquer ouvertement, sans soulever presque toute la députation.

De reste, il a déjà révélé la mesure de ses aspirations secrètes un jour qu'il faisait état, devant quelques-uns de ses confidents, d'un dossier "épais comme une maison" sur les hommes de fer qu'il se propose d'attirer dans la politique fédérale. Quand on lui a demandé pourquoi il s'abstenait de communiquer leurs noms au premier ministre, il a répondu: "C'est pour le jour où je serai général".

Ses amis, autant que ses ennemis, reprochent le "brinkmanship" dont il semble faire preuve, en particulier à l'égard de sa propre carrière: député depuis moins de trois ans, il a brandi trois fois la menace de sa démission. Quand il s'est trouvé placé sur la dernière banquette de la Chambre, plutôt qu'à la droite du chef, au lendemain de son élection, en juin 1962, il a commencé à glisser sur la futilité du député, et à parler de plier bagages. Écarté du cabinet en avril suivant, il a répandu à gauche et à droite qu'il ne serait plus dans le paysage avant longtemps. Derechef aujourd'hui il confie que l'expérience a assez duré, et que l'entreprise privée lui promet un avenir plus souriant.

"C'est un piaffeur, dit un de ses fidèles. Il trépine sans relâche".

Ses collègues de langue anglaise, surtout, comprennent mal son impatience, sa hargne contre la vieille garde. "La situation n'est pas tragique, disent-ils. Rien qui ne puisse s'arranger. Qu'il se contienne un an ou deux".

M. Sauvé répond qu'on lui chantonne ce refrain depuis cinq ans. L'entendra-t-il cinq ans encore? Il faut convenir qu'il sert aujourd'hui la vérité de plus près que jamais auparavant: des réformes sont en train. M. Favreau préside à la fondation de la Fédération libérale du Canada, section du Québec, et le premier ministre a chargé M. Giguère de l'organisation électorale, sinon de la caisse.

Mais le rythme des chambardements est trop lent, estime le ministre. Pour faire à sa guise, il faudrait mettre la hache dans l'ancienne structure et refaire la nouvelle en un jour. Au mépris des procédés démocratiques, pensent quelques-uns, qui sont d'autre part favorables à ses objectifs. "Il est démocrate des lèvres, disent-ils, il ne l'est pas du cœur. Pourtant, s'il veut un jour jouer un rôle prépondérant dans le parti, il devra apprendre à conjuguer avec tous les éléments. Il y aura toujours une vieille garde".

Beauf au travail, M. Sauvé l'est aussi dans l'action. Il a le pied pesant et ne renoue jamais que dans une gloire de poussière qui enveloppe tous les gens qui l'entourent.

S'il a peu d'amis, il a beaucoup de relations parmi les gens qui comptent; des relations qui partagent ses vues aussi bien que sont sentiment d'urgence. M. Pearson, qui pouvait en douter jusqu'à tout récemment, en a désormais la preuve: depuis que son ministre a engagé sa dernière bataille, il a été assiéger par un concert de pressions s'étendant depuis Bonaville jusqu'à l'île de Vancouver.

Il est invraisemblable que M. Sauvé l'ait déclenchée tout seul, mais on ne peut s'empêcher de relever l'étrange coïncidence. Le coup de gong a été donné le 12 février: plusieurs invités de marque assistaient ce soir-là au bal de la presse nationale qui honorait MM. Claude Ryan et George Ferguson, à quel-ques pas du Parlement. On ignore s'il y fut question de M. Sauvé, mais on sait qu'à la fin de la soirée, le premier ministre, retenu par la grippe à sa résidence d'été à Sussex, en savait assez sur le mécontentement du ministre des forêts pour sentir le besoin de le convoquer le lendemain à un rendez-vous intime. Depuis, jour après jour, les émissaires se sont succédés dans les antichambres du ministère et les salles de rédaction des grands quotidiens sollicitant un appui à des revendications qui ne différaient guère de celles de M. Sauvé.

Les sentiments qu'éveillent naturellement de tels procédés chez ceux qui les subissent comme chez ceux qui les observent sont un mélange d'horreur et d'admiration: "Un homme de sa trempe, dit-on, devient premier ministre ou il ne fait rien".

LES DEMI-VERITÉS

Les faits précis qu'on tient contre M. Sauvé tombent souvent dans la catégorie des demi-vérités, sinon de la fantaisie pure. Le premier ministre, dit-on, lui reproche:

- 1) de fréquentes absences du cabinet;
- 2) d'être certes mieux en mesure que personne de juger de l'assiduité de ses ministres et, s'il adresse ce grief à M. Sauvé, c'est peut-être qu'il est fondé;
- 3) de trahir les secrets du cabinet;
- 4) d'être une accusation plus grave qui, cependant, pour-

Elle est toutefois sûre que cet inconnu n'est pas M. Stanton ou M. Gelly (qui ont été mentionnés peu avant elle), ni M. Roy, qui a été interrogé il y a deux semaines.

Avant que Mes Daoust et Blais n'entreprennent un court interrogatoire de Mme Deslauriers, le juge André Régnier a donné ordre à la Couronne de fournir à la défense une copie d'une déclaration écrite de la jeune femme à la RCMP, de même que les notes originales des deux agents enquêteurs. Me Bienvenue laissa échapper: "A l'enquête préliminaire, c'est un précédent".

En matinée, MM. Roger Stanton, sous-ministre du revenu, et Georges Gelly, directeur du service des licences, ont catégoriquement affirmé que jamais, au ministère, il n'était question de dépôts en argent ou de garantie monétaire de solvabilité, et qu'il en fut encore moins question dans le projet d'hippodrome, ce dernier ayant été rejeté dès les premières démarches. En particulier, il n'est nulle part fait mention d'une "garantie" de \$10,000. Eux-mêmes ne se sont jamais fait offrir d'argent en vue d'accélérer l'émission de permis ou de licences.

Lettre au Devoir

(Suite de la page 4)

5. Les parents des 33 élèves de 7e A, qui connaissent quand même le frère Lahaie autrement qu'à travers des images, et à qui on peut supposer aussi un certain bon sens, ont exigé sa réinstallation. Sans doute leur base de jugement est-elle plus large que celle de Madame Dion et que, sur l'ensemble, sans trouver cela parfait, ils le trouvaient quand même pas mal.

6. Pour que l'épithète de "nazi" flétrisse une réputation, il n'est pas nécessaire que la personne visée ait propagé le nazisme, ou s'en soit inspirée, quant à la doctrine ou quant aux méthodes: il suffit qu'à cette personne ait été associée l'infamie d'une telle épithète. C'est là une loi de psychologie sociale que les publicistes bénévoles du frère Lahaie, de par leur profession, n'avaient pas le droit d'ignorer. Je voudrais croire qu'ils ont pesé leur geste, que leurs intentions furent d'une courtoisie droite, qu'ils louangent et plus souvent dénoncent dans le but de promouvoir toutes les valeurs bienfaisantes pour notre société et de combattre toutes les tares qui la rongent, sans aucune exception et sans jamais de parti pris.

Comité des parents, 7e A de La Mennais.

N. CORBEIL,

secrétaire.

rait sans doute être portée contre chacun des ministres; tous ont des amis — généralement de plus intimes — hors du cabinet qu'à l'intérieur du cabinet — et il n'est pas inconcevable qu'il leur arrive parfois de les consulter sur des sujets qui les touchent particulièrement; si le premier ministre veut parler de trahir les secrets du cabinet au profit de la presse, c'est une autre histoire; l'éthique interdit au journaliste de divulguer ses sources, mais il peut bien divulguer celles qu'il n'a pas et M. Maurice Sauvé, assurent quelques-uns des journalistes qu'on soupçonne de publier les secrets du cabinet, n'est pas la leur;

3) de faire parler de lui dans tous les journaux; encore une fois, le ministre n'est pas si puissant qu'il puisse dicter à la presse les articles qu'elle publie; il faut donner crédit à la presse d'écrire parfois ce qu'elle veut et ce qu'elle pense; de reste, la presse n'est pas moins partagée que la députation au sujet de M. Sauvé; une section, — notamment certain quotidien québécois de province, — lui voue une haine farouche et la systématiquement traité avec cruauté; une autre, — représentée surtout par des quotidiens de langue anglaise, — l'a en odeur de sainteté et l'a parfois exalté jusqu'à l'indécence.

Quelques-uns des collègues québécois du ministre lui reprochent:

- 1) de négliger les responsabilités qu'il a déjà dans le ministère; en réalité, M. Sauvé a déjà atteint les 2 objectifs qu'il s'était fixés en assumant ses fonctions: réformer l'ARDA et réorganiser le ministère des forêts; lui et les ministres provinciaux ont mis au point une nouvelle entente qu'on pourrait qualifier de premier programme véritable de planification fédérale-provinciale, — quoique circonscrit aux territoires ruraux, — et le document ne requiert plus que leurs signatures;
- 2) de leur refuser sa collaboration; chaque ministre québécois pourrait battre sa propre coulpe sous ce rapport, semble-t-il; la première tragédie du cabinet, c'est que les ministres du Québec ont de la peine à se parler; ils se méfient l'un de l'autre, dit-on, et ne collaborent pas sur les questions essentielles; les ministres de langues anglaises ne se conduisent pas différemment en apparence, mais ils savent bien se retrouver dans les matières qui comptent.

Toutes ces excuses qu'on invoque pour justifier le rôle de second plan dans lequel est confiné M. Sauvé et pour se défendre de ne pas céder à ses revendications ne sont que des prétextes, affirment les gens. La vraie raison, c'est qu'on le craint: il représente un nouveau type de politicien québécois dont la force et les intentions sont encore inconnues, mais dont on sait déjà qu'il est incommode.

(A SUIVRE)

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

— Établi en 1889 — C.D. Mellor, C.A., Directeur Administratif Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE Comptables agréés 159 ou, rue Craig. 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS Comptables agréés 3785 ouest, Jean-Talon RE. 1-7601 Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE Comptables agréés R. Audet, B.A., L.S.C., C.A. G. Poupart, B.A., B.Sc., C.M.A. 1073 St-Denis Montréal 10 272-8751

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS Comptables agréés F.J. Bastien, C.A., R. Barrière, C.A. G. Borduas, C.A., B. Pellerin, C.A. Yvon Joyal, C.A. 420 ouest, boul. Dorchester Montréal 866-5886

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS Comptables agréés Nineteen Elphy Sherbrooke West Building WE. 7-4238

CAMILLE BENOIT & ASSOCIÉS Comptables agréés Camille Benoit, C.A. Claude Denis, C.A. Jean Claude Gagnon, C.A. Yves Després, C.A. 50 Place Crémazie, Suite 419 381-5621

PAUL E. BONNIER Comptable agréé 360, St-Jacques Montréal 1 842-4691

CLARKSON, GORDON & CIE Comptables agréés R. V. Barnett, C.A., J. B. Glick, C.A. H. E. Bell, C.A., A. W. Gilmore, C.A. R. H. H. B. G. Keating, C.A. H. M. Carron, C.A., K. Mackenzie, C.A. J.J. Carrière, C.A., J. Morrison, C.A. D. J. Finley, C.A., C. Scott, C.A. 500 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver.

COURTOIS, FREDETTE, CHARRETTE & CIE Comptables agréés R. Courtois, C.A., F. Fredette, C.A. G. Charrette, C.A., R. Poupart, C.A. A. L. Bédard, C.A., R. Tremblay, C.A. H. Mercier, C.A., G. Vary, C.A. J.-C. Racette, C.A., L. Bellefleur, C.A. G. Fausse, C.A., H. Mercier, C.A. 507 Place d'Armes Tél.: 842-8621

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE Comptables agréés 310 ou, boul. Henri-Bourassa 331-1210 50 Place Crémazie, Suite 1010

DENIS, DESMARIS, HOULE & CIE Comptables agréés J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A. R. Desmaris, B.A., L.S.C., C.A. Olivier Saville, B.A., L.S.C., C.A. Germain Desmaris, C.A. Duncan Moore, C.A. 57 ouest, Saint-Jacques VI. 5-5208

DESCHAMPS & GROTHÉ Comptables agréés J.-Arthur Deschamps, C.A. René F. Grothé, C.A. 1411 Crescent, Montréal 25 VI. 5-3248

GALARNEAU, DESMARIS, CARON & ASSOCIÉS Comptables agréés Aimé Galarneau, L.S.C., C.A. Jacques Desmaris, L.S.C., C.A. Gilles Caron, C.A. 237 ouest, boul. Saint-Joseph Tél.: 274-2534 Montréal 8

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU, PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS Comptables agréés Roger Gauvin, C.A. J.-Omer Ducharme, C.A. René-Paul Rouleau, C.A. Georges Prenovost, C.A. Bernard Dumais, C.A. Louis P. Brault, C.A. Pierre Lalonde, C.A. 561 est, boulevard Crémazie Montréal 11 Tél.: 381-8011

GILLES MÉNARD, SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés Roger Messier, C.A. Robert Jacques, C.A. Régis Gauthier, C.A. Marcel Saint-Denis, C.A. Jacques Martin, C.A. Associé (relief) 360 O. St-Jacques, local 1225 842-9131

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER, SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés Jacques Messier, C.A. Robert Jacques, C.A. Régis Gauthier, C.A. Marcel Saint-Denis, C.A. Jacques Martin, C.A. Associé (relief) 360 O. St-Jacques, local 1225 842-9131

MCDONALD, CURRIE & CO. COOPERS & LYBRAND Comptables agréés 630 ouest, boul. Dorchester 875-5140 Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Saint John, Halifax, Rimouski, Sept-Îles, Sherbrooke, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver

MALLETTE, CÔTÉ, NORMANDIN & CIE RENÉ DE COTRET, OSTIGUY, HEBERT, ST-ARNAUD, GOSSELIN, VERRIER, BEAUCHEMIN & CIE Y. Normandin, C.A., R. de Cotret, C.A. P.-E. Mallette, C.A., J. Ostiguy, C.A. A. Côté, C.A., C. Hébert, C.A. G. Normandin, C.A., R. de Cotret, C.A. A. Roussel, C.A., A. St-Arnaud, C.A. J.-J. Leclerc, C.A., C. Gosselin, C.A. A. Massé, C.A., R. Verrier, C.A. G. Letendre, C.A., L. Beauchemin, C.A. 1440 ouest, rue Ste-Catherine Montréal — 866-2891 Drummondville, Tracy, Trois-Rivières, Nicolet

MESSEUR, JACQUES, GAUTHIER, SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés Roger Messier, C.A. Robert Jacques, C.A. Régis Gauthier, C.A. Marcel Saint-Denis, C.A. Jacques Martin, C.A. Associé (relief) 360 O. St-Jacques, local 1225 842-9131

MAHEU, NOËL & CIE Comptables agréés J. E. Maheu, C.A., A. Noël, C.A. R. Maheu, C.A., R. Robert, C.A. A. R. Pagnolo, C.A., M. Hurtubise, C.A. G. Amideau, C.A., G. Landry, C.A. L. Jarry, C.A., R. Tremblay, C.A. M. Letellier, C.A., Y. Lapointe, C.A. A. Normandin, C.A., J. Côté, C.A. G. Normandin, C.A., A. Gaudette, C.A. G. Vergeau, C.A. 507 Place d'Armes Montréal Tél.: 842-6651

MALLETTE, CÔTÉ, NORMANDIN & CIE RENÉ DE COTRET, OSTIGUY, HEBERT, ST-ARNAUD, GOSSELIN, VERRIER, BEAUCHEMIN & CIE Y. Normandin, C.A., R. de Cotret, C.A. P.-E. Mallette, C.A., J. Ostiguy, C.A. A. Côté, C.A., C. Hébert, C.A. G. Normandin, C.A., R. de Cotret, C.A. A. Roussel, C.A., A. St-Arnaud, C.A. J.-J. Leclerc, C.A., C. Gosselin, C.A. A. Massé, C.A., R. Verrier, C.A. G. Letendre, C.A., L. Beauchemin, C.A. 1440 ouest, rue Ste-Catherine Montréal — 866-2891 Drummondville, Tracy, Trois-Rivières, Nicolet

MCDONALD, CURRIE & CO. COOPERS & LYBRAND Comptables agréés 630 ouest, boul. Dorchester 875-5140 Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Saint John, Halifax, Rimouski, Sept-Îles, Sherbrooke, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUENETTE Comptables agréés Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A. Guy Guenette, C.A. Pierre-Paul Guy, L.S.C., C.A. Guy Messier, L.S.C., C.A. Raymond A. Poirier, C.A. 50 Place Crémazie — Suite 422 Montréal 11 387-4422

MADEAU, PAQUET & CIE Comptables agréés Jacques R. Madeau, C.A. Réal Paquet, C.A. Gilles Bédard, C.A. Michel Guérin, C.A. E.G.M. Mulligan, C.A. 1420 ouest, Sherbrooke, ch. 850 842-6812

NADON, MADON & ASSOCIÉS Comptables agréés J. Emilien Nadon, C.A. André Nadon, C.A. André Lancelot, C.A. Robert Dagenais, C.A. Robert Nadon, C.A. 215 ouest, rue St-Jacques 845-8051

PRICE WATERHOUSE & CO. Comptables agréés 606 rue Cathcart 866-9701 Montréal, Ottawa, Halifax, Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSSONNES & CIE Comptables agréés René Proulx, B.A., C.A. Guy D'Orssennes, B.A., C.A. 360 ouest, Saint-Jacques Suite 2004 VI. 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE Comptables agréés J. Raymond, C.A., G. Chabot, C.A. J. Martin, C.A., W.G. Hops, C.A. A.C. Shackell, C.A., H. Garbacz, C.A. 7000 Ave. du Parc, Suite 301 Montréal 15 CR. 4-2797

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX & ASSOCIÉS E. H. KNIGHT & CO. Comptables agréés MONTREAL QUÉBEC — RIMOUSKI

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART CHABOT, FORTIER & HAWEY Comptables agréés Edifice de la Banque d'Ontario Place Ville-Marie — 861-9531 Halifax, Saint-Jean, Québec, Cap de la Madeleine, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Bahamas, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

THORNE, MULHOLLAND, HOWSON & MCPHERSON ET MIDDLETON HOPE & CO. Comptables agréés R.J.P. Thorne, C.A., J.D. Lewis, C.A. C.A. Poissant, C.A., W.G. Hops, C.A. A.C. Shackell, C.A., H. Garbacz, C.A. 210 ou, b. Crémazie DU. 8-9251

VIAU & ROBIN Comptables agréés L.-D. Viau, C.A., Lionel Robin, C.A. Jacques R. Chabot, C.A. André Lancelot, C.A. J. Serge Gervais, C.A. 4926 Ave. Verdun, Verdun PO. 9-3871

la «dormette» du CN



couchettes à prix économique

repos complet repas gratuits

En plus de vous assurer un repos complet dans le confort, la «dormette» vous donne droit à des repas gratuits. Vous pouvez épargner encore plus en partageant votre place avec une autre personne. La «dormette» convient tout particulièrement aux étudiants et aux voyageurs en groupe. Pour tous renseignements, adressez-vous à un bureau des ventes du Canadien National.



Les «dormettes» seront en service sur les lignes Montréal-Halifax et Montréal, ou Toronto-Vancouver.

«dormette» de Montréal à:

(repas compris)	Lit du haut	Lit du bas
Halifax	\$21.00	\$23.00
Winnipeg	\$31.00	\$34.00
Saskatoon	\$42.00	\$46.00

Il appartiendra à la Cour suprême de déterminer les juridictions sur les gisements de minerais et de pétrole au large des côtes

Gérard Lévesque, à Shawinigan:

Sidbec offre des possibilités industrielles fantastiques

SHAWINIGAN, Québec — L'implantation prochaine de Sidbec offre des possibilités industrielles et économiques absolument fantastiques, a déclaré hier M. Gérard D. Lévesque, ministre québécois de l'Industrie et du Commerce.

Sharp souligne le rôle de Toronto comme centre des Canadiens anglais

TORONTO — Le ministre du Commerce, M. Sharp, a déclaré hier que Toronto doit assumer une plus grande responsabilité comme centre métropolitain des Canadiens d'expression anglaise, tout comme Montréal le fait pour les Canadiens d'expression française.

Le Canada étant composé de deux sociétés, dit-il, il y existera toujours deux grands centres d'influence.

"Je ne veux pas dire que d'autres villes du Canada doivent céder le pas à Toronto et à Montréal ou qu'elles leur soient inférieures.

"Ce que je veux dire, c'est que Toronto étant beaucoup plus grande que n'importe quelle autre ville de langue anglaise, il ne peut qu'avoir une influence plus grande sur la vie canadienne, surtout chez les gens de langue anglaise."

M. Sharp, député fédéral de Toronto-Eglinton, qui portait la parole devant l'Empire Club du Canada, a ajouté que cette situation des deux villes comporte des avantages, "parce qu'elle peut provoquer entre elles une saine concurrence."

La vigueur avec laquelle le Canada français se manifeste est impressionnante.

Mais, "trop souvent, et je le regrette, notre réponse à cette manifestation du Canada français est de demander d'une façon malsaine: Que veut le Québec et pourquoi en demande-t-il tant?"

"Ce serait mieux et plus utile si nous acceptions cette manifestation de vitalité chez nos compatriotes et si nous nous manifestions nous-mêmes comme Canadiens de langue anglaise avec autant de vigueur."

Montréal, dit-il, n'a pas hésité à prendre ses responsabilités en ce qui touche à l'exposition universelle de 1967.

"L'Expo 67 aura lieu à Montréal parce que c'était la seule ville du Canada qui acceptait la responsabilité de dépenses considérables, atteignant des dizaines de millions de dollars..." Toronto en profitera directement et indirectement.

"Nous, Torontois, n'avons aucune raison d'envier. Mais je pense, toutefois, que nous avons matière à réflexion intelligente."

de la Chambre de Commerce de Shawinigan, M. Lévesque, a par ailleurs indiqué que des conseils économiques régionaux seraient formés à travers la province.

Le conseil économique régional, a dit le ministre, serait formé de tous les agents de vie économique: municipaux, représentants du patronat, du monde ouvrier, des corps intermédiaires et des associations professionnelles."

M. Lévesque a ajouté que son ministère a mis au point "un modèle de conseil économique régional."

Autre instrument important de développement économique, selon M. Lévesque, est "une société régionale d'aménagement des ressources qui verrait à mettre en œuvre les projets financièrement réalisables."

"Cette société, dont le bureau de l'aménagement de l'est du Québec est le précurseur, aurait à se préoccuper de l'aménagement rationnel, non seulement des ressources

matérielles, mais aussi des ressources humaines."

Immense défi "Si la venue de Sidbec offre des possibilités industrielles et économiques absolument fantastiques, il est non moins vrai que, tous ensemble, nous aurons un immense défi à relever", a dit encore le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Ce défi se pose surtout à la région de la Mauricie, qui comprend la municipalité de Bécancour, où sera construit le complexe sidérurgique québécois.

À défaut d'un plan d'ensemble élaboré par les agents économiques de la Mauricie, a dit M. Lévesque, votre région risque dangereusement de perdre, au profit des autres régions, les avantages que normalement elle pourrait retirer de l'implantation de la sidérurgie."

M. Lévesque a ajouté que son ministère offre la participation de ses experts à l'élaboration de ce plan d'ensemble.

Sauvé annonce: conseil consultatif national sur le développement rural

SASKATOON — Un conseil consultatif national sur le développement rural sera formé d'ici quelques mois, a déclaré à Saskatoon le ministre fédéral des Forêts, M. Maurice Sauvé. M. Sauvé, dont le ministère administre l'Office d'aménagement rural et de développement agricole, s'adressait à plus de 70 représentants des quatre provinces de l'ouest, réunis pour discuter d'une nouvelle entente fédérale-provinciale de cinq ans sur les services d'ARDA.

Le conseil consultatif sera "unique", a dit M. Sauvé, en ce qu'il sera formé de représentants nommés par toutes les professions et les groupes nationaux intéressés, et choisira lui-même son président et son secrétaire.

La Compagnie des Jeunes Canadiens, dont il a été question dans le récent discours du Trône, "pourrait bien jouer un rôle important dans l'aménagement rural", a dit le ministre. Leur rôle serait le même que celui des agents de développement agricole.

M. Sauvé a ajouté que la première entente impliquant ARDA mettait surtout en relief le développement des ressources naturelles.

La deuxième entente porte sur tout le développement des talents et des connaissances des individus et vise à aider les gens à améliorer leur standard de vie.

"Un des plus difficiles aspects de la nouvelle entente, peut-être même le plus difficile, a souligné M. Sauvé, est l'aspect information et éducation."

Le congrès de fondation de la Fédération des sociétés d'histoire de Québec a débuté hier à la salle de la basilique-cathédrale de Montréal, 1111, rue de la Cathédrale.

Il a pour but de regrouper une trentaine de sociétés historiques de la province, en vue d'une action concertée. Les délibérations se poursuivront toute la journée.

On y étudiera un projet de congrès international des sociétés francophones d'histoire régionale, à Montréal, en 1967. De même, l'on abordera la question d'un bulletin de liaison, celle d'une revue de vulgarisation; la formation d'un secrétariat permanent; l'établissement de dépôts d'archives régionales.

M. Sauvé a dit qu'il s'attend de recevoir vers la fin de juin un rapport du Conseil canadien du Bien-Être, portant sur les conditions de vie, les aspirations et les attitudes des gens à petits revenus.

Le Conseil même présenterait des enquêtes auprès des familles dans quatre régions rurales du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse.

"Le peuple canadien — particulièrement les gens des villes — ne savent réellement pas ce qu'est la pauvreté rurale," a ajouté le ministre.

M. Sauvé a dit qu'il s'attend de recevoir vers la fin de juin un rapport du Conseil canadien du Bien-Être, portant sur les conditions de vie, les aspirations et les attitudes des gens à petits revenus.

Le lieutenant André Plante a été réélu président de l'Association des Pompiers de Montréal (FTQ-CTC) à la suite des élections biennales qui viennent d'être tenues au sein de ce groupement comptant 2.400 membres.

Le lieutenant André Plante détiend la fonction de président depuis 1952; il avait servi comme secrétaire de 1943 à 1952. Son opposant était le lieutenant Rosaire Sénécal, jusque là vice-président de l'Association.

C'est le pompier Lucien Godin qui a été élu vice-président battant deux adversaires, Roger Marineau et Gérard St-Sauveur.

Le secrétaire Marius Manseau, capitaine, et le trésorier Yvon Lapierre avaient été élus par acclamation lors de la mise en nomination le 9 avril dernier. À la fonction de secrétaire-trésorier-adjoint, c'est le pompier Réjean Richard, sortant de charge, qui a été maintenu en fonction.

Les neuf directeurs syndicaux suivants ont remporté la victoire dans leur district respectif:

Gérard Mérette, Marcel Boudreau, Roger Parent, Albert White, Yvon Bernard, Léo Paul Lucas, Raymond Thifault, Lionel Guimond, Bernard Lapalme.

OTTAWA — L'épineuse question des droits de propriété sur les gisements de minerais et de pétrole sous-marins qui met aux prises les autorités fédérales et provinciales a été référée à la Cour suprême du Canada, a annoncé hier aux Communes le premier ministre Pearson.

Le plus haut tribunal du pays sera tout d'abord appelé à rendre une décision au sujet du littoral occidental, mais M. Pearson a noté que le gouvernement est en train de préparer un document relatif au littoral oriental.

Le gouvernement fédéral et les provinces côtières revendiquent la propriété des gisements de minerais et de pétrole sous-marins et ils ont à tour de rôle délivré des permis d'exploitation à différentes sociétés pétrolières.

La première référence a été approuvée lundi par le cabinet et déposée en Chambre hier. La cour suprême devra statuer sur trois points se rapportant aux gisements de minerais et autres ressources naturelles se trouvant sous le lit de la mer au large de la Colombie-Britannique:

1. Est-ce que ces dites richesses sont la propriété du Canada ou de la Colombie-Britannique?

2. Est-ce que le droit d'explorer et d'exploiter ces dites richesses revient au Canada ou à la Colombie-Britannique?

3. Qui du Canada ou de la Colombie-Britannique a juridiction sur ces richesses.

La première question est posée en fonction des eaux territoriales et n'implique pas l'étude du fond de la mer hors des trois milles qui constituent les limites des eaux territoriales. Par contre, les deux autres questions s'appliquent aux richesses naturelles se trouvant hors des eaux territoriales, où il est possible d'en faire l'exploitation.

Les avocats du gouvernement fédéral et de celui de la Colombie-Britannique se présenteront devant la Cour suprême en vue de lui soumettre leur point de vue respectif. Aucune date n'a été arrêtée pour le début des audiences.

Le ministre de la Justice, M. Guy Favreau a déclaré à M. R. G. L. Fairweather, conservateur de Royal qui était possible que le haut tribunal permette à des provinces autres que la Colombie-Britannique d'intervenir.

M. M. Russell MacEwan, conservateur de Picton, M. Pearson a fait savoir que son gouvernement avait décidé de soumettre plusieurs références plutôt qu'une seule à la Cour parce que les considérations historiques et légales varient d'une province à l'autre.

Le gouvernement fédéral et les provinces débattent cette question depuis plusieurs années et ont discuté aux conférences fédérales-provinciales d'avril et d'octobre de l'an dernier.

Le 31 décembre dernier, M. Pearson annonçait que le gouvernement avait décidé de demander à la Cour suprême de clarifier l'aspect légal de cette question. Il avait alors invité les provinces à coopérer avec le ministère fédéral de la Justice dans la préparation des références, mais les premiers ministres provinciaux avaient réagi froidement à cette suggestion.

Le président de la Ligue des droits de l'homme, le professeur René Hurlbut, a réitéré les accusations qu'a portées contre elle le vice-président démissionnaire de cet organisme, Me Albin Flamand, dans une lettre ouverte aux journaux, cette semaine.

Me Flamand soutient que la Ligue n'intervient que pour des "bandits et des émeutiers".

"Les époux Bergsma, répond Me Hurlbut, le professeur Sibley et M. Jacques Hébert ne sont pas des bandits, que je sache. M. Gilles Legault n'avait pas encore subi son procès. Les cas de discrimination raciale dont la Ligue s'est occupée ne militent pas non plus en faveur de vos affirmations. Les études et les conférences de la Ligue ont porté sur la Loi de l'adoption, le divorce, le bill 16 (pour l'émancipation de la femme mariée), les réformes au Code criminel, un projet de charte québécoise des droits de l'homme, etc."

"Mais où sont les criminels, les émeutiers et tous ceux que vous condamnez pour justifier votre départ?", se demande Me Hurlbut, qui estime que les accusations de Me Flamand au sujet du contrôle de la Ligue par des éléments séparatistes "ne prouvent rien".

"L'énumération ci-haut des principales préoccupations de la Ligue depuis janvier dernier dément à mon sens vos crânes frivoles. Et vous aurez grande difficulté à démontrer le séparatisme de Mme Thérèse Casgrain ou de MM. Frank Scott, Jean-Charles Harvey et Pierre-E. Trudeau, tous membres du conseil d'administration."

Me Hurlbut se termine, une Ligue des droits de l'homme doit se porter à la défense des minorités et des individus qui se prétendent lésés. Il fait prévoir que la Ligue aura, à l'occasion, à s'attaquer à "l'ordre établi".

"Pouvait-il en être autrement? En homme réfléchi, vous y aviez sûrement pensé". En justifiant sa démission, Me Flamand avait soutenu que la Ligue des droits de l'homme se trouvait compromise avec des éléments qui souhaitaient l'utiliser à leurs fins égoïstes et qu'il ne pouvait plus, dans ces conditions, continuer d'y adhérer.

Les mouvements de gauche feront revivre à Montréal la tradition du "1er mai"

Une manifestation organisée par le comité de coordination des Mouvements de Gauche marquera la célébration de la fête mondiale des travailleurs, samedi après-midi, le 1er mai, à 4 h., au Théâtre Saint-André, 1371 rue, rue Laurier, à Montréal.

Des discours de circonstance seront prononcés à cette occasion par des militants du monde syndical et des représentants de groupes populaires. Le programme de la manifestation sera agrémenté de divertissements d'ordre artistique. On pourra entendre les

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI 30 AVRIL 1965 CAHIER 2 / Pages 9-16

Hees nie vouloir, avec l'aide de Balcer, supplanter Diefenbaker

M. George Hees a déclaré hier qu'il n'y a eu aucun effort concerté de la part de M. Léon Balcer et de lui-même pour organiser un mouvement consacré à amener un changement à la tête du parti conservateur par voie d'alliance avec les éléments maintenant hors du contrôle de l'organisation conservatrice.

M. Hees, ancien ministre du Commerce et maintenant président de la Bourse canadienne et de celle de Montréal, a déclaré qu'il ne projetait aucun mouvement à cet effet avec M. Balcer, ancien chef de l'aire québécoise du parti conservateur.

M. Balcer a récemment quitté les rangs du parti conservateur pour devenir indépendant. Sa décision a été prise après une longue période de dissension avec M. John Diefenbaker comme chef national du parti conservateur.

Au sujet des bruits d'efforts communs avec M. Balcer pour amener un changement à la tête du parti conservateur, M. Hees a dit:

"Je n'ai nullement communiqué avec M. Balcer à ce sujet, il ne m'a pas, lui non plus, consulté sur le sujet, et je doute qu'il songe à le faire. Je ne projette pas de rencontrer prochainement M. Balcer."

La semaine dernière, des sources bien renseignées et très près de M. Hees rapportaient qu'il serait candidat au poste de chef conservateur, mais qu'il ne poserait pas sa candidature avant que M. M. Diefenbaker n'ait annoncé sa retraite.

M. Balcer, représentant de

Trois-Rivières aux Communes, indépendant et qu'il ne songe pas à réintégrer les rangs du parti conservateur.

Les propos de Camp ont surpris le président des tories québécois

Le président de l'Association conservatrice du Québec, M. Jacques Bouchard, se dit étonné que M. Dalton Camp, président national du parti, ait déclaré que l'organisation du parti dans le Québec est en cendres.

"Je connais assez bien M. Camp et il me semble qu'il m'aurait consulté avant de faire une telle déclaration," a dit M. Bouchard au cours d'une entrevue hier.

M. Camp a fait cette déclaration ces jours derniers au cours d'une entrevue à Toronto. Il a dit, à la même occasion, que c'est une "calomnie" que de dire que le parti conservateur est hostile au Québec.

M. Bouchard a reconnu qu'il y a une certaine confusion chez les conservateurs québécois à la suite de la démission de M. Balcer, cependant, le regroupement se fait et au cours du mois de mai il émergera comme une force unie.

Il a précisé qu'un exécutif de 11 membres a été formé, représentant toutes les régions de la province. De plus, environ 20 comités ont des organisations actives et plusieurs autres sont en voie de formation, en ce qui concerne l'organisation du comté.

Grève générale et renforts de police à Saint-Pierre et Miquelon

ST-PIERRE ET MIQUELON — Le calme est temporairement revenu à St-Pierre et Miquelon après trois jours de grève générale provoquée par le mécontentement de la population de ces territoires français à l'encontre du gouverneur général, M. Herry.

Des détachements de gendarmes patrouillaient hier encore dans les rues de St-Pierre. Les autorités locales ont cependant menacé de lancer un nouvel ordre de grève si les 65 autres gendarmes envoyés d'urgence de France et qui se trouvent à bord de la frégate "Commandant-Bourdais" débarquent sur l'île. Au début de la semaine, un premier contingent avait débarqué à la demande du gouverneur général pour rétablir l'ordre et la sécurité.

Entre-temps, M. Albert Briand, représentant de St-Pierre à la Chambre des députés et président du Conseil général, le corps législatif des îles, est rentré de Paris, à bord d'un avion spécial.

M. Briand devait rencontrer hier le gouverneur afin de lui demander que la force policière soit rappelée.

M. Briand et la plupart des membres du Conseil général ont remis leur démission un peu plus tôt dans le cours d'avril, mais comme ces démissions n'ont pas été acceptées par le gouvernement français, ils sont encore en fonction.

Les fonctionnaires élus et les 5.200 habitants des îles, divisés au sujet d'une offre d'augmentation générale des salaires jusqu'à l'arrivée des 67 premiers policiers fédéraux, dimanche dernier, se sont unis au cours de la semaine et ont présenté un front commun contre le gouverneur Jacques Herry, nommé par Paris.

A travers le Québec

Semaine du nettoyage du 9 au 15 mai

QUÉBEC — Le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, annonce la tenue d'une grande semaine de prévention contre l'incendie sous les auspices du Commissariat aux incendies du Québec.

Cette semaine, qui est organisée tous les ans au printemps, est généralement connue sous le nom de "Semaine du nettoyage". Elle a pour but de favoriser l'éveil de la population concernant les mesures de prudence à prendre pour éviter les multiples causes pouvant amener un incendie en cette période de l'année.

pour une cuisine FRANÇAISE
DINER AU RESTAURANT
Les 4 Saisons
LE MARTINIQUE MOTOR INN
1005 GUY AU SUD DE DORCHESTER

COLLEGE SAINT-VIAEUR
475, avenue Bloomfield
OUTREMONT
COURS CLASSIQUE COMPLET
(avec ou sans grec — options diverses)
Entrée en Eléments latins (8e année classique)
après la 7e année ou après une 6e spéciale
Examen d'admission: samedi le 8 mai à 9 h. a.m.
Pour toute demande de renseignements: 276-2708

Pour Achat ou Réparation
de toutes les marques de
POMPES
40 ans d'expérience à votre service
JOHN MEVNIER
12047, boul. Laurentien — Tél. 334-7230

artistes bien connus Jacques Labrecque et Gilles Vigneault, ainsi que le poète Gaston Miron.

"Il y a vingt ans qu'il n'y a pas eu à Montréal de manifestation pour célébrer le 1er mai", dit le communiqué remis à la presse par le comité de coordination des Mouvements de Gauche.

"C'est pourtant une organisation syndicale d'Amérique du Nord, la Fédération des Métiers et du Travail du Canada et des Etats-Unis (devenue par la suite la Fédération Américaine du Travail)" continue le communiqué, "qui, en 1888, choisit le 1er mai comme la journée qui marquerait le point culminant de la campagne déclenchée par la classe ouvrière afin d'obtenir la journée de 8 heures. Il y eut alors l'Affaire Haymarket, à Chicago, à la suite de laquelle quatre chefs syndicaux, victimes d'une machination ourdie par les employeurs, furent pendus. C'est de ces événements qu'est née la tradition du 1er mai, jour de solidarité des ouvriers du monde entier."

Le comité de coordination des Mouvements de Gauche comprend les groupes suivants: Caucus de Gauche, Club Socialiste Jacques-Perrault, Co-opérative des Editions Socialistes, Groupe d'Action Populaire, Ligue Socialiste Ouvrière, Parti Communiste, Parti Pris, Parti Socialiste du Québec, Révolution Québécoise, Socialisme 68.

UNIVERSITE de MONTREAL
INSCRIPTIONS
POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 1965-66
Tous les nouveaux étudiants qui désirent s'inscrire dans une faculté ou école constituante de l'Université doivent présenter leur demande d'admission.
AVANT LES DATES LIMITES SUIVANTES
1er mai 1965 — Droit, médecine, sciences, chirurgie dentaire, pharmacie, nursing, architecture, hygiène (éducation physique), diététique et nutrition, psychologie.
1er juillet — Philosophie, lettres, sciences sociales, bibliothéconomie, technologie médicale, réhabilitation.
1er août — Musique, sciences religieuses, hygiène (hygiène publique et administration hospitalière), arts (B.A. adultes).
On obtient les bulletins de demande d'admission accompagnés des feuillets d'inscriptions en s'adressant au secrétaire de la faculté ou de l'école concernée, case postale 6128, Montréal 3.

PROPAGEOONS
LA LUMIERE
DE LA CONNAISSANCE
PRÊTS ETUDIANTS
ARTISANS
CAMPAGNE
12 AU 30 AVRIL

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 avril 1965, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, toutes dettes, présentes ou futures, payables à Collyer Advertising Limited a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 26 jour d'avril 1965, sous le numéro 182461.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
C.A.N.A.D.A.
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 679 130

LE CREDIT IMMOBILIER INC., corps public et politique dument constitué ayant son siège social à la Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, défenderesse, vs
ROLAND DAIGNEAULT, mis-en-cause.
PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné à la défenderesse J. G. AUBERT INC., de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 28 avril 1965.
Normand DESROCHES, député-protonotaire.
ROBITAILLE, FABIEN, D'ANSEAU & GUILBAULT, Avocats,
190 est, boul. Dorchester, Montréal, P.Q.
Proc. de la demanderesse.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

— Téléphonnez deux jours à l'avance —

A LOUER
LAURENTINE un chalet à louer sur une propriété entre deux lacs. Tel. 272-5869. 1-5-65
RESIDENCE PRIVÉE 612, meublée ou non, (après mur, décorées, bar, stationnement, jardin, vue sur Expo 67. Tel. 677-3002. 1-5-65
CHALET A LOUER, Val-Éclair, neuf, four, chauffage, toutes commodités, vue panoramique, saison 6000, 423-3094. 1-5-65

ANTIQUITES
Meubles de pin canadiens — Tables de recto, bancs à sceaux, bancs, laves-mains, armoires, pupitres, coffres, bureaux, vaisselle, vaisseliers. Sainclair, Collection privée. Saint-Lambert. 671-0558. 1-5-65

ANTIQUITES CANADIENNES
Armoires à pointe à diamant, tables traverses, chaises, commodes, lavabos, horloges grand-père, huches, pupitres, sculptures, girouettes, lampes, armoires à panneaux, miroirs, coffres, bancs, sacrifices. Particulier. Tel. 671-2276. 690 Smiley, coin Mortlake, St-Lambert. 1-5-65

AUTO A VENDRE
CITROEN D.S. 1961 — Unique usager — 35,000 miles — Recemment révisé — Suspension parfaite — Paiement facilité — 352-8210. 1-5-65

A VENDRE
MACHINE A LAYER AUTOMATIQUE, modèle 1233, PLACE ST-CASTIN, TEL. 334-0580, PRES DE L'ACADIE ET GOUIN. 1-5-65

BUREAUX A LOUER
RUE ST-JACQUES beaux bureaux spacieux, Loyer raisonnable. V.L. 4191. 1-5-65

CHAMBRE A LOUER
BOUL. ST-JOSEPH EST — Salon double meublé, tranquille, dame ou demoiselle distinguée, travaillant, privilège cuisine. Tel. 521-5017. 1-5-65

DIVERS
A BAS PRIX
REPARATIONS (PLATRE, CIMENT), OUVRIER GARANTI. 525-9539. 523-5661. 1-5-65

EDUCATION
PROFESSEUR D'ANGLAIS demandé temps partiel, immédiatement. Tel. LA. 2-4411. 1-5-65

FEMMES DEMANDEES
AIDE DOMESTIQUE demandée, jeune fille pour prendre soin enfants, \$30 par semaine. Chambre privée. Temps libre. Doit parler un peu anglais. 744-2358. 1-5-65

STENO-DACTYLO bilingue expérimentée pour le travail général de bureau d'une industrie de l'est de la ville. Informations: B. Gouin. 527-1237. 1-5-65

On demande STENO-DACTYLO bilingue, bureau régional, Office national du film. Rendez-vous: 681-9455. 1-5-65

HOMMES OU FEMMES DEMANDES
ASSURANCE — On recherche les services d'inspecteurs avec ou sans expérience, mais expérience de bureau nécessaire dans une compagnie d'assurance. Communiquer ou écrire à J. Louis Lavallée, 276 St-Jacques ouest, chambre 205. AV. 8-801. 1-5-65

Gagnez votre vie comme opérateur de machines à gomme et à pistache pour une organisation internationale. Distributeurs dans chaque ville, cité et district. Pour plus de détails: Écrire à boîte 148, Station "H", Toronto 13, Ontario.

HOMME DEMANDE
INSPECTEUR de chaudières (bilingue) ou ingénieur stationnaire de première classe. Excellentes conditions de travail et chance d'avancement. Adresser les détails sur votre éducation et votre expérience à Boîte postale 1358, Mt. L. 1-5-65

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER
SUPERBES LOGEMENTS PRES DU BORD-DE-LEAU, 10 MINUTES DU CENTRE DE LA VILLE. ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES AU COMPLET. \$150. \$181-7721 — 667-0184. 1-5-65

RIDGEWOOD, 3625, 31^e, 41^e, grandes pièces, immeubles luxueux au bord de la colline. Piscine, Garages. Loyer \$125 à \$165. Un appartement meublé disponible — Surintendant appartement 109 ou tel. 342-1633. 1-5-65

Beaucoin, coin 2^e et 3^e, fermée, eau chaude, poêle, réfrigérateur, rhodium, ventilateur, four, taxes d'eau payées, incinérateur, \$75. S'adresser à F. St-Louis, 640, St-Ave. Rosemont. Tel. RA. 2-6426. 1-5-65

APPARTEMENTS chauffés à louer Isabella coin McDonald, 5 grandes pièces éclairées, propres, place garage disponible. S'adresser à: Tel. 271-9608. Concierge app. 14. 1-5-65

TERRAIN A VENDRE
ESTERLE — STE-MARGUERITE terrain 150 x 200 pds. Lac Du puis, offre avantageuse. Tel. Jour: 584-0660; soir 521-8163. 1-5-65

Encouragez nos annonceurs

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 28^{ème} jour d'avril, sous le No. 182511, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par G.G. Black & Company Ltd. de la Banque de Nouvelle-Écosse, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de ladite G.G. Black & Company Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 151(4) du Code Civil de la province de Québec. Ce 28^{ème} jour d'avril, 1965.

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
C.A.N.A.D.A.
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 679 637

DAME MARGARET ROSE COULSON, mannequin, épouse séparée de biens de Donald Owen Bant, garde-meur, de la Cité de Toronto, Province d'Ontario, défenderesse, vs
NORMAN CARRUTHERS, des Cité et District de Montréal, défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur NORMAN CARRUTHERS de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 28 avril 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire.
BRODIE & POLISUK, avocats, Suite 340, Edifice Carré Dominion, 1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.
Proc. de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

COUR DE MAGISTRAT
No 805 093

LA CITE DE JACQUES-CARTIER, corps politique ayant son bureau à Jacques-Cartier, district de Montréal, défenderesse, contre
O. T. DAVIS, boîte postale 301, Tetela Guernavaca, Morelos, Mexico, défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur O. T. DAVIS de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 28 avril 1965.
René LEFEBVRE, député-greffier.
Me Emilién BRAIS, C.R., 507 Place d'Armes, ch. 1604, Montréal.
Avocat de la demanderesse.

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO C-99
Manicouagan - Outardes
Production de gravier concassé

Des soumissions cachetées, adressées en cinq (5) exemplaires aux soussignés, 21^e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., seront reçues jusqu'à 10h30 a.m. heure avancée de l'est, le jeudi, 13 mai 1965, relativement aux opérations de concassage et de chargement sur camions, de 200 000 tonnes de gravier qui seront extraites de trois gravières distinctes, situées à proximité de la route conduisant à Manicouagan S. Qué., le tout en conformité du document d'appel public d'offres no C-99. Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque visé payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (\$23 000). Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis. Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel public d'offres du lundi au vendredi inclusivement entre 8h30 a.m. et 5h p.m. au:

Bureau des appels d'offres et contrats,
Bureau 809,
HYDRO-QUÉBEC,
75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué.

et en obtenir copie contre un paiement de \$25 l'exemplaire complet, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.
LE MONTANT VERSE POUR L'OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NE SERA PAS REMBOURSABLE.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, Canada, sont invitées à soumissionner.
Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.
Ni la plus basse soumission ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 28 avril 1965.

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES
NOS A-602 - A-603

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21^e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h30 a.m. heure avancée de l'est, comme suit:
Appel public d'offres no A-602 — le lundi, 17 mai 1965 — la fourniture d'accessoires pour lignes de transmission.
Appel public d'offres no A-603 — le lundi, 17 mai 1965 — la fourniture de deux bâtiments préfabriqués en bois.

(Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés).
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, équivalant au montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.
On peut examiner les devis et autres formules de soumission au bureau du DIRECTEUR DES ACHATS, 10^e étage, HYDRO-QUÉBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, Qué.

et en obtenir copie contre un dépôt de \$25 sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce dépôt n'est pas remboursable.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens et qui sont en mesure de manifester leur intérêt par un document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec et de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée libellément la mention: "Appel public d'offres no A-602, no A-603," selon le cas.

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 28 avril 1965.

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 mars 1965, à CAMERON FACTORS Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Nouveaux Michels a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 26 avril 1965 sous le numéro 1822283.

CAMERON FACTORS LTD.
C.A.N.A.D.A.
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 680 357

HOULE EXPRESS LTEE., corps politique et incorporé, dument incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la Ville de St-Rémi, district d'Iberville, défenderesse, vs
VITAL PREVOST, journaliste, des Cité et District de Montréal, résident à 1011 Hôtel-de-Ville, défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur VITAL PREVOST de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 28 avril 1965.
Claude PAQUETTE, député-protonotaire.
O'BRIEN, HOME, HALL, LEE & SAUNDERS, avocats,
507, Place d'Armes, Montréal.
Proc. de la demanderesse.

AVIS PUBLIC

A une assemblée spéciale tenue à l'école Sauvé, Cité des Deux-Montagnes, le 21^{er} avril 1965, résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolution No. 764.
Emprunt de \$64,000.00 sur obligation

Considérant que les plans, devis l'école d'initiation au Travail et d'acquiesce;

Considérant que la Cité Deux-Montagnes amène ses services d'égouts et d'acquiesce à la limite du territoire de l'école d'initiation au Travail;

Considérant que les plans devis et spécifications d'un réseau d'égouts et d'acquiesce ont été préparés par nos ingénieurs Beauvoir, Dupuis, Morin, Routhier;

Considérant que ledit projet a été accepté par les autorités compétentes et que toutes les approbations ont été reçues des Ministères concernés;

Considérant que les soumissions ont été demandées et que le Ministère de l'Éducation, par son ingénieur d'égouts, a autorisé la Région à accéder au contrat d'exécution au plus bas soumissionnaire;

Considérant que l'école d'initiation au Travail a été créée par la Région pour la partie des travaux permettant d'établir les réseaux d'égouts et d'acquiesce desservant l'école d'initiation au Travail;

Considérant qu'il est devenu urgent de faire des travaux le plus tôt possible, l'école d'initiation au Travail étant quant terminée;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir à cette fin les dépenses suivantes:

1-Coût des réseaux d'égouts et d'acquiesce 1.47 \$45,472.00
2-Honoraires des ingénieurs 4,961.00
3-Administration et 5,500.00
4-Exemples sur obligation 3,669.00

Montant total des dépenses \$59,502.00

Considérant qu'il est autorisé à emprunter le montant des dépenses susdites à moins d'avoir recours à un emprunt à long terme;

Il est proposé par M. Le commissaire A. Lavallée appuyé par M. Le commissaire J. Valois et résolu:

1-Que le conseil d'administration de la Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes soit autorisé à émettre des obligations d'un montant de \$64,000.00 au moyen d'une émission d'obligations, jusqu'à concurrence dudit montant;

2-Que les dites obligations représentent des obligations de \$100.00 ou multiples de \$100.00, chacune de celles-ci sera munie de coupons représentant l'intérêt payable annuellement jusqu'à échéance de ladite obligation;

3-Que les dites obligations seront datées du 1^{er} octobre 1965 à moins que les commissaires n'en décident autrement lors de la vente de ces obligations au moyen d'un décret d'amendement. Elles seront remboursables au pair, au cours d'une période de 20 ans, suivant le tableau de remboursement tel que préparé par la Commission municipale de St-Rémi, lequel tableau fait partie intégrante de la présente résolution;

4-Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à toutes les succursales de la Banque de Québec, ainsi qu'au bureau principal de la dite Banque à Toronto dans la province d'Ontario. Les fonds de la Commission scolaire aux fins de remboursement des dites obligations et de paiement des coupons seront déposés dans un compte spécial à la succursale de la Banque de Montréal, Cité des Deux-Montagnes;

5-Un intérêt, à un taux n'excedant pas 6% l'an, sera payé semi-annuellement, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année sur présentation et remise des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables à tous les détenteurs, aux mêmes endroits que le principal;

6-Elles seront signées par le président et contre-signées par le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt;

7-Les dites obligations pourront, sous l'annexe du chapitre 212 des statuts révisés du Québec 1961 être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt, sans que le rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les plus récentes;

8-Il est, par la présente, imposé et sera prélevé chaque année pendant les 20 années suivantes, sur les fonds de la Commission scolaire, des sommes équivalentes aux différentes commissions scolaires, à l'exception de la Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes, une taxe spéciale annuelle à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation révisé de la Commission scolaire pour pouvoir au paiement en principal et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus;

9-Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe générale d'égouts et d'acquiesce;

10-Au cas où le montant réel de la taxe d'égouts et d'acquiesce ne serait pas suffisant pour couvrir le solde disponible pour servir à défrayer l'une quelconque des dépenses dont le montant réel serait plus élevé que celui prévu, ou encore être ajouté à la réserve pour les imprévus si celle-ci n'était pas suffisante.

GERARD BRAULT, Sec.-trésor. et administrateur
Donné à Cité des Deux-Montagnes, ce 28^{ème} jour d'avril 1965.

AVIS PUBLIC
CITE DE LAVAL-DES-RAPIDES
COMTE DE LAVAL

Soumissions demandées

AVIS est, par les présentes, donné que le soussigné recevra à l'hôtel de ville de la Cité de Laval-des-Rapides, au bureau du Secrétaire-trésorier, 298, Boulevard des Prairies, à Laval-des-Rapides, jusqu'à 7 h. 30 du soir, vendredi, le 7 mai 1965, des soumissions cachetées, pour l'exécution des travaux suivants et marqués comme suit:

REGLEMENT NO 422
La construction d'un chalet au parc Montmorency.

Les plans, devis, cahiers de charges et formules de soumission pourront être obtenus du Secrétaire-trésorier de la Cité à l'hôtel de ville à partir du 1^{er} mai 1965.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié, tiré sur une banque à charte du Canada et payable à l'ordre de la Cité de Laval-des-Rapides, pour une somme d'au moins dix pour cent du prix total de la soumission.

La Cité de Laval-des-Rapides ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Les dites soumissions seront ouvertes à l'assemblée spéciale qui sera tenue le même jour, à 7 h. 30 du soir.

Les soumissionnaires devront avoir leur place d'affaires dans le Comté de Laval.

VIANNEY SAMSON, Secrétaire-trésorier, 298, Boul. des Prairies, Laval-des-Rapides.

SOUSSIONS

Pour travaux d'acquiesce, d'égouts sanitaires et pluvial, de pavage, trottoirs, bordures pour l'école Secondaire Régionale Duvernay.

Des soumissions scellées dans les enveloppes portant l'inscription "Soumission - Ecole Régionale Duvernay" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à cinq heures de l'après-midi (5h. p.m.) le 25 mai 1965, pour les travaux ci-haut mentionnés.

Ne seront considérées que les soumissions préparées par les formules fournies par les Ingénieurs-Conseils, GENDRON, LEFEBVRE & ASSOCIES, 10,125 boulevard St-Laurent, Montréal, de qui on obtiendra les formules, de même que les plans et devis, moyennant un dépôt en argent, ou un chèque visé de \$50.00.

Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires, suivant les conditions du Cahier des Charges.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé d'une valeur d'au moins 10% du montant total de la soumission et tiré sur une banque canadienne à charte, et payable à la Commission Scolaire Régionale Duvernay.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à St-Vincent-de-Paul, ce 27 avril 1965.

Roland BERNARD, sec.-trés. adm.
Richard BOURGET, ass.-sec.-trés.

Commission Scolaire Régionale Duvernay, 4897, rue St-Joseph, St-Vincent-de-Paul, P.Q.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

DOSSIER No: 200-485

PROJET: Construction du pont entre l'île Notre-Dame et l'île Ronde, Montréal, Québec.

Des soumissions sous enveloppes cachetées, portant à l'extérieur mention du contenu, et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 2 heures de l'après-midi (H.A.E.).

Le MARDI, 18 mai 1965

On peut consulter les plans, devis et formules de soumission aux bureaux de l'Association des entrepreneurs en bâtiment, à Montréal, Québec, Sherbrooke, Cap-de-la-Madeleine, Ottawa et Toronto ainsi qu'à la salle des plans de la C.C.E.U., à Montréal. Seuls les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs en acier de charpente et les entrepreneurs spécialisés en travaux de béton précontraint peuvent s'en procurer auprès du Service des plans de la C.C.E.U., au 24^e étage de la Place Ville-Marie, ou du Service des plans, 225 rue Metcalfe à Ottawa 4, moyennant le versement à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 d'un dépôt remboursable de \$100.00.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans les formules de soumission.

La Compagnie ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

JEAN-CLAUDE DELORME, secrétaire.

24^{ème} étage, Place Ville-Marie, Montréal, Québec.

GERARD BRAULT, Sec.-trés. et administrateur
Donné à Cité des Deux-Montagnes, ce 28^{ème} jour d'avril 1965.

L'appui créditiste
évit de nouveau des élections générales

OTTAWA — Comptant sur un appui créditiste indispensable, le gouvernement a surmonté l'une des deux motions de blâme proposées aux Communes par les néo-démocrates et les conservateurs par suite du récent budget Gordon.

Le député créditiste de Medicine Hat, M. Bert Leboe, a dit appuyer le sens de la motion néo-démocrate, qui blâme le gouvernement de n'avoir pas haussé le niveau des exemptions fiscales de base et celui des prestations à la vieillesse.

"Appuyer la motion, toutefois, aurait obligé les ministères à en appeler au peuple," a déclaré M. Leboe. Le gouvernement minoritaire doit pouvoir compter sur les créditistes ou sur les néo-démocrates pour survivre, comme il l'a fait à deux reprises depuis le début de la session.

"Appuyer la motion, toutefois, aurait obligé les ministères à en appeler au peuple," a déclaré M. Leboe. Le gouvernement minoritaire doit pouvoir compter sur les créditistes ou sur les néo-démocrates pour survivre, comme il l'a fait à deux reprises depuis le début de la session.

L'étude de la motion n'a pas empêché le député créditiste de Lapointe, M. Gilles Grégoire, de critiquer avec sévérité le ministre des Finances pour avoir prétendu que la situation économique du Canada est "enviable".

Le président des élections de Chomedey répond à Albert Gagnon

M. Roch Héroux, président des élections municipales qui auront lieu lundi, à Chomedey, affirme qu'il n'a montré aucune partialité et qu'en sa qualité de président d'élections, il s'en tient strictement aux dispositions de la loi des cités et villes.

M. Albert Gagnon, candidat du parti civique, adversaire du maire sortant, M. Jean-Noël Lavoie, a soutenu lors d'une conférence de presse, vendredi, que M. Héroux avait refusé de mettre à la disposition du parti civique la liste des bureaux de scrutin où 14,000 votants devront se présenter lundi. Selon M. Héroux, cette liste comme le prévoit l'article 196 du code criminel doit être complète et ne peut être remise aux chefs de bureaux de scrutin que deux jours avant le vote.

Quant à la liste des sociétés qui ont déposé leur résolution de vote 10 jours avant le scrutin, comme le veut la loi, elle est normalement entre les mains du greffier.

Il ne peut donc être question d'un refus de la part de M. Héroux ni pu être opposé à une requête du parti civique ou de M. Albert Gagnon.

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Chie Parisien Ltd. et futures de Shebena Electronics Ltd. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 27 avril, sous le numéro 1824671.

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Shebena Electronics Ltd. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 27 avril, sous le numéro 1824672.

Avis est par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'article 151(4) du code civil de la province de Québec il a été enregistré le 28 avril 1965 sous le no 182511 au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente et transport par Kristine Constructeur Corp. LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE de l'universalité de ses créances et comptes au livres, actuels et futurs. Montréal, le 28 avril 1965.

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 9 avril 1965 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures dues à Austria Motors Co. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré le 27 avril 1965 au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le No. 1824793.

MONTRÉAL, le 27 avril 1965
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
Par W. Williams, gérant

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

Assurance-automobile

Les dix principales compagnies affirment subir des déficits

TORONTO — Salaires plus élevés, autos plus dispendieuses et nombre de plus en plus grand d'accidents avec morts et blessés, voilà qui causent des soucis aux compagnies d'assurance aussi bien qu'aux victimes. Pour une troisième année consécutive, en 1964, les polices d'assurances-automobiles ont entraîné dans le rouge les compagnies assurant contre les incendies et les accidents.

Les dix principales compagnies assurant contre les accidents en automobiles ont toutes subi des pertes l'an dernier dans le domaine des assurances générales, surtout à cause des accidents de la route de plus en plus nombreux et entraînant des frais de plus en plus élevés. Bien que les primes aient été haussées au début de l'année, des porte-parole de cette industrie doutent fort que leurs compagnies puissent se tirer du rouge en 1965.

Les pertes nettes sur les assurances générales chez les dix principales compagnies offraient l'assurance-automobile variaient entre \$6,666,514 par le groupe Lloyds de Londres et \$299,734 par le groupe Zurich Insurance. La première avait collecté \$15,598,180 en primes, et la seconde \$10,000,000. La plus importante compagnie d'assurance-automobile, la Wawanesa, qui a collecté \$21,000,000 en primes, a enregistré un déficit net de \$3,464,458 l'an dernier.

M. James Matson, président du conseil de direction du groupe de neuf compagnies associées à Royal London and Lancashire, a exprimé l'avis

que la prospérité économique signifiait qu'un plus grand nombre de gens conduisaient des véhicules de plus en plus dispendieux, impliqués de plus en plus fréquemment dans des accidents. Ce groupe a perdu l'an dernier dans le secteur des assurances-automobiles \$2,355,463.

"Ce problème n'est pas seulement flagrant au Canada, mais partout dans le monde," a ajouté M. Matson.

Le Financial Post a publié qu'au Canada les primes collectées avaient augmenté de 18 pour cent en 1964, pour atteindre \$430,000,000, tandis que les réclamations et les dépenses avaient augmenté de 12 pour cent atteignant \$322,000,000.

Les réclamations atteignent donc environ 75 pour cent du total des primes. C'est une amélioration sur 1963, alors qu'elles consistaient en 79 pour cent des primes. Mais les compagnies considèrent que les réclamations ne doivent pas dépasser 63 pour cent pour leur permettre de balancer. En 1964, elles ont donc enregistré en tout quelque \$50,000,000 de perte sur les assurances-automobiles.

Une université mondiale à l'Expo: Martin se dit d'accord "en principe"

OTTAWA — Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a donné son accord de principe à la création d'une "université mondiale" sur le site d'Expo '67.

Mais le gouvernement entend bien étudier le projet avant de s'y engager. La Fédération canadienne des parents-maîtres appuie cette initiative. M. Martin l'a d'ailleurs invitée à poursuivre l'étude du projet.

Le président sortant de l'association, M. C.M. Bedford, de Saskatoon, professeur, pense que "la porte est ouverte. Si le projet est favorablement accueilli par le public, le gouvernement pourrait s'y intéresser davantage", a-t-il dit.

Sur 25 recteurs d'universités canadiennes consultés, 13 ont exprimé des opinions mitigées, 8 se sont dit contre, et 4 n'ont pas voulu se prononcer.

Selon l'association, l'université mondiale correspond à une notion plus vaste que ne peuvent rejoindre les universités nationales; elle s'orienterait vers des problèmes mondiaux dans un esprit dépouillé de nationalisme.

Ceux qui s'opposent au projet invoquent la rareté des capitaux déjà consacrés aux

universités canadiennes; le danger de soustraire à ces dernières les meilleurs cerveaux du pays; le double emploi, la plupart de nos universités ayant déjà ouvert leurs portes à de nombreux étudiants étrangers.

Mais l'association a l'intention de poursuivre sa campagne en faveur de l'université mondiale.

DOMINIQUE JONCAS RECLAME :

Egalité à la direction de la commission du service civil

L'égalité de participation à la direction de la Commission du service civil, voilà le premier pas vers l'élaboration d'un régime plus équitable pour les fonctionnaires de langue française au service du gouvernement fédéral, a déclaré M. Dominique Joncas, président de l'Association des fonctionnaires délégués d'expression française, un nouvel organisme qui groupe environ 4,000 membres.

M. Joncas était mardi le conférencier au dîner du Richelieu Laprairie, au restaurant Marcoux.

Avec beaucoup de conviction, M. Joncas a procédé par des exemples à la description du statut actuel du fonctionnaire type de langue française, ce qui a trait à la procédure de promotions qui, plus souvent qu'autrement, s'écarte des règlements prévus par la loi de la fonction publique.

M. Joncas a soutenu que l'unique commissaire de langue française de la Commission du service civil, depuis toujours, n'a fait que jouer un rôle d'estampille auprès de ses deux collègues de langue anglaise.

S'il est vrai que 96 p.c. des fonctionnaires de langue française sont bilingues, il est également vérifiable que 96 p.c. des fonctionnaires dont le traitement dépasse \$7,000 par an, sont de langue anglaise. Il va de soi que l'anglais demeure la seule langue de travail de l'administration fédérale.

A la Commission du service civil, le jury d'examen est de langue anglaise et l'on prend

SESSION Fédérale

OTTAWA — Le gouvernement fédéral adoptera une législation sur les services de santé, en 1967, a dit aux Communes, hier, M. Pearson, en réponse à M. Stanley Knowles, néo-démocrate de Winnipeg-Nord-Centre. Les conclusions de la Commission Hall sont à l'étude et une conférence fédérale-provinciale qui débutera le 31 mai fera le point.

OTTAWA — Tous les Canadiens qui ont voulu quitter la République dominicaine en proie à la guerre civile, ont été évacués par les troupes américaines, a dit aux Communes le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin. Tous les Canadiens sont sains et saufs, rapporte l'ambassade canadienne à Saint-Domingue. Il y a 160 Canadiens en ce pays. Le personnel de l'ambassade est toujours au poste.

OTTAWA — Le gouvernement fédéral observe de près un programme expérimental de construction d'habitations au bénéfice des Métis et des Indiens qui vivent hors des réserves, dans le nord de la Saskatchewan. Le premier ministre Pearson a souligné hier que l'on verra si l'on peut faire de même dans les autres provinces.

OTTAWA — M. John Turner, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources, M. Laing, a déclaré aux Communes que son ministère entend élaborer une politique de conservation de l'eau. Il est d'accord avec la suggestion d'un député progressiste-conservateur, M. P. B. Rynd, Simcoe-Est, sur la formation d'une commission d'étude du bas niveau de l'eau et de la pollution.

OTTAWA — Le ministre des transports, M. Pickersgill, a déclaré aux Communes que la Commission des ports nationaux effectuera des réparations au pont Jacques-Cartier, si les experts à son service le jugent nécessaire. M. Gilles Grégoire, créditiste de Lapointe, a mis au défi le ministre de franchir le pont et de se rendre compte du piteux état de la chaussée. M. Georges Valade, progressiste-conservateur de Montréal-Sainte-Marie, s'est également plaint de l'état de la chaussée du pont.

OTTAWA — Le premier ministre a qualifié de conjoncture une déclaration du premier ministre Ross Thatcher, de la Saskatchewan, voulant qu'il y ait des élections en juillet ou au plus tard en octobre de cette année. Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, avait demandé au premier ministre, M. Lester B. Pearson, ce qu'il pensait de la déclaration "de l'un de ses principaux lieutenants". Le chef conservateur a précisé que M. Thatcher

soin de procéder à un tri préalable qui élimine les "éléments de l'autre langue" sans recours en appel. C'est ainsi que peut seul nous revenir un rôle d'auxiliaire.

M. Joncas a cité longuement le mémoire qu'il a récemment présenté, au nom du mouvement qu'il dirige, devant la Commission Laurendeau-Dunton.

Après avoir soutenu que les Canadiens français ont à Ottawa des amis anglophones, M. Joncas a réclamé un tribunal d'enquête qui, confié à un ombudsman, tout à fait impartial et qui se tient auprès du conseil des ministres, pourra redresser la situation qui est faite aux Canadiens français dans la fonction publique fédérale.

M. Joncas a déploré que le Québec adresse des lettres en anglais à Ottawa. Après sa démission comme fonctionnaire du ministère des transports, M. Joncas avait expliqué sa situation publiquement, par la suite un député créditiste a réclamé une enquête sur cette démission. Si l'enquête se fait sous les auspices de la Commission du service civil, elle sera malhonnête, affirme M. Joncas.

Il a de nouveau expliqué que c'est par respect de lui-même, parce qu'il veut demeurer Canadien français qu'il a démissionné. M. Joncas a répondu à de nombreuses questions venant de l'auditoire.

Il a fait remarquer qu'environ la moitié des fonctionnaires à Ottawa sont de langue française, mais que bien peu accèdent à des promotions qui seraient pourtant méritées.

L'Association des fonctionnaires fédéraux d'expression française est une voix qui crie dans le désert, a conclu M. Joncas, en laissant entendre qu'il faudra tout l'appui possible pour que l'APFF atteigne les buts qu'elle s'est tracés et en convainquant nos compatriotes fonctionnaires de langue française dans la région Hull-Ottawa.

a fait cette prédiction à une réunion libérale de la Saskatchewan.

M. Pearson a répondu que ce n'était qu'une conjecture.

* * *

OTTAWA — Le ministre des finances a fait savoir aux communes hier que les commandes de deux millions d'ensembles de pièces de monnaie neuves de l'année 1965 seront remplies avant la fin de juillet. M. Walter Gordon a aussi annoncé que l'on peut encore se procurer ces ensembles de pièces de monnaie neuves. En janvier, l'hôtel de la Monnaie avait reçu quelque 6,000,000 de commandes mais devait en abandonner 4,000,000.

* * *

OTTAWA — Le ministre de la justice a promis hier de se renseigner et de faire enquête sur la légalité de certaines opérations de sociétés dans le but de créer de la pluie artificielle dans les régions de l'Abitibi et du Lac-Saint-Jean. M. Gilles Grégoire, créditiste, de Lapointe, avait demandé au ministre si ces compagnies, dont Weather Engineering, avaient le droit de créer de la pluie artificielle.

* * *

OTTAWA — Le ministre des transports, M. Pickersgill, a déclaré aux Communes que la Commission des ports nationaux effectuera des réparations au pont Jacques-Cartier, si les experts à son service le jugent nécessaire. M. Gilles Grégoire, créditiste de Lapointe, a mis au défi le ministre de franchir le pont et de se rendre compte du piteux état de la chaussée. M. Georges Valade, progressiste-conservateur de Montréal-Sainte-Marie, s'est également plaint de l'état de la chaussée du pont.

OTTAWA — Le premier ministre a qualifié de conjoncture une déclaration du premier ministre Ross Thatcher, de la Saskatchewan, voulant qu'il y ait des élections en juillet ou au plus tard en octobre de cette année. Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, avait demandé au premier ministre, M. Lester B. Pearson, ce qu'il pensait de la déclaration "de l'un de ses principaux lieutenants". Le chef conservateur a précisé que M. Thatcher

soin de procéder à un tri préalable qui élimine les "éléments de l'autre langue" sans recours en appel. C'est ainsi que peut seul nous revenir un rôle d'auxiliaire.

M. Joncas a cité longuement le mémoire qu'il a récemment présenté, au nom du mouvement qu'il dirige, devant la Commission Laurendeau-Dunton.

Après avoir soutenu que les Canadiens français ont à Ottawa des amis anglophones, M. Joncas a réclamé un tribunal d'enquête qui, confié à un ombudsman, tout à fait impartial et qui se tient auprès du conseil des ministres, pourra redresser la situation qui est faite aux Canadiens français dans la fonction publique fédérale.

M. Joncas a déploré que le Québec adresse des lettres en anglais à Ottawa. Après sa démission comme fonctionnaire du ministère des transports, M. Joncas avait expliqué sa situation publiquement, par la suite un député créditiste a réclamé une enquête sur cette démission. Si l'enquête se fait sous les auspices de la Commission du service civil, elle sera malhonnête, affirme M. Joncas.

Il a de nouveau expliqué que c'est par respect de lui-même, parce qu'il veut demeurer Canadien français qu'il a démissionné. M. Joncas a répondu à de nombreuses questions venant de l'auditoire.

Il a fait remarquer qu'environ la moitié des fonctionnaires à Ottawa sont de langue française, mais que bien peu accèdent à des promotions qui seraient pourtant méritées.

L'Association des fonctionnaires fédéraux d'expression française est une voix qui crie dans le désert, a conclu M. Joncas, en laissant entendre qu'il faudra tout l'appui possible pour que l'APFF atteigne les buts qu'elle s'est tracés et en convainquant nos compatriotes fonctionnaires de langue française dans la région Hull-Ottawa.

Les négociations ont été rompues, hier, à Canadair

Le président de Canadair annonce que les négociations entre les dirigeants de l'aviation et les représentants des machinistes ont de nouveau été rompues hier. Elles avaient été reprises mercredi à la demande du ministre du travail.

M. F. R. Kearns affirme, dans un communiqué aux journaux, que, lors de la séance d'hier, les négociateurs syndicaux ont demandé des hausses de salaires s'élevant à 46.5 cents l'heure, alors que leurs demandes précédentes étaient de 47 cents. À la suite de cette dernière demande, "nous devons conclure, à regret, que l'Union (internationale des machinistes) ne désire aucunement régler la grève en ce moment, et s'est engagée à la continuer sans égard aux conséquences à (sic) nos employés".

M. Kearns ajoute que, en raison de la diminution des contrats et des emplois qu'occasionne le prolongement de la grève, "Canadair n'a pas d'autre alternative que de retirer son offre précédente et les concessions qu'elle avait faites en vue de prévenir la grève".

La grève paralyse les quelque 3,200 ouvriers de la produc-

tion chez Canadair depuis le 12 avril.

Mercredi, le ministre provincial, a demandé à son chef de cabinet, M. Cyprien Miron, de réunir les deux parties en présence afin de trouver un terrain d'entente.

De son côté, l'agent d'affaires de l'Union internationale des machinistes (UIM), M. Charles Phillips, réfutait certaines prétentions que les dirigeants de Canadair ont faites dans des annonces publiées dans les journaux, a déclaré qu'il est faux de prétendre que ce sont les dirigeants syndicaux qui voulaient la grève.

Le président de Canadair annonce que les négociations entre les dirigeants de l'aviation et les représentants des machinistes ont de nouveau été rompues hier. Elles avaient été reprises mercredi à la demande du ministre du travail.

M. F. R. Kearns affirme, dans un communiqué aux journaux, que, lors de la séance d'hier, les négociateurs syndicaux ont demandé des hausses de salaires s'élevant à 46.5 cents l'heure, alors que leurs demandes précédentes étaient de 47 cents. À la suite de cette dernière demande, "nous devons conclure, à regret, que l'Union (internationale des machinistes) ne désire aucunement régler la grève en ce moment, et s'est engagée à la continuer sans égard aux conséquences à (sic) nos employés".

M. Kearns ajoute que, en raison de la diminution des contrats et des emplois qu'occasionne le prolongement de la grève, "Canadair n'a pas d'autre alternative que de retirer son offre précédente et les concessions qu'elle avait faites en vue de prévenir la grève".

La grève paralyse les quelque 3,200 ouvriers de la produc-

tion chez Canadair depuis le 12 avril.

Mercredi, le ministre provincial, a demandé à son chef de cabinet, M. Cyprien Miron, de réunir les deux parties en présence afin de trouver un terrain d'entente.

De son côté, l'agent d'affaires de l'Union internationale des machinistes (UIM), M. Charles Phillips, réfutait certaines prétentions que les dirigeants de Canadair ont faites dans des annonces publiées dans les journaux, a déclaré qu'il est faux de prétendre que ce sont les dirigeants syndicaux qui voulaient la grève.

Le président de Canadair annonce que les négociations entre les dirigeants de l'aviation et les représentants des machinistes ont de nouveau été rompues hier. Elles avaient été reprises mercredi à la demande du ministre du travail.

M. F. R. Kearns affirme, dans un communiqué aux journaux, que, lors de la séance d'hier, les négociateurs syndicaux ont demandé des hausses de salaires s'élevant à 46.5 cents l'heure, alors que leurs demandes précédentes étaient de 47 cents. À la suite de cette dernière demande, "nous devons conclure, à regret, que l'Union (internationale des machinistes) ne désire aucunement régler la grève en ce moment, et s'est engagée à la continuer sans égard aux conséquences à (sic) nos employés".

M. Kearns ajoute que, en raison de la diminution des contrats et des emplois qu'occasionne le prolongement de la grève, "Canadair n'a pas d'autre alternative que de retirer son offre précédente et les concessions qu'elle avait faites en vue de prévenir la grève".

La grève paralyse les quelque 3,200 ouvriers de la produc-

tion chez Canadair depuis le 12 avril.

Mercredi, le ministre provincial, a demandé à son chef de cabinet, M. Cyprien Miron, de réunir les deux parties en présence afin de trouver un terrain d'entente.

De son côté, l'agent d'affaires de l'Union internationale des machinistes (UIM), M. Charles Phillips, réfutait certaines prétentions que les dirigeants de Canadair ont faites dans des annonces publiées dans les journaux, a déclaré qu'il est faux de prétendre que ce sont les dirigeants syndicaux qui voulaient la grève.

Le président de Canadair annonce que les négociations entre les dirigeants de l'aviation et les représentants des machinistes ont de nouveau été rompues hier. Elles avaient été reprises mercredi à la demande du ministre du travail.

M. F. R. Kearns affirme, dans un communiqué aux journaux, que, lors de la séance d'hier, les négociateurs syndicaux ont demandé des hausses de salaires s'élevant à 46.5 cents l'heure, alors que leurs demandes précédentes étaient de 47 cents. À la suite de cette dernière demande, "nous devons conclure, à regret, que l'Union (internationale des machinistes) ne désire aucunement régler la grève en ce moment, et s'est engagée à la continuer sans égard aux conséquences à (sic) nos employés".

M. Kearns ajoute que, en raison de la diminution des contrats et des emplois qu'occasionne le prolongement de la grève, "Canadair n'a pas d'autre alternative que de retirer son offre précédente et les concessions qu'elle avait faites en vue de prévenir la grève".

La grève paralyse les quelque 3,200 ouvriers de la produc-

FLEMING: la Société canadienne de développement est une "monstruosité"

TORONTO — L'ancien ministre conservateur des finances, M. Donald Fleming, dans son premier discours depuis qu'il a quitté la politique, en 1963, a dénoncé dans des termes virulents la décision du gouvernement de constituer une société canadienne de développement, pour l'expansion de l'entreprise privée.

M. Fleming a qualifié le projet de "monstrueux, extrêmement dangereux et inopportun", non à titre d'ancien ministre mais d'homme d'affaires, a-t-il précisé.

M. Fleming soutient que la "concurrence" que le gouver-

nement s'approprie ainsi à livrer à l'entreprise privée n'est pas justifiée. "L'utilisation de cette puissance énorme (la société nationale de financement posséderait un capital de \$1 milliard) ne peut que miner la confiance, et semer l'incertitude dans l'avenir", a-t-il dit.

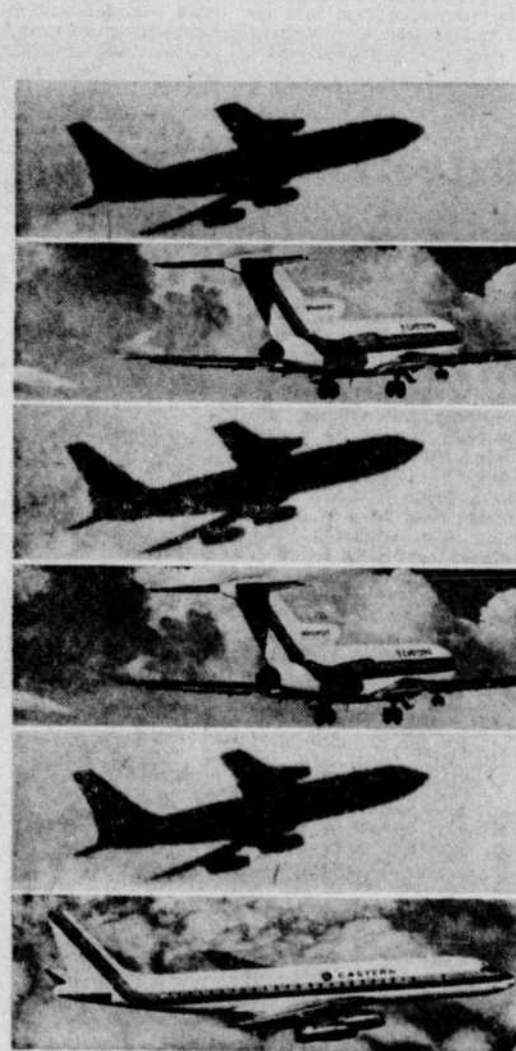
M. Fleming s'est dit convaincu que le gouvernement ne pourra jamais respecter l'indépendance de cette entreprise.

"Comment le gouvernement et le parlement pourront-ils se dissocier d'une entreprise dans laquelle ils ont engagé leur responsabilité en permettant que des fonds publics y soient investis? Suggérer que les so-

ciétés d'assurances et les banques y contribuent est extrêmement dangereux", a dit l'ancien ministre, qui affirme que le gouvernement n'a pas le droit d'obliger ces sociétés à investir dans le projet des fonds qui appartiennent aux épargnants.

M. Fleming a invité tous les hommes d'affaires à s'opposer à la création de cette société, analogue à la Société générale de financement du Québec. Il a prédit que cette entreprise pourrait étendre ses "tentacules" à tous les secteurs de l'industrie, mais qu'elle n'aurait aucune utilité pour "canadianiser" notre économie.

Eastern seule vole par jet vers New York et Baltimore. Encore plus souvent qu'avant.



DÉPART	DESTINATION
8:00 a.m. DC-8	New York puis San Juan
9:20 a.m. Whisperjet	Baltimore puis Miami
10:35 a.m. B-720	New York puis Nouvelle-Orléans, Houston et San Antonio
3:15 p.m. Whisperjet	New York et Baltimore puis Atlanta, Orlando et Miami
6:45 p.m. DC-8	New York puis Miami
8:40 p.m. B-720	New York puis Houston

Il ne vous reste qu'à choisir.

Nous avons fixé à des heures commodes le départ et l'arrivée de toutes nos envolées.

Exemple: un Whisperjet décolle à 9:20 a.m. tous les matins. Petit déjeuner à bord. A 10:47, vous arrivez à l'aérogare Friendship entre Baltimore et Washington. Vous serez dans l'une ou l'autre ville bien à temps pour déjeuner.

Oui, vous aimerez Eastern pour l'excellence de son service, la chaleur de son accueil. Voyez votre agent de voyages, ou téléphonez à Eastern, 849-2201.



EASTERN
Voyez ce qu'une ligne aérienne peut offrir de mieux

POUR UNE
cuisine JAPONAISE
DINER AU
RESTAURANT
les 4 saisons
LE MARTINIQUE MOTOR INN
1005 GUY AU SUD DE DORCHESTER

CHAMPAGNE
Charles Heidsieck
REIMS

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX
LA GRANDE AGENCE
DU CANADA FRANÇAIS
VACANCES
VOYAGES DE NOCES
SERVICE GRATUIT
9 A.M. À 9 P.M.

VOYAGES
TRAVELAIDE LTEE
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR
LE PLAISIR DE VOYAGER
B. A. TURCOTTE, PRÉSIDENT
JULES DESMARIS, SEC.-GEN.
UN. 1-7272

Les comptes recevables de Labrador Acceptance ont augmenté de 68% en 64

A \$18,902,596.00

potins financiers

La Bourse de Londres a baissé hier, à cause de la surprise provoquée quand la Banque d'Angleterre a réclaté des dépôts spéciaux, alors qu'on s'attendait généralement à une réduction du taux d'escompte. Les Bourses de Montréal et de Toronto paraissent plutôt hésitantes, se ressentant encore du budget décevant. La Bourse de N.Y. était plutôt lourde et l'indice des industriels de DJ clôturait 0.15 point plus bas à 918.71.

C'est aujourd'hui qu'aura lieu l'ouverture officielle de la nouvelle fabrique de Roch Grenache Inc. M. Roch Grenache, président, y adressera la parole aux invités, de même que le ministre du Commerce et de l'Industrie.

Bache & Co. est en faveur d'achats sélectifs en ce moment et bien qu'elle croie à un ralentissement, elle demeure optimiste pour l'avenir.

Après le 1er mai, le prix du beurre montera de 2 cts la livre au pays.

Standard Oil of N.J. a baissé à la suite d'un rapport trimestriel défavorable.

L'Argentine retirera \$38,000,000 d'un contrat avec la Russie, pour un achat de blé. En attendant, notre blé se vend moins bien.

Hudson Bay Oil and Gas Co. et ses filiales ont gagné 18 cts l'action durant le 1er semestre vs 15 cts durant la même période en 1964.

\$110,000,000 de billets du Trésor ont été vendus hier par la Banque du Canada à 3.77 p.c. vs 3.67 p.c. la semaine précédente.

Le défaut d'espace nous oblige à remettre à un autre jour les intéressantes remarques effectuées dans la revue de la Banque de Montréal, rendue publique ce matin, concernant les réserves d'or et le change étranger au Canada.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Miro Mines conclut un accord avec Bouchard & Compagnie Limitée

Miro Mines Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne que, sous réserve d'enregistrement d'un accord en date du 29 avril 1965 avec la Commission des valeurs mobilières de Québec, Bouchard & Compagnie, au nom d'un client, a souscrit ferme 150,000 actions à 30 cts chacune, payables sur-le-champ et elle s'est vue consentir des options sur un total de 600,000 actions à des prix variant entre 35 cts et 50 cts, susceptibles d'être exercées dans les 12 mois. Le produit provenant de la vente de ces valeurs servira à exécuter des travaux de sondage au diamant sur l'île Dieu, dans le canton Abitibi, dans le comté d'Abitibi-Est, ainsi que pour le fonds de roulement de l'entreprise. Miro Mines a inscrit ses actions sur la Bourse Canadienne le 21 avril 1965 et elle possède des claims en Ontario et dans le Québec. Cette entreprise a été incorporée en vertu des lettres patentes de la province de l'Ontario.

On s'attendrait à ce que la demande soit meilleure pour le plomb et le zinc, selon COMINCO

The Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited a vu son vice-président M. A. Olaf Wolff, du département des recherches et du développement adresser la parole à l'assemblée annuelle de l'institut du zinc et du plomb, aux E.-U. Il a prédit un consommation du plomb de 4,100,000 tonnes en 1975 vs 2,900,000 l'an dernier, soit 40% de plus. Quant au zinc, il prévoit un accroissement de 50% à 5,300,000 tonnes en 1975 vs 3,500,000 en 1964. L'industrie du zinc et du plomb ne doit pas perdre de vue, cependant, qu'elle devra rencontrer de plus en plus une vive concurrence en Amérique du Nord de la part des pays étrangers. C'est au Japon que la croissance dans la demande pour ces deux métaux est présentement la plus phénoménale. Incidemment, le département de la voirie de notre province a eu l'honneur, en 1965, d'être le premier à ériger un pont tout galvanisé selon M. Wolff et la généralisation d'un tel procédé profiterait grandement à l'industrie du zinc.

1er trimestre moins favorable pour l'Aluminium Limited

La situation actuelle de l'Aluminium Limited, telle qu'elle a été décrite hier aux actionnaires de cette société, réunis en assemblée annuelle est la suivante: le volume des livraisons d'aluminium est considérable, les prix se raffermissent, la compagnie a élargi ses débouchés mais comme prévu, les bénéfices nets du premier trimestre 1965 se sont ressentis des dépenses encourues à l'occasion de l'achat rétrospectif de transformation aux États-Unis. Le président de l'Aluminium Limited, M. Nathaniel V. Davis, a annoncé lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société que les bénéfices nets consolidés pour le trimestre clos le 31 mars 1965 se chiffraient par environ \$7 millions, soit 20 cents par action ordinaire, après déduction des dividendes sur les actions privilégiées et de dépenses extraordinaires de \$5.4 millions et d'une perte d'exploitation de \$1 million attribuables aux nouvelles usines américaines. M. Davis a ajouté que si ces dépenses et cette perte n'avaient pas dû être prises en compte, les bénéfices pour le trimestre écoulé se seraient chiffrés par environ \$13.4 millions, soit 41 cents par action ordinaire, à comparer à \$10.6 millions, soit 32 cents par action pour le premier trimestre de l'exercice précédent. Le défaut d'espace nous oblige à couper court, mais nous y reviendrons d'autant plus que M. David M. Culver, directeur général, M. Dana T. Bartolomeo, vice-président ont ajouté des remarques fort intéressantes à l'allocution prononcée par le président M. N.V. Davis.

Offre d'échange d'actions d'Anglo-Canadian Téléphone pour celles de General Telephone

General Telephone & Electronics Corporation a fait une offre d'acquiescer les actions de la classe "A" d'Anglo-Canadian Téléphone Company à raison de 2 1/2 actions ordinaires de la 1ère entreprise pour chaque action de la classe "A" de la seconde. Si au moins 396,772 actions de la classe "A" d'Anglo-Canadian sont remises en acceptation de l'offre avant 3h30 p.m. le 21 mai 1965, l'échange des actions ainsi déposées sera effectuée sur une base qui permettra à ceux qui auront déposé les dites actions de recevoir 62 1/2% en fonds américains, plus 2 1/2% actions ordinaires de General Telephone et le dividende sera payable le 1er juillet 1965 aux actionnaires immatriculés le 24 mai 1965, au lieu du 26 cts en fonds canadiens (par action de la classe "A") d'Anglo-Canadian, payable le 1er juin 1965 aux détenteurs d'actions inscrits le 24 mai 1965, à moins d'un prolongement, à la discrétion de General Telephone. Si (a) moins de 396,772 actions de la classe "A" sont déposées en échange, après l'expiration du prolongement de l'échange, les actionnaires pourront réclamer le retour de ces certificats déposés ou (b) si l'offre d'échange n'est pas pour être consommée, pour quelque raison que ce soit, alors les certificats de la classe A d'Anglo-Canadian déposés pour fin d'échange avec un agent, seront retournés à l'adresse indiquée et tous les documents seront aussi retournés à l'adresse indiquée dans la lettre de transmission. L'offre expirera le 21 mai, à moins d'un prolongement de la part de General Telephone.

Marcel CLEMENT

Bourse de New York

Wall Street est moins achalandé

NEW YORK — La cote a évolué hier sans orientation précise au cours d'une séance passablement animée.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé .15 à 918.71.

Le virement a été de 5,380,000 actions au regard de 5,880,000 mercredi.

Pan American Sulphur a été la valeur la plus active, accusant une baisse de 3-8 à 36-5 sur un déplacement de 168,900 actions.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a gagné .3 à \$33.9, un nouveau sommet.

Aux valeurs canadiennes, Aluminium Ltd a gagné 1-4, Distillers Seagrams 1-8, Dome Mines 1-8, Granby Mining 1-4 et McIntyre Porcupine 1-4. Par contre, Pacific Canadian a cédé 1-4, Hudson Bay Mining 1-4, International Nickel 3-8 et Walker Gooderbon 3-8.

La cote présentait une allure irrégulière avec une tendance à la baisse à la Bourse Américaine. Brazilian Traction a gagné 1-4 et Canadian Javelin 1 point cependant que Canadian Marconi a cédé 1-8. Molybdenite 1-16 et Scurry Rainbow Oil 1-4.

Bourse de Toronto

Le marché minier est plus achalandé

TORONTO — Les mines spéculatives et les pétrolières ont pirs la vedette hier pour la deuxième journée consécutive au milieu d'une forte activité.

Les pétrolières de l'Ouest et les métaux non ferreux ont atteint un niveau record au cours de la journée. Le virement a été de 5,730,000 actions au regard de 5,104,000 mercredi.

Asamera a gagné six cents à \$2.05 sur un déplacement de 383,055 actions. Dynamic a gagné quatre cents à 80 sur un déplacement de 155,900 actions et Okalta 5 1/2 cents à 12 cent.

Parmi les mines spéculatives, New Mylanaque a gagné 2 cents à 24 et Glacier 2 cents à 17.

Aux pétrolières, Calgary et Edmonton a gagné 2 1/2 à 26 1/2 et Canadian Superior 2 1/2 à 23, un nouveau sommet. Central-Del Rio a gagné 5-8 à 12-3/4.

Les industrielles ont varié dans les deux sens. Massey-Ferguson a gagné 1-2 à 34-2 et Maclean-Hunter 1-3 à 30-1/2, un nouveau sommet cependant que Slater Steel, BA Oil et Dominion Textile ont cédé 3-8 chacune à 15-1/2, 33-3/4 et 39-1/2.

Les aurifères ont progressé.

Marché des bestiaux

MONTREAL PC — Les prix des bovins étaient fermes à 50 cents plus élevés et ceux des veaux également fermes à \$1.00 plus élevés cette semaine.

Les prix des porcs et des truies étaient fermes à 50 cents plus élevés.

Les arrivages comptaient: 1,387 bovins, 2,853 veaux, 503 porcs, 23 moutons et agneaux. Les bouvillons de choix se vendaient de \$24.25 à \$25, les bons de \$23 à \$24 et ceux de qualité moyenne de \$20 à \$22.75, et les communs de \$16 à \$19.75.

Les bonnes vaches rapportaient de \$20 à \$20.75, celles de qualité moyenne de \$18 à \$19.25, et les communes de \$11 à \$17.75.

Les bons taureaux se vendaient entre \$17.50 et \$20, les communes et celles de qualité moyenne entre \$12 et \$17.50.

Les bons veaux rapportaient de \$25 à \$31, les meilleurs jusqu'à \$31, ceux de qualité moyenne de \$19.25 à \$24.50, et les communs de \$10 à \$20.

Les porcs de catégorie "A" étaient de \$27 à \$28, les truies de \$18.50 à \$19.25.

Les agneaux se vendaient \$35 et les moutons rapportaient entre \$11.50 et \$12.50.

Cours de l'or

PARIS PC — Le napoleon, ancienne pièce d'or française de 20F cote aujourd'hui 44.10 au marché libre de l'or français.

L'agile, pièce américaine de \$10, vaut 103.40F.

LONDRES PC — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: \$35.10 à l'achat et \$35.12 à la vente.

Prix de l'once d'or de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: \$35.12 1/2, 250 shillings, 1 1/2 pence.

Cours des changes

Afrique du Sud, Rand	1.513
Allemagne, Mark	.2715
Angleterre, Livre	3.0197
Argentine, Peso	.0075
Australie, Livre	2.416
Autriche, Schilling	.0419
Belgique, Franc	.00218
Bresil, Cruzeiro	.00082
Chili, Escudo	.3131
Danemark, Couronne	.1362
Espagne, Peseta	.0182
France, Franc	.2202
Hollande, Florin	.2997
Italie, Lire	.001728
Japon, Yen	.002991
Mexique, Peso	.0865
Etats-Unis, Dollar	1.07 29/32
Norvège, Couronne	.1510
N.-Zélande, Livre	3.0097
Pérou, Sol	.0405
Suède, Couronne	.2093
Suisse, Franc	.2323
Tchécoslovaquie, Cour.	.1504
Venezuela, Bolivar	.2408

NOMINATION



M. J.M. Macé, ing.p.

M. J.M. Macé, ing.p., vient d'être nommé directeur, des opérations immobilières, et de la construction des bâtiments, à la compagnie Northern Electric Limited. Monsieur Macé qui entrainait à la Northern Electric en 1936, a occupé successivement de nombreux postes clés au sein de la compagnie. Avant d'accepter au nouveau poste qu'il occupe maintenant, ses fonctions l'avaient amené à diriger le service des ventes-distribution pour la zone de l'est.

Bourse de Montréal

La liste locale hésitait encore

MONTREAL — La cote a décliné hier au milieu d'une activité modérée en Place locale.

Le virement industriel a été de 212,000 actions et celui des mines et pétrolières de 1,481,100.

L'indice composé a cédé 0.2 à 164.2.

Aux industrielles Du Pont a cédé 1-4 à 32, Canada Cement 1-4 à 38-1/2 et Dominion Textile 1-4 à 39-1/2.

Parmi les services publics, CPR a baissé de 5-8 à 65-7-8, Calgary Power de 1-4 à 21-3-4 et Interprovincial Pipe Line de 1-4 à 92-1-2.

Brinco, par contre a gagné 1-4 à 5-3-4.

Aux banques, Toronto-Dominion a cédé 3-4 à 66-1-4, Royale 3-8 à 79-3-8 et Canadian National 1-2 à 75 cent.

Aux papeteries, MacMillan Bloedel a cédé 1-8 à 36-1-4, Consolidated 1-4 à 45 et Abitibi 1-8 à 12-7-8.

Parmi les pétrolières, BA a cédé 1-4 à 34 et Home 1-4 à 20-3-4.

Dans le secteur des métaux non ferreux, International Nickel a cédé 1-4 à 95-1-4 et Consolidated Mining and Smelting 1-4 à 44-1-2.

D'autre part, Algoma a gagné 1-2 à 77-1-2 et Dominion Steel 3-8 à 16-3-8.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Ghislou a gagné 5 cents à 37 et Inspiration 5 cents à 32.10.

Dolsan a perdu 4 cents à 57 et Porcupine Prime 2 cents à 36.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co. 436 ouest, boul. Dorchester

Offre	Dem
Adams Mutual Fd	1.16
Adams Mutual Fd	1.16
All Can Com	6.82
All Can Div	9.28
American Growth	11.97
Beaubien Corp	40.16
Canada Growth	6.28
Canada Security	5.08
Cdn Gas-Energy	9.38
Cdn Investment	4.22
Cdn Trustfund	5.03
Charlton	56.75
Champion Mut of Cda	7.73
Collective Mutual	6.31
Commonwealth Intl	11.78
C.I. Leverage	10.20
Corporate Investors	6.14
Dyn Div Shrs Serv A	31.53
Div Inc Shrs Serv B	6.31
Dom Compd	4.58
Dom Compd (N-Rid)	4.42
Dom Dividend	1.42
Dynamic Fd	10.20
Dynamic Fd	24.05
European Growth	6.37
Federated Growth	6.37
Fidat Oil-Gas	5.72
Fidat Oil-Gas	7.12
Fidat Collectif A	5.45
Fidat Collectif B	5.45
Fidat Collectif C	5.45
Fraser Fd	9.75
Group Inc	4.46
Growth Oil-Gas	12.39
Growth Equity	5.82
Guardian Growth	4.56
Investors Growth	9.04
Investors Intl Mut	5.32
Investors Mut of Cda	3.15
Mutual Fd	6.75
Mutual Accumulating	5.17
Mutual B I F	5.80
Mutual Income Fd	6.44
One William Street	16.21
Pref et Revenue Mut	7.47
Providence Mutual	6.29
Radisson	5.31
Real Estate Mut	5.31
Savings Inv Mut of Cda	2.67
1962 Exec Fd of Cda	7.15
Timed Investment	2.40
United Accum Fd	9.31
Western Growth	6.16

APPL Fd Inc. 9.28
American 4.37
Boston Fd 4.42
Bullock Fd 15.58
Dividend Shares 3.92
Divers Fd 7.21
Incorporated Investors 7.83
Keynote Cust K-1 27.32
Keynote Cust K-2 6.36
Mass Inv Trust 9.88
Mass Inv Gr Shrs 10.80
Putnam Growth 19.80
Putnam Investing 15.47
Wellington Fd 15.47

INDICES DOW JONES
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

De nouveaux surintendants

à la Banque Provinciale du Canada

La Banque Provinciale pour suit sa politique de décentralisation administrative. Elle vise par là, principalement, à améliorer les communications entre le Siège Social et les succursales et elle donne ainsi un meilleur service à sa clientèle.

En raison du volume toujours croissant de ses affaires, elle vient de créer quatre nouveaux bureaux régionaux:

Montréal
Montréal des Prairies
Laurentides-Outaouais
Estrie-Mauricie

Par suite de la création de ces bureaux additionnels, le nombre des districts régionaux au sein de la Banque se trouve porté à huit.

M. François Lapierre, le nouveau Surintendant du District de Montréal, aura sous sa direction quarante et une succursales. M. Lapierre est entré au service de la Banque en 1930. Après avoir occupé divers postes dans les succursales et au Service des Relations Étrangères au Siège Social, M. Lapierre s'est vu confier la gérance de la succursale à 200 ouest, rue Bernard, de 1946 à 1959, et celle du bureau à 680 ouest, rue Sainte-Catherine jusqu'à sa récente nomination.

M. J.-Jean-Louis Sénécal, le nouveau Surintendant du District Montréal des Prairies, aura sous sa juridiction vingt-neuf succursales. M. Sénécal fut nommé gérant-adjoint à la succursale du Siège Social lors de son entrée au service de la Banque et il a dirigé la succursale de la Cite Saint-Laurent depuis 1951.

M. Henri-J. Richard, le nouveau Surintendant du District Laurentides-Outaouais comprenant trente-deux succursales. Outre d'avoir dirigé la Surintendance des Maritimes, M. Richard a occupé à la Banque divers postes dont, entre autres, ceux d'Inspecteur en Chef et de Directeur du Personnel et compte de nombreuses années d'expérience comme gérant de succursale.

M. Rhuil Brunelle, le nouveau Surintendant du District Estrie-Mauricie groupant trente-deux succursales. M. Brunelle, qui agissait jusqu'ici comme Directeur Adjoint du Service des Crédits, a passé la grande partie de sa carrière dans les succursales et il a assumé notamment la gérance des bureaux du Drummondville, Pierreville et Danville.

Dans le secteur des métaux non ferreux, International Nickel a cédé 1-4 à 95-1-4 et Consolidated Mining and Smelting 1-4 à 44-1-2.

D'autre part, Algoma a gagné 1-2 à 77-1-2 et Dominion Steel 3-8 à 16-3-8.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Ghislou a gagné 5 cents à 37 et Inspiration 5 cents à 32.10.

Dolsan a perdu 4 cents à 57 et Porcupine Prime 2 cents à 36.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co. 436 ouest, boul. Dorchester

Offre	Dem
Adams Mutual Fd	1.16
Adams Mutual Fd	1.16
All Can Com	6.82
All Can Div	9.28
American Growth	11.97
Beaubien Corp	40.16
Canada Growth	6.28
Canada Security	5.08
Cdn Gas-Energy	9.38
Cdn Investment	4.22
Cdn Trustfund	5.03
Charlton	56.75
Champion Mut of Cda	7.73
Collective Mutual	6.31
Commonwealth Intl	11.78
C.I. Leverage	10.20
Corporate Investors	6.14
Dyn Div Shrs Serv A	31.53
Div Inc Shrs Serv B	6.31
Dom Compd	4.58
Dom Compd (N-Rid)	4.42
Dom Dividend	1.42
Dynamic Fd	10.20
Dynamic Fd	24.05
European Growth	6.37
Federated Growth	6.37
Fidat Oil-Gas	5.72
Fidat Oil-Gas	7.12
Fidat Collectif A	5.45
Fidat Collectif B	5.45
Fidat Collectif C	5.45
Fraser Fd	9.75
Group Inc	4.46
Growth Oil-Gas	12.39
Growth Equity	5.82
Guardian Growth	4.56
Investors Growth	9.04
Investors Intl Mut	5.32
Investors Mut of Cda	3.15
Mutual Fd	6.75
Mutual Accumulating	5.17
Mutual B I F	5.80
Mutual Income Fd	6.44
One William Street	16.21
Pref et Revenue Mut	7.47
Providence Mutual	6.29
Radisson	5.31
Real Estate Mut	5.31
Savings Inv Mut of Cda	2.67
1962 Exec Fd of Cda	7.15
Timed Investment	2.40
United Accum Fd	9.31
Western Growth	6.16

APPL Fd Inc. 9.28
American 4.37
Boston Fd 4.42
Bullock Fd 15.58
Dividend Shares 3.92
Divers Fd 7.21
Incorporated Investors 7.83
Keynote Cust K-1 27.32
Keynote Cust K-2 6.36
Mass Inv Trust 9.88
Mass Inv Gr Shrs 10.80
Putnam Growth 19.80
Putnam Investing 15.47
Wellington Fd 15.47

INDICES DOW JONES
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.21
30 Ind. 918.71
20 C. 211.79
15 Util 162.31
48 Stocks 319.21

INDICES 319.2

BOURSE CANADIENNE

Un dividende de 44¢ l'action pour le trimestre se terminant le 31 mai, 1965, a été déclaré sur les actions privilégiées d'un valeur au pair de \$25, de The Gilvlie Flour Mills Company, Limited, payable mardi le 1er juin 1965 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres vendredi le 7 mai, 1965.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	entes Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
9905	140	181	384	-4
140	475	470	470	-5
1000	25	35	35	
5000	12	11%	11%	-16
4500	7½	7½	7½	
5000	9	8½	8½	+ ½
5000	52	52	52	
2800	165	160	145	
710	38	38	38	
2800	42	38	29	+ ½
7500	4	3½	4	
2900	53	46	46	-2
1750	42	38	29	+ ½
6500	37	34	36	

S VENTES:
 éris : 212.000
 M Millions : 1.481.100.

pour le trimestre se terminant le 31 mai, 1965, a été déclaré sur les actions privilégiées d'un valeur au pair de \$25. de The Ogilvie Flour Mills Company Limited, payable mardi le 16 juin 1965 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres vendredi le 7 mai, 1965.
 Par Ordre du Conseil d'Administration
 F.T. Rea
 Secrétaire

> PRETS HYPOTHECAIRES

et 2ième hypothèque (jusqu'à 15 ans)
 Achat balances prix de vente
 Améliorations domiciliaires

CREDIT M.-G. INC.

ège social : 31 SAINT-JACQUES OUEST Québec
 2-1788 Tel.: 527-4664

Les compagnies TRUST ROYAL et NIAGARA consentent maintenant des HYPOTHÈQUES

8¹/₂%

Pour achat, vente ou réparation d'habitations.

Coût modique: taux d'intérêt raisonnables.

Pour vous renseigner: écrivez ou téléphonez au plus proche bureau de prêts hypothécaires du Trust Royal ou de la Niagara.



TRUST ROYAL
 610 ouest, boul. Dorchester — 849-4741

D'HYPOTHÈQUE COMBINÉE

NIAGARA MORTGAGE &
 LOAN COMPANY LIMITED
 Suite 1120, 645 ouest, boul. Dorchester
 866-1946

des avocats, des ingénieurs, des artistes de la télévision ont choisi LES ALCAN A ST-BRUNO

Ouvrez les placards : les étagères mobiles sont en contreplaqué de choix.
 Examinez les salles de bain : le carrelage en mosaïque est d'une parfaite symétrie, c'est le travail d'authentiques artisans.
 Entrez dans la cuisine : les appareils ménagers Frigidaire vous y accueillent.
 A 20 minutes du centre de Montréal, St-Bruno vous offre un luxe rare : le silence de la campagne et le chant des oiseaux.
 A vous de choisir : Alcan vous attend.



Le charme du style traditionnel Nouvelle-Angleterre, tous les besoins d'une famille moderne et s'adapte privés.
 Le centre de la maison, mène directement à toutes les l'étage, ce qui facilite la circulation. Depuis le hall, le magnétique salon indépendant. La salle à le à proximité de la cuisine et ajoute au plaisir largement pourvue de comptoirs et de placards plant à celui d'une salle à manger.
 erie de pièces utilitaires — local-décrotoir pour oudoir, buanderie — situées entre la maison et le rez-de-chaussée se trouve également une très belle e traditionnelle des vieilles demeures, avec son joli plafond aux poutres apparentes de style campagnard t à la détente. La luxueuse chambre principale, pendierie indépendant et une magnifique salle de coucher avec vastes penderies, une grande lingerie entée, facilement accessible de toutes les chambres.

rustique et du revêtement d'aluminium Alcan qui seront vivement appréciées de ceux qui recherchent ul soit en même temps, extrêmement durable.

\$23.700. Le versement initial minimum est de ue de 87½% de la valeur de la maison payable ière au Canada à offrir un prêt hypothécaire de de la maison que vous achèterez.

e modèle ne sera terminée que vers la mi-mai. Les ouverts aux visiteurs tous les jours de 9 heures à dimanche, de 11 heures a.m. à 6 heures p.m. — Téléphone s panneaux indicateurs.

LES ALCAN SONT CONSTRUITES, INSPECTÉES PAR ALUMINUM COMPANY OF CANADA, LIMITED DEPUIS 65 ANS.

Le Canadien, impuissant à gagner à Chicago

- Deux bagarres dans la première période
- Les tempéraments refroidis par Udvari
- La grande finale, demain au Forum

par Roger LABONTÉ

CHICAGO — Les Black Hawks de Chicago répéteront-ils samedi soir au Forum de Montréal leur exploit de la demi-finale contre les Red Wings de Detroit en triomphant, cette fois contre le Canadien, dans la septième partie de la finale pour la coupe Stanley? C'est la question que tous les amateurs de hockey ont à l'esprit, aujourd'hui, après avoir appris que les Black Hawks avaient, hier soir au Chicago Stadium, égalisé les victoires à 3 contre 3 dans la série finale contre le Tricolore, en gagnant le match au compte de 2 à 1.

Pour le bénéfice des personnes qui s'intéressent aux statistiques, disons tout de suite que les Black Hawks, pas plus que les Canadiens, n'ont jamais perdu une seule finale de la coupe Stanley lorsqu'ils étaient à leur domicile.

La joute d'hier soir au Chicago Stadium en fut une au cours de laquelle la rudesse a primé, en première période, mais des évolutions savantes ont marqué les deux dernières périodes.

Battu au compte de 2 à 1, le Canadien aurait tout aussi bien pu l'emporter, s'il n'avait raté quelques rares opportunités et s'il ne s'était pas laissé aller un moment à la facilité, après son unique but.

Néanmoins, les Hawks ont remis la monnaie de la pièce aux Canadiens, sur le plan des passes savantes et des jeux rapides bien orchestrés, le but de la victoire... et il a triomphé.

Charlie Hodge ne peut être tenu responsable de la retraite des siens, car, en première période en particulier, l'attaque des Hawks fut beaucoup plus dangereuse que celle des Canadiens, bien que le nombre de lancers contre le gardien favorise le Tricolore.

Il fut à la hauteur de la situation et nul autre n'aurait pu faire mieux.

Rousseau, Berenson, Richard et Béliveau ont le plus impressionné à l'attaque, hier soir, dans le camp du Tricolore. Chez les Hawks, Doug Monks mérite de loin la première mention, il a réussi le but du triomphe mais il fut celui, qui tout le long du match, a réussi les plus belles chances contre Hodge et ses défenseurs, en outre de revenir sur ses pas plus souvent qu'à son tour pour empêcher l'agresseur de se rendre à Hall.

Bagarres

Dès le début de la période on sentait que la tension était à son maximum chez les joueurs des deux équipes et qu'il y avait beaucoup de poudre dans l'air. Une seule étincelle suffisait pour la faire éclater, elle ne devait pas être longue à se produire. Les Hawks ont ouvert le bal en molestant Henri Richard le long de la clôture dans la zone défensive du Tricolore et le centre du Canadien recevait immédiatement l'aide de Claude Provost; Esposito devait recevoir le support de Vasko et Hull, puis Maki, Pilote, Berenson et Harris se joignaient au groupe des combattants.

Peu après, un autre combat, cette fois plus sérieux, éclatait entre Mikita et Duff. Mikita, en se dégageant d'une mêlée devant le filet de Hodge, a joué du bâton aux dépens de Rousseau, et Har-

per est venu à la rescousse de son compagnon.

Pendant que Harper retenait Doug Monks, qui venait de se voir frustrer par Charlie Hodge, Rousseau retenait Pilote, Talbot retenait Wharram et Duff et Mikita s'en donnaient à cœur joie.

Sur l'intervention des officiels, l'action du combat s'est transportée au centre de la patinoire et les deux principaux belligérants ont croulé au sol. Finalement Mikita semblait vouloir arrêter le combat mais Duff le poursuivait, suivi des officiels.

Frank Udvari a décerné deux majeures et deux de mauvaise conduite aux principaux participants. Il va de soi que le jeu fut passablement décousu par la suite alors que les deux équipes évoluaient avec deux hommes en moins respectivement.

Une fois l'équilibre retrouvé, le Canadien a forcé le jeu mais ses attaques contre Hall ont été dans l'ensemble moins dangereuses que celles portées par les Hawks contre Hodge. Ce dernier a particulièrement effectué deux arrêts fantastiques contre Mikita et Monks, enlevant le disque au premier alors qu'il avait réussi à parvenir seul devant lui pour ensuite empêcher Monks de prendre le retour d'un lancer qui avait rebondi sur la clôture près du filet.

Peu avant la fin du premier engagement, Melnik se voyait privé d'un but par Hodge qui, d'un geste alerte, bloquait son lancer à bout portant. Contre les Hawks, Dick Duff a complété merveilleusement une charge de ses compagnons de lignes en logeant le disque derrière Hall, mais il pénétrait dans le filet une seconde après le son de la cloche annonçant la fin de la période.

Hodge en forme

Jean Gauthier, rappelé d'O-maha, a fait une seule apparition sur la glace, au cours de la première période. Il a mérité une mineure pour avoir tenu son bâton trop élevé, mais il a néanmoins réussi à décocher un lancer sur Glenn Hall. Béliveau a lancé trois fois sur Hall pendant cet engagement et Talbot a complété les cinq tentatives du Canadien. Quant à Hodge, il a été l'auteur de 11 arrêts, dont quelques-uns étaient spectaculaires et difficiles.

Au début de la période médiane, Terry Harper et Stan Mikita qui continuaient à servir leur punition de mauvaise conduite d'une durée de 10 minutes, ne font leur apparition sur la glace que lorsque près de quatre minutes sont écoulées.

Charlie Hodge a fait le plus bel arrêt en ce début de période aux dépens de Bill Hay. Il a du faire avec succès le grand écart pour bloquer le tir de Hay après que celui-ci eut obtenu une passe qui traversa la largeur de la patinoire, venant de Nesterenko. Mais peu après, Roberts obligeait sur un jeu semblable Glenn Hall à en faire autant.

Bobby Hull a par la suite été tenu en échec de façon sensationnelle par Charlie Hodge. Esposito a complété un jeu de Vasko en allant chercher le disque derrière le filet de Hodge. Hull qui passait de-

vant, eut tout juste le temps d'atteindre le disque mais Hodge lui vola le but.

Backstrom comple

Bobby Hull qui évolue assez rapidement à l'attaque depuis peu, fut ensuite envoyé au banc des punitions pour avoir chargé Harper. Blake a remis son attaque entre les mains de Béliveau, Provost, Richard, Tremblay et Rousseau. Puis Cournoyer est venu relever Henri Richard, et Duff, Claude Provost.

Un mauvais dégageement de Vasko sur un lancer de Béliveau dès la mise au jeu dans la zone des Hawks, est venu près de produire le premier but du Tricolore. Seul Hall a pu sauver la situation en s'écroulant sur le disque. Rousseau a réussi une charge spectaculaire de la zone neutre contre Hall avant de se retirer.

En tentant de dégager la zone de Hodge, Provost a commis une infraction et fut envoyé au pénitencier, permettant aux Hawks d'organiser une formation de puissance. Elle n'a rien fait qui vaille, les "tueurs" de punitions du Tricolore se montrant à leur meilleur.

Blake a enfin décidé de revenir à ses anciennes amours avec le trio de la saison régulière, formé de Backstrom, Ferguson et Larose. Celui-ci, aidé de Harris et Talbot, a fourni beaucoup d'efforts pour percer la défense des Hawks et finalement, Ferguson fit une passe de la ligne bleue à Backstrom qui n'hésita pas un instant avant de décocher son tir. Hall, qui avait négligé de couvrir son coin gauche, a vu passer le disque, mais trop tard. C'était le premier but du Tricolore dans la partie. Il arrivait à 16:57 de cette seconde période.

Ferguson et Harris ont été crédités des assistances, mais Larose fut sans doute celui du groupe qui a le plus travaillé pour produire le but. Peu après ce fillet, Rousseau obligeait encore Hall à bloquer de la main gauche.

Chicago en avant

A la troisième période, on se surveille très étroitement et les joueurs en présence sur la glace craignent de prendre des punitions, la mise en échec des deux cotés s'en ressent. Mais subitement, le Canadien a du mal à sortir de sa zone défensive alors que les Hawks cherchent à provoquer l'égale dans le pointage. Le jeu de l'organiste Al Melgard qui exécute "la charge", ponctuée des attaques nouvelles des Hawks. Le Canadien s'en tire très bien cependant et ne rate pas l'occasion de riposter mais prudemment. C'est ainsi que Hall bloque des lancers partis de loin et venant de Béliveau et Rousseau.

Enfin, une nouvelle charge des Hawks procure l'égale espérée. C'est un jeu de Doug Monks qui la provoque. Monks arrive en trombe devant Hodge, après avoir percé la défensive. Il lance mais rate et Vasko pousse le disque dans la cage à demi-ouverte par le déplacement de Hodge après que le disque, derrière le filet, lui eut remis le disque devant.

La foule est débordante de joie et une foule d'objets les plus hétéroclites sont lancés sur la glace.

A la reprise du jeu, le Tricolore retrouve son ardeur de la période initiale et se remet à la production de jeux spectaculaires. Richard et Berenson mettent Hall à l'épreuve, mais sans succès. Puis les Hawks chargent encore et Maki rate une passe de son coéquipier Esposito, devant le filet. Enfin, Harper retient Hull qui force vers Hodge et il est puni, à 8:08.

Le jeu de puissance des Hawks se met enfin à produire avec Hull, Mikita, Monks, Pilote et Wharram. Du coin gauche de la patinoire près de Hodge, Mikita fait une passe précise à Monks, posté devant la cage de Hodge, et le lancer de ce dernier devie sur le bâton de Ted Harris. Les Hawks prennent alors les devants 2 à 1 dans le match.

Le Tricolore n'a pas lâché pour autant, loin de là. Il a contre-attaqué avec aplomb, mais il s'est buté pendant un temps à un véritable mur défensif à la ligne bleue des Hawks.

Blake a obligé Harper à faire du banc après sa punition coûteuse, et il a envoyé Jean Gauthier à sa place en compagnie de Talbot. Avec six minutes à faire dans la partie, Cournoyer a complété un trio en compagnie de Ferguson et Backstrom. Défensivement il n'a pas été trop excitant, à sa première expérience, mais il s'est révélé dangereux pour Hall en quelques occasions à l'attaque. Hodge a toutefois eu le dernier mot devant Maki alors que Blake utilisait un autre trio.

Mises à part quelques charges espérées des Hawks, les Canadiens ont presque continuellement attaqué pendant ce temps.

Les deux équipes ont évolué avec un homme en moins qu'il restait un peu plus de deux minutes à faire, lorsque Maki et Gauthier en sont venus aux prises, au centre de la glace.

Béliveau, Rousseau, Duff et Tremblay furent les assaillants. Hall a littéralement sauvé les siens de l'égalité dans le pointage en bloquant un dur lancer de Béliveau.

Au cours de la dernière minute de jeu, Béliveau, Richard, Tremblay et Provost donnèrent du mal à la défensive des Hawks, mais ils n'avaient pas encore trouvé le fond des filets alors que les punitions des deux équipes prenaient fin et la joute également.

Polins de Chicago

Camille Desroches, un véritable globe-trotteur, était du dernier voyage des Canadiens dans la ville des vents... Les grands organes du Chicago Stadium ont toute une histoire, elles datent de l'ouverture de cet amphithéâtre. On rapporte qu'aux alentours de 1940 elles avaient contribué ou plutôt l'organiste Al Melgard, toujours au poste, de paralyser dans l'oeuf un début d'émeute. Alors que la manifestation de la foule était sur le point d'atteindre son paroxysme, Al Melgard n'eut qu'un seul geste à exécuter pour y mettre fin, celui de toucher de ses doigts agiles les neuf claviers de l'orgue. Le bruit fut si intense dans l'enceinte du Chicago Stadium que plusieurs centaines de vitres des fenêtres volèrent en éclat.

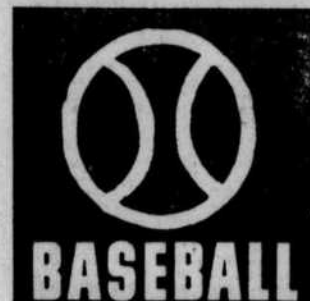
Jim Roberts a été accueilli par une foule de ses admirateurs à la gare de chemin de fer de Port Hope, son patelin natal, lorsque le train conduisant nos Canadiens à Chicago s'y arrêta pour quelques minutes, tout juste le temps de permettre à Roberts de saluer les siens. Roberts, un gars très sympathique, n'en était pas à sa première réception du genre à Port Hope... Avant la joute d'hier soir, le Canadien avait marqué 19 de ses buts à l'occasion de jeux de puissance au cours des séries de fin de saison... Tous les protégés de Blake faisaient montre d'optimisme, avant le match, quant au résultat final de celui-ci... Aucun journaliste ne pouvait regagner Montréal sur le même train qu'eux. Tous ont dû revenir par avion, sans doute que la direction du club avait cru bon d'agir ainsi pour parer à certains incidents qui n'auraient pas manqué de se produire dans le train si le Tricolore ramenait avec lui la coupe Stanley.

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE
Aucun but.
Pénalités: Richard 1:34, Esposito (2 min., maj.), Monks (maj.), Harper, Mikita (min., maj.) et 10 minutes pour cond. 6:41, Harris 8:14, Maki 10:41, Gauthier 14:41.

DEUXIEME PERIODE
1-Montréal: Backstrom (Ferguson, Harris) 16:37
Pénalités: Hull 9:15, Provost 12:28.

TROISIEME PERIODE
2-Chicago: Vasko (Monks, Ravlich) 6:06
3-Chicago: Monks (Mikita, Pilote) 8:15
Pénalités: Harper 8:08, Gauthier 17:43, Maki 17:43.

ARRIVÉES:
HOCKEY 11 4 7-32
HALL 8 7 9-21
Assistance: 16,800



LIGUE NATIONALE			
	G	P	Moy. Diff.
Milwaukee 4 St-Louis 1	4	1	677
Chicago à Cincinnati (soir)	4	1	615
San Francisco à Los Angeles (s)	3	2	600
LIGUE AMERICAINE			
	G	P	Moy. Diff.
Baltimore 5 Washington 4	5	4	545
Aujourd'hui	5	4	545
LIGUE NATIONALE			
	G	P	Moy. Diff.
New York à Cincinnati (soir)	6	7	482
Philadelphie à Milwaukee (soir)	6	7	482
Pittsburgh à St-Louis (soir)	6	7	482
Chicago à Houston (soir)	6	7	482
San Francisco à Los Angeles (s)	6	7	482
LIGUE AMERICAINE			
	G	P	Moy. Diff.
Baltimore à New York (soir)	6	7	482
Los Angeles à Kansas City (s)	6	7	482
Minnesota à Chicago (soir)	6	7	482
Boston à Detroit (soir)	6	7	482
Washington à Cleveland (soir)	6	7	482

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE			
	G	P	Moy. Diff.
Cincinnati 3 4 677	3	4	677
Los Angeles 3 4 615	3	4	615
Houston 3 4 600	3	4	600
Chicago 3 5 545	3	5	545
San Francisco 3 5 545	3	5	545
Philadelphie 6 7 482	6	7	482
Pittsburgh 6 8 429	6	8	429
Baltimore 6 8 400	6	8	400
New York 6 9 400	6	9	400
St-Louis 4 7 364	4	7	364
LIGUE AMERICAINE			
	G	P	Moy. Diff.
Chicago 7 3 727	7	3	727
Minnesota 7 4 636	7	4	636
Detroit 7 4 636	7	4	636
Cleveland 5 4 558	5	4	558
New York 6 6 500	6	6	500
Baltimore 6 7 417	6	7	417
Los Angeles 4 8 308	4	8	308
Washington 4 8 308	4	8	308
Kansas City 2 8 200	2	8	200

Les voitures Volvo favorites pour gagner le rallye Shell

Pour la deuxième année consécutive, l'écurie Volvo, à moins d'abandon parmi ses équipages, décrochera la première place, catégorie manufacturière, dans le rallye Shell 4000. En effet, à la suite de l'abandon d'Eppie Witzes (sur Mustang) dont la voiture a été éliminée par suite de détecteur, dans la transmission, suivie de très loin des Chevelle de Chevrolet.

Klaus Ross et John Bird, à la suite d'une compilation non-officielle hier soir, menaient toujours le peloton par une faible marge de 40 points sur son plus proche rival Paul McLennan dans le cockpit d'une Mustang Fastback.

L'équipage Ross-Bird s'est vu pénalisé hier de 14 points après avoir manqué quelques secondes de retard au cours du très difficile circuit fermé du Old River Forest en Alberta.

Paul McLennan et John Wilson, suivent en deuxième position avec 100 points — talonnés de l'anglais Henry Taylor (navigateur: Robin Edwardes de Fabreville) qui montre une fiche de 102. Ce dernier pilote une Ford anglaise Cortina.



BAKERSFIELD — Dennis Ralston, meilleur joueur amateur américain, suspendu de l'équipe de la coupe Davis des E.-U. mardi, est d'avis que "la punition est un peu forte".

Il ne pourra affronter les Canadiens du 4 au 6 juin. Le capitaine de l'équipe, George MacCall, a révélé que la suspension résultait de l'absence de Ralston dans les doubles à Houston la semaine dernière, après son revers en quart-de-finale des simples.

MacCall ne considère pas la décision au sujet de Ralston comme une suspension, spécifiant que "Ralston n'était tout simplement pas dans ses plans contre les Canadiens".

LONDRES — A l'issue de la première journée de la rencontre Israël-Grande-Bretagne comptant pour le premier tour éliminatoire de la coupe Davis, zone européenne, les deux équipes sont à égalité. Roger Taylor a battu Oded Shay, Israël, 6-1, 6-0, 6-1, tandis que Eleazar Davidman, Israël, causait une grande surprise en triomphant du Britannique Mike Sangster, 3-6, 2-6, 7-5, 7-5, 6-4.

Robinson gagne

NORFOLK, Virginie. — L'ancien champion poids moyen Sugar Ray Robinson a knockouté mercredi soir Rocky Randel, de Rome, Georgie, après 58 secondes du troisième round d'un match proposé de 10 rounds.

Jean Béliveau et Bobby Hull candidats au trophée Smythe

MONTRÉAL — Jean Béliveau, des Canadiens de Montréal, et Bobby Hull, des Black Hawks de Chicago, se livrent une lutte de titans dans le but de s'assurer le plus récent trophée du hockey professionnel. Les reporters sportifs et les directeurs d'équipes qui suivent présentement la finale de la coupe Stanley entre les Canadiens et les Hawks considèrent les deux joueurs comme les grands favoris pour mériter le trophée Conny Smythe, accordé au joueur le plus utile dans les séries éliminatoires.

Alors qu'il ne reste au maximum que deux joutes à disputer dans la finale, Béliveau détient une légère avance en raison de sa joute dans la finale elle-même.

On a toutefois l'impression que le trophée et le boni de \$2,000, \$1,000 de la ligue et \$1,000 de l'équipe, pourrait bien aller à Hull si Chicago remporte la coupe Stanley.

Trophée

Le trophée a été donné l'an dernier par Maple Leaf Gardens.

Baltimore 5	
Washington 100-4 70	
Washington	002 010 100-4 70
Baltimore	001 101 024-3 60
Ortega et Camilli; Bunker, 6.	
Miller (6) et Orsino.	
G-Miller (1-2) P-Ortega (0-3)	
Circuit:	
Washington — Held 2 (2)	
Baltimore — Orsino (4) Sibern (1)	

dens Ltd en l'honneur de l'ancien pilote, gérant et président des Leafs, maintenant gouverneur honoraire à vie de la LNH. Il est accordé annuellement "au joueur le plus utile à son équipe dans les séries entières", à partir de cette année.

Dans un geste sans précédent, les donateurs du trophée ont demandé que le trophée soit attribué, non par les rédacteurs et commentateurs sportifs qui décident de tous les autres honneurs individuels, mais par les six propriétaires d'équipes du circuit. Ils tiendront un scrutin secret à la fin de la joute finale avec le président Clarence Campbell, choisissant trois joueurs sur la base de 5-3-1 points.

Si le récipiendaire est présent, car un joueur d'une équipe éliminée peut également le mériter, on présentera le trophée immédiatement à l'issue de la joute finale des séries.

Choix

Alors que la plupart admettent qu'un joueur d'une équipe éliminée en semi-finale doit avoir affiché une tenue sensationnelle pour l'emporter, on semble fixer son choix exclusivement sur les Canadiens et les Hawks. C'est pourquoi on mise surtout sur les chances de Hull et Béliveau.

Le capitaine des Canadiens a brûlé à chaque joute des semi-finales et finales. Il a récolté 14 points, dont 7 buts, en plus de

briller à la défensive et de s'être avéré le général du gigantesque jeu de puissance des siens.

Hull a connu des difficultés en finale, surtout devant Claude Provost, mais on le considère comme le gars qui a conduit les Hawks à la victoire sur Detroit en semi-finale. Il a alors égalé un record d'une série avec 8 buts, en plus de dominer présentement les compteurs avec 10 buts et 7 aides.

Les autres joueurs qui se sont distingués aux yeux du public sont J.C. Tremblay, le meilleur joueur de défense dans les séries, le rapide Henri Richard et le vétéran Glenn Hall.

Il ne sont toutefois considérés comme choix secondaires après Béliveau et Hull.

Arnold Palmer est en avance

LAS VEGAS — Arnold Palmer a secoué sa léthargie hier et a réussi un 66, six sous la normale, en prenant les devants à l'ouverture du tournoi des Champions, dont l'enjeu est \$75,000.

Le favori Jack Nicklaus tire de l'arrière avec un 74.

Sam Snead aurait pu rejoindre Palmer, n'édit été un bogey double au 13e trou, et doit se contenter d'un 70.

Bill Casper et Dick Sikes ont roulé des 68.

Sur un pied d'égalité à 69, on note George Knudson, de Toronto, Bruce Crampton, Rod Funseth, Doug Sanders et Chuck Courtney.

Tony Lama a ajouté un 34 après un premier neuf de 29, de même Jack McGowan, un 32 après un premier 39.

Palmer a admis qu'il avait réussi ses meilleurs coups roulés depuis des années.

Pete Brown, premier noir inscrit dans cette compétition, a dû se contenter d'un 78 en raison d'un malaise au dos et doutait pouvoir continuer aujourd'hui.

Mont-Gabriel OUVERT SAMEDI 1er MAI

Le VO a un goût fin

C'est pourquoi le Seagram V.O. est le whisky canadien qui se vend le plus dans le monde

JOSEPH E. SEAGRAM & SON, LIMITED, WATERLOO, ONTARIO

EXPOSITION CAMPING ET FAMILLE

JUSQU'AU DIMANCHE SOIR 2 MAI

POUR LES AMATEURS DE:

SPECTACLES DIFFÉRENTS CHAQUE SOIR

ADULTES 75¢
ENFANTS 25¢

TOUS LES JOURS DE 1 P.M. À 10 P.M.

23 AVRIL AU 2 MAI

AU CENTRE PAUL SAUVÉ
BEAUBIEN & PIE IX

Venez nombreux! SUIVEZ LA VAGUE qui mène au camping!

Le Quatrième Salon provincial de Camping, Caravaning & Plein Air

présente

- UN MILLIER D'EXHIBITS
- LA FAMILLE CAMPING 1965
- MODE-CAMPING 1965
- CINÉMA CONTINUËL

Primé: 'La Famille sous la tente'

- JEAN RAFA chante le camping avec Joël Denis, Claude Gauthier, Paolo Noël
- Escalade et Alpinisme Recher Intérieur de 18'
- Forums et Discussions avec le public
- DEMONSTRATIONS de montage d'équipement, etc...

Larry Regan abandonne ses projets

OTTAWA. — Larry Regan a révélé qu'il abandonnait temporairement son plan de tenir une clinique de hockey à Innsbruck, Autriche, cet été. Regan a précisé dans un communiqué qu'il devait abandonner ses plans "en raison d'une mésentente voulant qu'il s'agisse d'une tentative d'importer le professionnalisme en Europe et d'encourager les amateurs européens à quitter leurs rangs".

Il a ajouté que la clinique, qui devait être dirigée par des pros connus, "était une tentative sincère dans le but d'exposer aux Autrichiens un système qui a tellement connu de succès à développer les jeunes joueurs canadiens".

On sait que la FIHG s'était opposée à la présence des pros "sur toutes les formes" en Europe.

Regan a tenté sans succès de faire lever le ban de la FIHG.

Il va maintenant rencontrer les directeurs de la FIHG dans le but d'éliminer la mésentente afin de tenir la clinique aussi tôt que possible.



Depuis les quatre années que la famille Barré pratique le campisme familial, elle n'est pas retournée une seule fois au même endroit. Il ne s'agit pas d'une boutade, mais comme nous l'avouait M. Lucien Barré: "Il y a tellement de beaux endroits à visiter qu'il est futile de se caser dans un coin pour y demeurer à perpétuité". Les trois filles de la famille Barré, Maryse, Sylvie et Viviane examinent ici la carte géante exposée au Centre Paul-Sauvage pour le 41ème Salon de "CAMPISME & FAMILLE": on y retrouve tous les terrains de campisme du Québec et des régions avoisinantes. Ce n'est là qu'une des attractions pour les visiteurs. On nous annonce la présence du Capitaine Bonhomme (la joie des enfants au canal 10) pour la soirée de clôture, dimanche soir 2 mai.

A BLUE BONNETS

Début local de Fleet Time

Parmi les meilleurs poulains de 2 ans qui ont participé à l'année au Circuit Juvenile Canadien, Fleet Time a certainement été l'une des vedettes les plus constantes. Le cheval reprendra le harnais, ce soir, à la piste Blue Bonnets.

Issu de Good Time, Fleet Time a connu son jour de gloire au Parc Richelieu, lors d'une tranchée du Circuit Juvenile, remportant la victoire en 2:08.4. Ce soir-là, Fleet Time a dû amener à l'extérieur et venir battre Panama Hanover et Good Day dans la ligne droite.

Fleet Time a fait montre de beaucoup de talent l'an der-

nier. Il n'avait qu'un seul défaut, celui de commettre des erreurs. C'est ce que le vétérinaire entraîneur Del MacTavish a cherché à corriger pendant les mois d'hiver. MacTavish croit que Fleet Time s'est finalement départi de cette vilaine habitude. On sait que les MacTavish, le père et ses fils Duncan et Del préparent leurs chevaux à Lexington, Ontario, pendant la morte-saison.

Fleet Time prendra le départ ce soir de la 7e position, dans la quatrième course. Sea Duty, avec Gilles Lachance; Scotch Andy, (pilote par Phil Laframboise); et Lucky Shot (avec Ti-

Marc) paraissent ses plus sérieux rivaux. Duncan MacTavish sera ce soir aux rênes de Fleet Time.

Riddell Vole favori

Le handicapé Bill Slack a arrêté son choix sur Riddell Volo, ce soir, dans la course principale, la 9e. Slack lui a accordé une cote matinale de 5-2, mais les observateurs croient que Van Counsel, même s'il prend le départ de la 8e place, sera difficile à vaincre. Campbelltown, Curly Lambert, Van's First, Old Scrooge, Lord Sampson et Kindie sont les autres inscrits de cette course, dont l'enjeu est de \$3,500. Riddell Volo, qui a déjà récolté sa part de succès cette année, est la propriété du jovial Fernand Casteau, de Rosemere. Adrien Bédard, en quête de sa 17e victoire de la présente saison, le pilotera. Van Counsel appartient à la ferme Maplewood et il est piloté et entraîné par Claude Watters.

Les chances de Banff sont bien meilleures

CALGARY. — La région de Banff et du lac Louise semble en bien meilleure position pour obtenir les Jeux olympiques d'hiver de 1972 qu'elle ne l'était dans sa tentative d'obtenir ceux de 1968, a déclaré James Worrall, président de l'Association olympique canadienne.

"Il convient d'abord de souligner", a dit M. Worrall, "que Banff est maintenant beaucoup mieux connu dans les cercles internationaux. Une bonne partie du travail de préparation a déjà été fait par l'Association olympique de Calgary et nombre de contacts importants ont déjà été établis."

M. Worrall, qui est également membre du Conseil sur la santé physique et le sport amateur, a dit que la présentation des Jeux olympiques dans la région de Banff et du lac Louise inciterait à participer davantage aux sports et que les facilités acquises pour les à la disposition de la jeunesse sportive.

Les écuries Avers, de Lachute, se sont enrichies d'une nouvelle bête. Il s'agit de l'ambuleur Battle C. Adios, une pouliche de 3 ans. Une victoire en 2:08.4 à son premier départ. Elle est issue de Champ Adios, qui, de plus en plus, prend la réputation d'un étalon de classe. Battle C. Adios est entraîné par Jacques Duford mais a été conduite par Gilles Lachance à son premier départ.

Gilbert Larose et ses élèves à l'honneur à l'Expo

Gilbert Larose, champion provincial de gymnastique; champion de la ville de Montréal.

Jean-Paul Bouchard, premier sur tous les appareils dans la catégorie "tyro". Jacques Milette: second sur l'ensemble des épreuves de la même catégorie. En équipe, Bouchard, Milette et Richard Aubry: bons premiers pour l'ensemble des épreuves.

Voilà le bilan éloquent enregistré par les gymnastes du Centre des loisirs Immaculée-Conception lors du récent tournoi de gymnastique de la faculté de Montréal tenu à la Païestrie nationale.

Spectaculaire dans ses présentations, d'une souplesse et d'un talent remarquable, La-

rose a adopté un style qui confère beaucoup d'aisance et d'humour à ses démonstrations. On retrouve un peu de cet air dégagé chez Jean-Paul Bouchard. Celui-ci n'a que 13 ans, mais déjà il est le gymnaste qu'on tient à l'oeil pour succéder à la dynastie des Larose, Larsen et Montpetit. A cette relève que le centre des loisirs Immaculée-Conception est à préparer sous la direction de Gilbert Larose, il faudra ajouter les noms de Jacques Milette et Richard Aubry qui se sont signalés lors des compétitions de fin de semaine.

Les Six-Jours cyclistes reviennent à Toronto dimanche après plus de 25 années d'absence

TORONTO. — Vingt-deux cyclistes d'Europe et d'Amérique entreprendront dimanche prochain une ballade de 1.750 milles, toutes dépenses payées, dans une tentative pour démontrer que les six-jours cyclistes ne sont pas morts en fin de compte. Tout est gratuit pour les concurrents qui feront tous de l'argent, qu'ils gagnent ou perdent dans cette course au Maple Leaf Gardens.

Des promoteurs de Montréal ont risqué \$125,000 pour démontrer que ce sport, excessivement populaire au Canada, aux USA et en Europe durant les années 1930, peut être une entreprise rentable dans les années '60. Ils escomptent que les Italiens surtout afflueront en grand nombre au Maple Leaf Gardens pour voir les cyclistes à l'oeuvre.

"Pourquoi pas?", de se demander René Cyr, un des promoteurs qui était un as du vélo à l'époque de la dépression alors que Torchy Peden, de Victoria, C.B., était le champion cycliste mondial.

"Le cyclisme en Europe, comme le Tour de France et les autres événements du genre connaissent un succès spectaculaire et avec les nombreuses communautés italiennes et autres établies dans la Ville-Reine, nous espérons tout simplement que ces immigrants afflueront au Gardens pour surveiller ce qui fut pratiquement un sport non-existant au Canada pour toute une génération."

Tout est prêt pour les équipes cyclistes composées de deux partenaires qui pédalent à tour de rôle pendant une période de 14 heures durant lesquelles ils n'ont même pas le

droit de mettre le nez dehors pour prendre une bouffée d'air frais.

Cependant, il n'y a pas lieu de s'appuyer sur leur sort.

Un peu de repos

Les promoteurs ont versé une somme de \$2,500 à un pourvoyeur qui s'est engagé à nourrir les cyclistes qui, au dire de Cyr, prennent de cinq à sept repas par jour. Leurs mets favoris sont les steaks, les cotelettes d'agneau et la viande crue.

Ils ne pédalent plus 24 heures par jour comme autrefois. Ils se lancent sur la piste à 7 heures du soir et ne s'arrêtent qu'à 4 heures du matin alors que l'amphithéâtre ferme ses portes. Ils prennent quelques heures de repos et ils reviennent sur la piste vers 10 h du matin pour s'arrêter qu'à 5 heures de l'après-midi alors

que la colisée ferme de nouveau ses portes pour les rouvrir deux heures plus tard.

"Tous les cyclistes sont sous contrat, tout comme les joueurs de hockey, de baseball ou de football", explique René Cyr. "Nos contrats pour les 11 équipes de deux hommes vont de \$400 à \$3,000 pour la semaine. Ils négocient leurs contrats tout comme les autres athlètes professionnels le font."

"Les gros compteurs au hockey et les redoutables frappeurs au baseball reçoivent plus que leurs coéquipiers. Le même principe s'applique ici", de conclure M. Cyr.

CE SOIR, AU FORUM

Sam Etcheverry, juge de lignes

Sam Etcheverry agira comme juge de lignes, ce soir, au Forum, lors de la joute hors concours qui opposera les Alouettes de Montréal aux Rough Riders d'Ottawa. La joute met à l'enjeu la Soucoupe Stanley, pour la troisième année consécutive. Et les Alouettes espèrent gagner le fameux trophée pour la troisième année d'affilée.

On sait que tous les profits de cette rencontre seront versés aux oeuvres de santé et à la Croix Rouge Canadienne. Etcheverry remplacera Bernard Geoffrion qui est retenu à l'extérieur de la ville. Red Storey sera l'arbitre du match, ce qui lui rappellera sans aucun doute de nombreux souvenirs, sur la glace même où il a travaillé jadis, alors qu'il était arbitre dans la ligue Nationale.

Les couleurs rouge et blanche de l'uniforme des Alouettes seront endossées par George Dixon, Ted Elsy, Garland Boyette, George Bork, Jim McKean, Gino Beretta, Crash Craddock, Ed Learn et Jim Andreotti, entre autres.

L'uniforme des Riders sera défendu par Russ Jackson, Ronnie Stewart, Whit Tucker, Dave Thelen, Mike Blum, Joe Poirier, Ted Watkins, Kaye Vaughan, Rick Black et Moe Racine. Red O'Quinn agira comme pilote des Riders et Jim Trimble ouvrira la porte aux Alouettes.

Egalement au programme de ce soir, une joute de hockey entre équipe pee-wee, les Castors de Québec, finalistes du dernier tournoi international de Québec, et le CJMS de Montréal.

Saison de chasse prolongée

QUEBEC. — Le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche du Québec, M. Gérard Cournoyer, a révélé que les saisons de chasse au lièvre et à la perdrix seront de 10 jours plus longues cette année au Québec. La chasse au lièvre débutera le 26 septembre, c'est-à-dire, 10 jours plus tôt que d'habitude pour prendre fin le 28 février. La chasse à la perdrix débutera également 10 jours plus tôt, le 16 septembre et se terminera une journée plus tôt, soit le 28 novembre. M. Cournoyer a également communiqué les dates des prochaines saisons de chasse au gros gibier ainsi que le nouveau zonage du territoire de la province. Ces dates varient selon la plupart des régions de la province.

L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ? de plus en plus on entend dire *Dow*

Dites Donc Dow vous aussi

Adoptez la fameuse bière des maîtres-brasseurs pensez-y donc!

BRASSÉE À QUÉBEC ET À MONTRÉAL

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

AVOCATS

RIEL, LE DAIN, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Carré Victoria
Suite 2104, Montréal 1

Maurice Riel, C.R. Gérard Le Dain, C.R.
A. L. Bissonnette, Clermont Vermette
Gérard J. Ryan, Jaime W. Dunlop
Jean-Louis Tétrault

Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

ASSURANCES

JEAN GAGNON & CIE INC.
COSEILERS D'ASSURANCES
Établie en 1929
278 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal

Encouragez nos annonceurs

AVOCATS

BOHÉMIER & CHÉNARD
Avocats et Procureurs
5174 Côte-des-Neiges
Montréal, Qué.
Albert Bohémier, L.L.L., D.E.S.
Marc Chénard, L.L.L.
Tél.: 733-3669

BREVETS D'INVENTION

**BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
ROBIC & BASTIEN**
ci-devant
Marion, Robic & Bastien
2106, rue Drummond
MONTRÉAL 35
288-2182

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salons de manutention sont aménagés à 514 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spéciales de machines de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Nous avons notre nouveau téléphone: 861-5771

LE NOUVEAU Park Lane 10

Le vrai whisky Canadien de Corby doux et moelleux. Mûri pendant dix ans dans des fûts de chêne. Maintenant disponible. Digne compagnon du whisky Park Lane Corby, de 15 ans. M. Corby Distillery Limited, Montréal.

Incertitudes sur les chances d'une conférence de Genève sur le Cambodge

LONDRES — Les perspectives d'une conférence internationale sur le Cambodge sont devenues très incertaines, estime-t-on à Londres à la suite des déclarations de M. Chou En-Lai, qui a indiqué que le Sud-Vietnam devrait être représenté par le "Front national de libération" et non pas par le "gouvernement britannique" de Saigon. Le gouvernement britannique attend toujours que l'URSS donne suite à sa propre proposition de convoquer une telle conférence — proposition acceptée le 26 avril par la Grande-Bretagne — en faisant savoir qu'elle est prête à envoyer aux puissances ayant participé à la conférence de Genève de 1954 le message conjoint des co-présidents dont le texte, rédigé à Moscou, a été approuvé sans modification par les Britanniques.

On reconnaît cependant à Londres que l'attitude de la Chine — ainsi que les réserves du prince Sihanouk — ont mis l'URSS dans une situation embarrassante et on se demande si le gouvernement soviétique maintiendra finalement sa proposition. Quant à la Chine, elle semble en fait revenir sur son acceptation de la proposition du gouvernement Khmer en date du 15 mars de convoquer une conférence sur le Cambodge — ce qui prouverait qu'elle n'envisage pas à présent d'entamer des pourparlers sur le Vietnam, même par le biais d'une réunion consacrée officiellement à la garantie de la neutralité cambodgienne.

Quant aux États-Unis, qui ont accepté de participer à la conférence, on exclut qu'ils veuillent reconnaître le F.N.L. comme représentant le Sud-Vietnam.

SUR LE FRONT

SAIGON — Les avions américains et sud-vietnamiens ont effectué hier deux nou-

veaux raids au-dessus du Nord-Vietnam. Au cours de ces deux raids, qui n'ont pas rencontré de résistance de la part de l'ennemi, des bombes et des roquettes ont été lâchées sur diverses installations militaires, ainsi que sur des routes particulièrement les routes reliant la région de Vinh à diverses villes du Laos.

Sur le plan des opérations terrestres au Sud-Vietnam, les deux grandes opérations déclenchées hier contre le Vietcong dans le delta du Mékong, se poursuivent.

La première, qui se déroule dans la région de Truc Giang a déjà fait, selon une source américaine, 84 morts chez le Vietcong, et a permis de faire 31 prisonniers, tandis que 4 militaires ont été blessés du côté gouvernemental. Les deux bataillons de gouvernementaux qui sont en ligne ont reçu, au cours de cette opération, un puissant appui aérien de la part des Américains, qui ont déjà déversé des tonnes de bombes sur les positions Vietcong. Les combats, précise-t-on de même source, augmentent d'intensité à mesure que les gouvernementaux progressent vers leur objectif : un centre d'instruction Vietcong dans la brousse.

Quant à la deuxième opération, qui se déroule dans la région de Vinh Long, où les Vietcong ont mis en ligne deux bataillons, 34 Vietcong auraient déjà été tués. Mais du côté gouvernemental, les pertes sont également lourdes, indique-t-on à Saigon : 18 tués, dont deux officiers américains, et 51 blessés, dont un officier américain.

Enfin, 41 Vietcong ont été tués, 26 faits prisonniers et 7 suspects arrêtés au cours d'une opération déclenchée mardi par les gouvernementaux au sud de la base de Danang. Les gouvernementaux ont eu 2 tués et 11 blessés. L'opération se poursuit.

Violents combats à la frontière Inde-Pakistan

LA NOUVELLE DELHI — Les combats se sont poursuivis hier entre les troupes indiennes et pakistanaises à la frontière du Kutch et la bataille engagée depuis le neuf avril autour de quelques arpentés de désert se révèle plus âpre que ne le laissent prévoir les informations des jours derniers.

Hier matin, un porte-parole du gouvernement indien a annoncé que les troupes indiennes avaient abandonné deux positions : Biar Bet et "Le point 84", l'une et l'autre si-

tuées à plusieurs milles à l'intérieur du territoire indien. Une seule compagnie indienne défendait les deux positions contre des effectifs pakistanais supérieurs en nombre, a ajouté le porte-parole qui a précisé d'autre part, que l'armée indienne a continué à harceler son barreau d'artillerie contre les troupes pakistanaises.

Le bruit qu'un cessez-le-feu était imminent, s'est répandu dans la soirée à la Nouvelle-Delhi. Au parlement, un membre de l'opposition commentant ces rumeurs a demandé avec véhémence que les canons ne s'arrêtent pas de tirer tant que les Pakistanais occupent un pouce du territoire indien.

Le nouveau chef du CIA en fonction

WASHINGTON — L'amiral William Raborn, nouveau directeur du Bureau central de renseignement (C.I.A.) des États-Unis, est officiellement entré en fonctions mercredi après avoir prêté serment à la Maison-Blanche. Évoquant les activités du C.I.A., le président Johnson a tenu à souligner à cette occasion que les États-Unis ont contracté des engagements vis-à-vis de la cause de la liberté et de la paix dans le monde entier et doivent en conséquence maintenir leur vigilance nuit et jour afin de ne pas faillir à ces engagements.

Le cabinet indien a examiné, dans la soirée au cours d'une réunion extraordinaire, les positions de cessez-le-feu formulées par les États-Unis et la Grande-Bretagne. On indique de bonne source que la position du gouvernement à ce sujet reste la même. Le Pakistan devra rétablir le "Statu Quo Ante" avant que le problème de la frontière entre les deux pays puisse être examiné. Hier matin, M. Shastri, premier ministre, avait répété qu'il était prêt à négocier pour éviter un conflit plus sérieux, mais que, si le Pakistan s'obstinait à vouloir modifier par la force une frontière internationale, l'Inde serait prête à toute éventualité.

Les pays arabes condamnent prudemment Habib Bourguiba

LE CAIRE. — Traité de "déviationnisme" dans une motion de l'Assemblée nationale égyptienne, blâmée par la réunion des souverains et chefs d'État arabes, M. Habib Bourguiba n'en a pas été pour autant "excommunié". Bien plus aux yeux de certains observateurs, le chef de l'État tunisien aurait gagné la première manche contre ceux qui voulaient le faire exclure sans autre forme de procès de la ligue arabe pour ses suggestions en faveur d'un règlement pacifique de la question palestinienne.

La deuxième manche va se jouer le 24 mai au Caire, dans la deuxième camp, l'Égypte, l'Irak et la Syrie ont cherché surtout à faire cesser les initiatives du président Bourguiba.

Le premier coup de théâtre de la conférence des représentants des souverains et chefs d'État arabes qui s'est tenue mercredi et hier a été le refus de la Tunisie d'occuper sa place au sein de l'assemblée pour y répondre aux accusations portées contre M. Bourguiba. Le représentant de ce dernier s'est vu refuser une audience auprès du président Nasser.

Le message du président Bourguiba dont il était porteur a donc été transmis au ministère égyptien des affaires étrangères par "courrier ordinaire".

Si l'on en croit les informations de couloirs, trois camps s'étaient rapidement dessinés parmi les 12 délégations venues à cette conférence (qui s'est déroulée à huis clos). M. Choukri, président de l'organisation de libération palestinienne, a réclamé l'exclusion

de la Tunisie de toutes les activités de la ligue arabe. Dans la deuxième camp, l'Égypte, l'Irak et la Syrie ont cherché surtout à faire cesser les initiatives du président Bourguiba.

Ce deuxième camp s'est montré sensible, quant aux désavantages d'une exclusion pure et simple de la Tunisie, aux arguments de la Jordanie appuyés par le Maroc, la Libye et l'Arabie saoudite.

Le troisième camp enfin avait fait savoir qu'il se rallierait à la majorité. A ce propos, on ignore de quel côté s'est rangée l'Algérie.

En définitive, le souci dominant a été d'éviter que la querelle n'entraîne un effritement de la ligue arabe et le texte finalement adopté après 10 heures de discussions animées ne mentionne le nom du président Bourguiba qu'une seule fois. Il est en outre, essentiellement, une réaffirmation des résolutions adoptées par les chefs d'État réunis au Caire en janvier 1964 et à Alexandrie en septembre de la même année, à savoir notamment le rejet de

toute reconnaissance d'Israël et de toute co-existence pacifique avec Tel Aviv.

En conclusion, malgré le rejet des propositions de M. Bourguiba sur la question palestinienne, la Tunisie est invitée à participer à la réunion du 24 mai prochain et le secrétaire général de la ligue arabe a souligné que la Tunisie n'avait pas décidé jusqu'à présent de boycotter les activités de l'organisation.

Reactions à Tunis
TUNIS — Les résolutions de la conférence des représentants des souverains et chefs d'États arabes sont considérées à Tunis comme une triple victoire, indique-t-on :

1 — Il n'y a pas eu de condamnation du président Bourguiba.

2 — L'unanimité ne s'est pas faite sur les propositions du président Nasser.

3 — Ni la Tunisie, ni son président n'ont été à aucun moment cités.

Les États arabes ont tenu tête au président Nasser, estime-t-on. L'exemple de Bourguiba "a servi".

Bataillon australien au Vietnam

CANBERRA. — Le premier ministre, sir Robert Menzies a annoncé hier que l'Australie mobiliserait un bataillon d'infanterie pour servir au Sud-Vietnam.

M. Menzies a expliqué que le gouvernement australien avait pris cette décision parce que le gouvernement sud-vietnamien avait réclamé plus d'aide militaire de la part de l'Australie.

En annonçant la décision de la Chambre des représentants, le premier ministre a précisé que le gouvernement avait con-

sulté les États-Unis au préalable.

"La situation au Sud-Vietnam est grave sans aucun doute," a commenté M. Menzies.

Il a indiqué qu'il existe suffisamment de preuves pour démontrer qu'avec l'appui du régime nord-vietnamien et d'autres puissances communistes, le Vietcong a préparé sur une échelle plus grande qu'auparavant, un mouvement subversif destiné à détruire le contrôle du gouvernement sud-vietnamien.

Il a fait remarquer que la

décision d'expédier un contingent d'environ 800 hommes au Sud-Vietnam a semblé pour l'Australie le meilleur moyen d'aider à la défense du Sud-Vietnam.

M. Menzies a lu devant le parlement une lettre, qu'il avait reçue du président Johnson à propos de la décision du gouvernement australien. Le chef de la Maison-Blanche affirme que ce geste prouve une fois de plus que des liens étroits unissent l'Australie et les États-Unis dans la défense de la liberté au Sud-Est asiatique.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

Elections au Basutoland

MASERU (Basutoland). — Les premières élections législatives du Basutoland se sont déroulées jeudi dans le calme le plus absolu. La participation des électeurs a été massive, aussi, un certain nombre de bureaux de vote devront-ils être rouverts aujourd'hui. Les résultats du scrutin ne sont pas attendus avant 24 heures. Les partis en présence sont le parti conservateur du chef Leabua (Basutoland National Party), le parti panafricaniste de M. Mokehele (Basutoland Congress Party) et le parti centriste (Marematlou Freedom Party).

Siège permanent à Genève
NATIONS UNIES. — Après de longues délibérations, le Conseil du commerce et du développement de l'ONU a adopté à l'unanimité de ses 55 membres une résolution recommandant que le siège du secrétariat de la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement soit installé de façon permanente auprès de l'Office européen des Nations unies à Genève. Par cette même résolution le Conseil recommande la création, au siège de l'ONU à New York d'un bureau de liaison avec les organismes appropriés des Nations unies et avec les institutions internationales ayant siège aux États-Unis.

"Cadeau" soviétique refusé

NAIROBI. — Le gouvernement du Kenya a décidé de refuser un envoi d'armes soviétiques, "cadeau" du gouvernement de Moscou au Kenya et

de renvoyer ces armes à leurs expéditeurs. Annonçant cette décision, le gouvernement Kenyan précise qu'après avoir soigneusement examiné ces armes, les autorités du Kenya ont découvert qu'elles étaient "désuètes, usagées, et tout à fait impropres à une armée moderne comme celle du Kenya".

Arrêt de l'aide américaine au Caire et Djakarta?

WASHINGTON. — La Commission des Affaires étrangères du sénat s'est prononcée indirectement jeudi pour un arrêt de l'aide économique américaine à l'Indonésie et à la République arabe unie. En recommandant dans un rapport le vote d'une loi d'aide à l'étranger (\$3,352,170,000) valable deux ans, la Commission préconise des émeutes "incitées officiellement ou non réprimées" contre les ambassades et les autres bâtiments américains dans ces pays.

Anglais arrêté à Moscou

LONDRES. — Un sujet britannique, M. Gordon Brooke, qui se trouvait en visite en URSS avec sa femme, a été arrêté et sera inculpé devant les tribunaux soviétiques, annonce le Foreign Office. M. Brooke, qui faisait partie, croit-on, d'un groupe d'élèves-professeurs anglais a été arrêté lundi en présence de Mme Brooke, qui alerta aussitôt l'ambassade de Grande-Bretagne à Moscou. Celle-ci eut confirmation de l'arrestation par le ministère soviétique des Affaires étrangères, qui accuse M. Brooke d'avoir diffusé de la "littérature anti-soviétique".

Porte-avions atomique

WASHINGTON. — Le secrétaire à la défense, M. Robert McNamara, a laissé entendre que les États-Unis se voient prochainement en mesure de construire un porte-avions atomique fonctionnant à l'aide de deux réacteurs seulement. Dans une déclaration à huit clos à la commission des forces armées de la Chambre des Représentants faite le 19 février et rendue publique jeudi, M. McNamara annonce qu'une récente découverte dans le domaine de la technologie des réacteurs permettrait de penser que le prochain porte-avions dont la construction pourrait commencer en 1967 serait alimenté à l'énergie nucléaire produite par deux réacteurs. Il a fait remarquer que le porte-avions atomique "Entreprise", le seul porte-avions américain alimenté à l'énergie nucléaire, fonctionnait à l'aide de huit réacteurs.

Nouveau satellite

WASHINGTON. — L'Agence américaine de l'aéronautique et de l'espace a lancé hier matin une fusée porteuse d'un satellite "Explorateur". Beaton" destiné à prendre les mesures géodésiques de la terre. Quatre-vingt-six stations au sol réparties dans 36 pays participeront en commun à des mesures de densité électronique dans l'ionosphère à l'aide de ce satellite.

Il s'agit d'une double "première" spatiale. 1. Pour la première fois en effet un appareil photographique devra détecter un rayon laser lancé du sol.

2. Les États-Unis procé-

Nouvel accord commercial Moscou-Pékin

MOSCOU. — Un accord commercial pour l'année 1965 a été signé hier à Moscou entre l'URSS fournira à la Chine des produits chinois, annonce l'agence Tass.

Aux termes de l'accord l'URSS fournira à la Chine des machines, outils, des avions, des hélicoptères, des automobiles, des tracteurs et des machines agricoles.

En outre l'Union soviétique livrera également à la République populaire de Chine des pièces de rechange, des produits chimiques, des métaux ferreux et non-ferreux et d'autres marchandises.

De son côté la Chine exportera vers l'URSS de la bonneterie, des tissus de soie, des chaussures en cuir, de la viande de porc, des conserves de porc, des produits laitiers, des pommes, des matières premières du minéral brut non-ferreux et certains produits chimiques.

Au cours des conversations qui ont précédé la signature de l'accord les deux pays ont exprimé leur désir de poursuivre les négociations en vue d'étendre les échanges pour l'année 1965 au-delà de l'accord conclu aujourd'hui.

L'accord a été signé par MM. Nicolas Patolitchev, ministre soviétique du commerce extérieur et Li Chang, vice-ministre du commerce extérieur de la République populaire de Chine. M. Vladimir Novikov, vice-président du conseil des ministres de l'URSS a assisté à la signature.

Le renouvellement de votre
PERMIS de
CONDUIRE:



c'est aussi simple que ça!

TOUS LES PERMIS DE CONDUIRE DOIVENT ÊTRE RENOUELÉS AVANT LE 1er JUIN PROCHAIN.

PAUL ROBERT
DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UN PERMIS DE CONDUIRE
APPLICATION TO RENEW A DRIVING PERMIT

POUR OBTENIR VOTRE PERMIS DE CONDUIRE, SIGNEZ ET POSTEZ CETTE FORMULE AVEC UN CHEQUE VISE OU MANDAT-POSTE ÉTABLI À L'ORDRE DU MINISTRE DES FINANCES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES, HOTEL DU GOUVERNEMENT, QUÉBEC.

DEPARTMENT OF TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS
MOTOR VEHICLE BUREAU, PARLIAMENT BUILDINGS, QUÉBEC.

CHANGEMENT D'ADRESSE: NO. RUE STREET, VILLE CITY, COMTE COUNTY.

NO. 00250364

PAUL ROBERT
924 CHEMIN STE FOY
QUÉBEC

JE DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS SUR CETTE FORMULE SONT VRAIS.

SIGNATURE: Robert Paul
DATE: 19 avril 1965

renouvellement

Vous recevez par la poste une formule de renouvellement. (Vous l'avez peut-être déjà en main). Remplissez-la en suivant les instructions qui l'accompagnent et retournez le tout immédiatement par la poste. (Si vous n'avez pas reçu votre formule le 20 avril, veuillez en faire la demande au Bureau des Véhicules Automobiles le plus rapproché).

innovations!

Tous les permis de conduire seront livrés par la poste. Votre nouveau permis sera valide jusqu'à votre anniversaire de naissance en 1967 et sera renouvelable tous les deux ans le jour de votre anniversaire. Si vous changez d'adresse, vous n'aurez plus à vous rendre au bureau d'émission; vous n'aurez qu'à remplir le talon détachable de votre permis et le faire parvenir au Bureau Central des Véhicules Automobiles à Québec. Vous inscrivez vous-même votre nouvelle adresse à l'endroit indiqué à l'endos de votre nouveau permis.

IMPORTANT: Ne détachez pas le talon du permis à moins de changement d'adresse.



et en 1967?

Vous recevrez une formule de renouvellement environ un mois avant votre anniversaire de naissance et il en sera ainsi à tous les deux ans. MAIS n'oubliez pas que vous devez renouveler votre permis actuel avant le 1er juin prochain. Attendez pas à la dernière minute. Remplissez et retournez immédiatement votre formule de renouvellement.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

Claire Kirkland-Casgrain,
Ministre.

Roland Barbeau,
Directeur du Bureau des Véhicules Automobiles

Jacques Veau,
Sous-ministre.

